

OCTOBRE 2009



MERKUR

DE LËTZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Luxembourg School for Commerce
Votre formateur pour la réussite

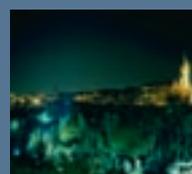
■ EDITORIAL

Projet de budget 2010: la poursuite de la relance conjoncturelle... et après?



■ CHRONIQUE JURIDIQUE

Législation antiblanchiment: Attention aux nouvelles obligations de vigilance!



■ ECONOMIE

Bilan compétitivité 2009: Le Luxembourg de moins en moins compétitif

LEASING



Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site www.bcee.lu.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Projet de budget 2010: la poursuite de la relance conjoncturelle... et après?

Le récente publication par l'Observatoire de la Compétitivité du «Tableau de Bord Compétitivité» a confirmé ce que divers classements et benchmarks de compétitivité internationaux laissaient présager et ce que la Chambre de Commerce craignait: la compétitivité du Luxembourg continue de se dégrader. En effet, d'après ce tableau de bord mis en place au niveau national selon une méthodologie harmonisée au niveau européen, le Luxembourg n'est plus que le 13^e pays le plus compétitif de l'Union européenne. Pire encore: le Grand-Duché figure en queue de peloton (24^e place) en ce qui concerne le groupe d'indicateurs relatif à la productivité et au coût du travail, ainsi que celui lié à l'éducation et à la formation.

La création de richesse économique relevant du domaine des entreprises, il coule de source qu'une perte de compétitivité, laquelle est largement due au coût du travail augmentant plus vite que la productivité, et ce dû à des automatismes réglementaires, n'aidera en rien l'économie luxembourgeoise à sortir renforcée de la crise, à renouer avec des taux de croissance durablement positifs et à garantir un niveau élevé d'emploi et de cohésion sociale.

La crise économique se traduira par une importante dégradation des finances publiques. Ainsi, sous le triple effet de moindres recettes (en particulier, baisse mécanique des revenus d'impôts suite à l'érosion des bases taxables qui s'aggravera au cours des exercices 2011 et 2012), de transferts sociaux plus importants (système de chômage partiel, indemnités de chômage, etc.) et de dépenses additionnelles liées à la relance, le solde de l'administration centrale sera fortement négatif, à hauteur de -6,2 % du PIB en 2010 (2,3 milliards EUR), et ce après un solde négatif prévisible de 1,5 milliards EUR pour l'exercice en cours. Pour l'ensemble de l'administration publique, le déficit affiché se limite à 4,4 % en raison de l'excédent apparent de la sécurité sociale. Ce dernier doit cependant être largement relativisé eu égard aux engagements intergénérationnels et au vieillissement démographique («dette cachée» ou «implicite»).

2,3 milliards de déficit pour l'Administration centrale (équivalent de 4.600 EUR par habitant), tel est le chiffre clé du projet de budget 2010. La dette publique, quant à elle, va atteindre quelque 20 % du PIB fin 2010 (15.000 EUR par habitant). L'adage selon lequel les dettes d'aujourd'hui seront les impôts de demain prend toute son importance dans ce contexte. Qui plus est, l'élaboration de ce budget est fondée sur un scénario de croissance économique qui peut paraître optimiste à l'aune des incertitudes que fait encore peser la crise économique internationale (prévisions de croissance de 1 % à 1,5 % selon les auteurs du projet de loi budgétaire, -0,2 % selon le FMI pour 2010).

Quels problèmes le déficit budgétaire projeté fait-il courir au Grand-Duché? Certes, le keynésianisme peut justifier les déficits budgétaires en période de morosité économique, pour autant que les années de bonne conjoncture se concluent par des excédents structurels. Or, tel n'a pas été le cas pour le Luxembourg au cours des dernières années, avec des soldes publics apparents allant de -1,2 % en 2004 à +3,8 % en 2007 pour atteindre -2,3 % en 2009. En effet, la volatilité et la non prédictibilité de certaines recettes (taxe d'abonnement, recettes d'accises, commerce électronique), ainsi que l'absence de prise en compte par les pouvoirs publics des engagements intergénérationnels au niveau de la sécurité sociale relativisent largement les soi-disant excédents budgétaires historiques. Dans ce contexte, la

Chambre de Commerce regrette tout particulièrement que les autorités gouvernementales n'aient pas profité des années fastes en termes de recettes fiscales pour réaliser des réformes structurelles, notamment en vue d'améliorer la compétitivité du pays, alors que les problèmes afférents sont connus depuis plusieurs années. Pendant les années de vaches maigres qui nous attendent, les réformes nécessaires seront autrement plus douloureuses.

Le plan de relance conjoncturelle peut certes s'apparenter à une bouffée d'oxygène qui a permis à l'économie nationale d'éviter le pire. Mais toute relance conjoncturelle s'essouffle au fil des mois et des années si elle n'est pas accompagnée de vraies réformes structurelles. En d'autres termes, tout effort de relance sera inéluctablement inopérant dès lors que l'injection des dépenses gouvernementales viendra à son terme. De surcroît, l'ambitieux programme d'investissement de 1,9 mia EUR de dépenses prévues pour 2010 pour le gouvernement, pour jouer pleinement son effet, doit être exécuté intégralement. Si les réformes structurelles sont retardées voire abandonnées, le Luxembourg ne pourra renouer avec un taux de croissance qualitativement et quantitativement supérieur à la moyenne de ses partenaires commerciaux. Les répercussions en termes de perte d'emplois et de recettes fiscales seront alors entretenues, rendant encore plus difficiles le retour à l'équilibre budgétaire et l'atteinte des objectifs de cohésion sociale à l'avenir. La Chambre de Commerce met par ailleurs en garde contre la tranche indiciaire annoncée pour la mi-2010. A côté des répercussions directes sur la compétitivité-coût des entreprises, cette dernière risque d'anéantir totalement l'effet bénéfique du plan conjoncturel et touchera les entreprises de plein fouet à un moment où elles pourraient s'attendre à une légère embellie conjoncturelle.

De manière concrète, la Chambre de Commerce revendique entre autres des transferts sociaux moins onéreux et donc plus sélectifs, la refonte du système social eu égard à l'équité intergénérationnelle, la modulation et la limitation du système d'indexation, la simplification administrative et la consolidation des finances publiques.

A ce titre, la Chambre de Commerce observe avec stupéfaction, voire avec consternation, les augmentations significatives des dépenses de fonctionnement courantes au niveau du budget des dépenses 2010, et ce malgré la crise: ainsi, les frais de personnel augmenteront de 13 % en 2010 et la catégorie des «biens et services non durables» de 4 %. A l'instar des entreprises et des ménages, qui sont souvent dans l'obligation de consolider leurs dépenses en période d'insécurité ou de crise, l'Administration ne semble pas investie d'un activisme important à cet égard.

Une petite économie largement ouverte sur l'extérieur, avec un marché national représentant à peine 20 % des débouchés des entreprises nationales, ne peut se contenter de figurer en milieu de tableau de la compétitivité, tout en voulant financer la sécurité sociale la plus onéreuse d'Europe grâce à une croissance structurellement supérieure à celle des pays voisins et des recettes d'impôts volatiles et incertaines. Ainsi, il est temps de s'attaquer rapidement aux vrais problèmes. A défaut, une dégradation brutale et soutenue de la compétitivité, des finances publiques et de la cohésion sociale ne pourra plus être évitée, avec à la base l'effondrement des piliers sur lesquels reposait jusqu'à présent le modèle économique et social du Grand-Duché.



DOSSIER

- 4** La «Luxembourg School for Commerce»: Votre formateur pour la réussite

DOSSIER

- 4** La «Luxembourg School for Commerce»: Votre formateur pour la réussite

FLASH

- 20** Ethik in der Wirtschaft:
6. Deutsch-Luxemburgische
Wirtschaftskonferenz
- 23** Visite de Madame Liliana
Macchiavello: Développer
les échanges avec le Chili
- 24** Visite de l'Ambassadeur de
Croatie, S.E. Boris Grigić
- 24** Conférence «Inventaire et gestion
des risques»

INTERNATIONAL

- 26** Vietnamese Business Delegation
in Luxembourg
- 26** Calendrier 2009
- 26** Foires d'octobre 2009
- 27** Monaco Yacht Show:
4^e participation luxembourgeoise
- 28** Le Grand-Duché du Luxembourg
se présente au salon Expo Real
à Munich
- 30** Ouvrir la voie à une collaboration
renforcée entre le Luxembourg
et la Moldavie

INTERNATIONAL

- 28** Le Grand-Duché du Luxembourg se présente au salon Expo Real à Munich

- 32** Enterprise Europe Network –
Brokerage Events
- 36** Salon professionnel «CONTACT»
et «Forum de l'Entreprise» à
Luxembourg
- 36** Et si votre entreprise entrait en
compétition?
- 38** BOA – Bourse d'Opportunités
d'Affaires
- 39** Textes européens publiés du
22 août au 22 septembre 2009

FORMATION

- 42** Renouvellement du programme
pour la formation des managers
- 43** Programme de formation
- 44** «uni.lu news»: tout, vous saurez
tout sur l'Uni
- 44** L'Université du Luxembourg sous
les caméras

INNOVATION

- 46** Réaliser des transferts de techno-
logies de qualité en sécurisant son
contrat de propriété intellectuelle
- 47** Les secteurs de l'IT et des
énergies vertes sur le podium!
- 49** A vos calendriers!

ECONOMIE

- 50** «Luxembourg: Where Else?» Une
démarche globale de promotion
- 51** L'Europe sort de la récession,
mais l'incertitude reste élevée
- 53** Prix et salaires: Une comparaison
du pouvoir d'achat dans le monde
- 56** Succès et nouveaux défis
- 58** Bilan compétitivité 2009:
Le Luxembourg de moins en
moins compétitif
- 60** Trois organisations se
réunissent pour lancer le portail
des économistes

LÉGISLATION & AVIS

- 62** Projets de loi soumis pour avis
à la Chambre de Commerce
- 63** Législation antiblanchiment:
Attention aux nouvelles
obligations de vigilance!
- 72** Des nouvelles mesures pour
soutenir l'emploi des jeunes
- 74** Nouveau service à la Direction
de la Santé pour la sécurité des
denrées alimentaires
- 74** Lexique de Droit Médical &
Hospitalier
- 75** Attention! Arnaque au répertoire
professionnel



ECONOMIE

- 50** «Luxembourg: Where Else?»
Une démarche globale de promotion

FÉDÉRATIONS/U.E.L.

- 76** Soutenir l'initiative du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes diplômés
- 77** Les points de contact des huit organisations patronales membres de l'U.E.L.
- 78** Budget 2010: une optique à court terme
- 78** Le fret routier gravement touché par la crise
- 79** Créer pour l'égalité

RSE

- 80** Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE
- 81** La BCEE souhaite limiter son impact environnemental
- 81** Cactus intervient à de nombreux niveaux

INFO ENTREPRISES

- 82** PricewaterhouseCoopers Luxembourg embauche plus de 140 nouveaux employés
- 82** En bref
- 83** L'Oro et Argento fête son 10^e anniversaire



INFO-ENTREPRISES

- 90** Inauguration officielle de la Banque Havilland S.A. au Kirchberg

- 84** Cactus lance sa campagne «Aus der Region fir d'Regioun»
- 84** Les laboratoires Ketterthill accrédités selon la norme ISO 15189
- 86** Excellent premier semestre 2009 pour Banque Raiffeisen
- 88** Premier prêt BEI pour les PME au Luxembourg en partenariat avec BGL BNP Paribas
- 90** Inauguration officielle de la Banque Havilland S.A. au Kirchberg
- 90** Explorator 2010 en kiosque
- 91** Luxembourg Telecom: un nouvel opérateur télécom au Luxembourg

BELVAL FLASH

- 92** Großprojekt von nationaler Bedeutung

BOURSE

94

LES 100 VISAGES DE LA CDC

96



BELVAL FLASH

- 92** Großprojekt von nationaler Bedeutung

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 32.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Business Education & Training

La «Luxembourg School for Commerce»: Votre formateur pour la réussite

Ce 1^{er} octobre, la «Luxembourg School for Commerce» (LSC) a été officiellement présentée au public dans le cadre d'une conférence de lancement. Ce nouvel organisme de formation, qui regroupe à l'avenir toutes les activités de formation de la Chambre de Commerce, constitue la réponse aux défis posés par le contexte changeant de la formation professionnelle, reflétant les évolutions du marché de l'emploi et de l'environnement économique.

C'est pour mieux répondre aux besoins en qualification des entreprises et des individus et aux exigences d'un marché de la formation de plus en plus compétitif, que la Chambre de Commerce regroupe

au sein de la «Luxembourg School for Commerce» l'ensemble de ses activités de formation.

Celles-ci s'articuleront désormais autour de trois grands axes:

- formation professionnelle initiale,

- formation professionnelle continue,
- formation universitaire.

La vocation de la LSC est de développer et de mettre en œuvre une offre de formation de qualité, adaptée aux

1924

La loi du 4 avril 1924 sur les chambres professionnelles confère à la Chambre de Commerce la mission de surveillance de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

1945

La Chambre de Commerce développe des activités en matière de formation professionnelle continue sous forme de cours de soir.

1989

La Chambre de Commerce se dote d'un nouveau Centre de Formation et élargit son offre de formation sur base d'une expérience de 40 années dans la formation continue.

demandes en formation exprimées par ses nombreux clients tout en étant en permanence à l'écoute des entreprises et de leurs besoins en formation. Son activité phare consiste à développer et à réaliser une offre de formation aussi complète que possible.

La LSC agit aussi pour un cadre législatif et réglementaire favorisant la formation. Elle est l'interface de choix entre le monde économique et les pouvoirs publics.

Par la création de la LSC, la Chambre de Commerce consolide son ambition de devenir l'acteur de référence pour les entreprises luxembourgeoises dans le domaine de la formation. Elle dote ses activités de formation d'une nouvelle dynamique, en tant que prestataire de services dans un domaine considéré à juste titre comme moteur du développement de la compétitivité des entreprises dans les années à venir.

La LSC a son indépendance opérationnelle et budgétaire avec ses propres organes de décision et de gestion.

■ Les missions de la LSC

Les missions de la LSC sont définies dans le droit fil des missions en matière de formation professionnelle conférées à la Chambre de Commerce.

Mission politique

Agir pour une culture et un système d'enseignement et de formation performant, capable de fournir les connaissances et compétences requises par les entreprises et de former des citoyens autonomes et responsables.

La LSC s'engage pour la création d'une culture de formation auprès des entreprises, des pouvoirs publics et du public en général.



MM. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce; Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce; Fernand Ernster, Président de la «Luxembourg School for Commerce» et Paul Emering, Directeur de la «Luxembourg School for Commerce» lors du lancement officiel de la LSC



L'offre de formation de la «Luxembourg School for Commerce» se décline autour de trois axes clairement définis: la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation universitaire

2003

Dans le cadre de la réorganisation de la Chambre de Commerce en 2003, le service de la formation continue devient l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). Le nouveau Centre de Formation, inauguré en 2004, compte 36 salles de formation et 4 salles de conférences.

2007

Plan d'Action 2007-2009. Ce plan d'action fixe les perspectives de développement à l'horizon 2009 et prépare les premiers axes de rapprochement des deux entités IFCC et Service de la Formation Professionnelle Initiale(SFPI). Il ajoute un 3^e axe: la coopération avec l'Université du Luxembourg et en particulier la création d'une chaire de l'entreprenariat sous forme de la Luxembourg Business Academy (LBA).

2009

1^{er} octobre 2009: Lancement de la «Luxembourg School for Commerce» qui reprend les activités du Service de la Formation Professionnelle Initiale et de l'IFCC, en y joignant la formation universitaire.

Interview avec M. Paul Emering, Directeur de la LSC

«L'écoute du client est primordiale»



M. Paul Emering, Directeur de la LSC

Merkur: Pourquoi la dénomination «Luxembourg School for Commerce» et pourquoi avoir choisi un nom anglais?

Paul Emering: Le nom de Luxembourg School for Commerce suggère que la Chambre de Commerce entend donner une envergure générale, voire nationale, à son nouvel institut de formation, pour souligner ainsi l'importance de l'éducation et de la formation pour l'économie du pays et les entreprises et les femmes et hommes travaillant et vivant au Luxembourg. Le terme de «School» veut aussi montrer que l'école n'est l'apanage exclusif, ni du monde de l'éducation, ni du monde économique ou de l'entreprise, mais qu'il s'agit bien d'une entreprise commune dans l'intérêt général du pays. Le «for Commerce» signifie qu'il s'agit d'une école qui veut atteindre un objectif, à savoir répondre le mieux aux besoins de l'économie, source du bien-être général du pays. La dénomination anglaise hisse la formation au même niveau de visibilité que d'autres initiatives récentes en faveur de la promotion du Luxembourg, dans lesquelles la Chambre de Commerce est associée comme partenaire représentatif du secteur privé, telles «Luxembourg for Business» ou «Luxembourg for Finance».

L'IFCC fait place à la LSC. Pourquoi ce changement de marque?

Par la création de la LSC, la Chambre de Commerce ouvre une nouvelle étape dans sa longue histoire d'activités au niveau de la formation et achève en fait une évolution qui avait vu son dernier événement majeur avec la création de l'IFCC en 2003. En fait l'IFCC, ayant repris les activités de formation professionnelle continue opérées préalablement par le service du même nom à la Chambre de Commerce, perpétuait toujours la division des tâches au sein de la Chambre de Commerce et en particulier au niveau de son Département Formation, où la formation professionnelle initiale (apprentissage), la fonction historique de la Chambre de Commerce en matière de formation professionnelle, était opérée en parallèle à la formation professionnelle continue sous l'égide de l'IFCC. Beaucoup d'observateurs pensaient que l'IFCC était l'Institut de formation de la Chambre de Commerce responsable de la formation professionnelle, et qu'en dehors de lui, il n'y avait pas d'activité de formation. La LSC met fin à cette incompréhension. En fusionnant en fait la formation professionnelle initiale et continue, en les plaçant dans une logique prônée et réclamée de Life-Long-Learning, il fallait aussi donner un signal fort vers l'extérieur, qui ne pouvait être donné que par le remplacement de l'IFCC. Je suis persuadé que la LSC pourra se fonder sur le capital de confiance et la visibilité acquis par l'IFCC en cinq ans d'existence.

Comment s'organise l'offre de formation de la LSC et quelle valeur ajoutée apporte-t-elle aux clients?

L'offre de formation repose sur trois piliers:

- la formation professionnelle initiale, le pilier historique et légal de la Chambre de Commerce en matière de formation professionnelle,
- la formation professionnelle continue, le pilier développé depuis 1945

et ayant acquis sa présence sur le marché par l'IFCC, et

- la formation universitaire, pilier le plus jeune, développé en 2007 suite à la création de l'Université du Luxembourg en 2003.

Le leitmotiv de l'offre de formation est sa déclinaison en fonction des besoins des entreprises. L'écoute du client est primordiale. L'ancrage de la LSC dans les différents secteurs de l'économie représentés par la Chambre de Commerce est sa force, mais aussi son plus grand défi, puisque l'offre de formation doit être large pour couvrir tant les besoins en formation dans des domaines à caractère généraliste ou transversal, que les besoins strictement sectoriels des différentes branches professionnelles articulant leurs besoins de formation. Cette exigence quotidienne que nous nous imposons nous-mêmes de «coller» aux demandes formulées par les entreprises, ainsi que l'observation d'une politique de qualité stricte, conformément à la norme ISO 9001, devrait assurer aux entreprises un retour sur investissement auquel elles peuvent légitimement s'attendre. S'y ajoutera dans un proche avenir une politique de certification plus transparente et répondant aux exigences réglementaires et méthodologiques posées par les pouvoirs publics et par le marché.

La LSC propose-t-elle aussi de nouvelles formations?

La LSC va ouvrir de nouveaux champs d'activités. Ainsi la formation professionnelle continue diplômante fait son apparition dans notre offre de formation. Elle répond à la demande si souvent formulée sur la valeur du certificat obtenu. La formation de reconversion professionnelle est un nouvel axe d'activités que nous ne pouvons pas ignorer, alors que la crise économique nous l'impose quasiment. La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) est également un outil nouveau qui constitue en fait

1^{er} octobre 2009, IFCC devient la LSC Luxembourg School for Commerce



www.rosedeclairer.lu

www.lsc.lu



Siège: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg - **T:** (+352) 423939-220
W: info@lsc.lu - www.lsc.lu - **F:** (+352) 423939-820



Votre formateur pour la réussite

une sorte de liant entre les différentes étapes de formation professionnelle, mais aussi l'expérience propre accumulée par les individus. Le détail des nouvelles formations sera dévoilé au fur et à mesure que leur mise en œuvre se rapproche. Je mentionnerai également LSC Inhouse où nous marchons résolument à la rencontre des besoins des entreprises en leur faisant des offres de formation individualisées.

En quoi la LSC se différencie-t-elle d'autres offreurs en formation?

La LSC est tout d'abord l'institut de formation de la Chambre de Commerce qui lui procure une audience instantanée auprès des entreprises luxembourgeoises que nul autre offreur de formation ne peut faire valoir. Ensuite notre offre de formation est très large. Elle répond aux besoins des entreprises, mais aussi des individus qui veulent parfaire leurs connaissances professionnelles. Pour certaines formations imposées par la loi aux entreprises, nous sommes le partenaire naturel des pouvoirs

publics pour les mettre en œuvre. Ce qui in fine nous distinguera désormais, est ce tryptique formation professionnelle initiale, formation professionnelle continue et formation universitaire.

Est-ce que vous avez l'intention de collaborer avec d'autres acteurs actifs sur le marché de la formation? Est-ce que vous pouvez mentionner des projets concrets?

Si l'ambition de la Chambre de Commerce, qui est aussi la nôtre, est d'être un acteur de référence en matière de formation pour tous les acteurs travaillant dans les entreprises luxembourgeoises, nous savons que cela ne signifie pas que nous agissions seuls, voire que nous aurions des visions hégémoniques. Je pense qu'il faut avoir une approche participative et de partenariat en collaborant là où des synergies évidentes s'imposent. Ainsi les entreprises disposent de deux instituts de formations sectoriels que sont l'IFBL pour le secteur financier et l'IFSB pour le secteur de la construction. La Cham-

bre des Métiers dispose d'une offre de formation à la fois généraliste et sectorielle. Je pense qu'au niveau des formations généralistes, des synergies sont parfaitement possibles, ainsi que nous l'avons déjà prouvé dans le passé, par la Plateforme des séminaires opérée en commun par l'IFCC, la Chambre des Métiers et l'OLAP. Je mentionnerais également les formations en matière de sécurité et de santé au lieu de travail développées en commun par l'IFCC, la Chambre des Métiers et l'IFSB. Avec l'IFBL nous travaillons actuellement sur un projet commun de formation des formateurs.

Quelle stratégie poursuivez-vous dans l'avenir?

Notre stratégie sera double. Consolider en interne notre offre de formation actuelle et la rendre plus transparente et visible, tout en la rendant plus crédible au niveau de la certification. En deuxième lieu il s'agit de développer encore plus des synergies entre les organismes de formation représentant les entreprises.

Elle agit pour un cadre institutionnel et légal propice pour la mise en place d'un système d'enseignement et de formation ayant pour but ultime de transmettre aux personnes travaillant dans les entreprises, salariés ou chefs d'entreprises, les connaissances et compétences requises pour permettre aux entreprises d'être performantes et compétitives.

Le système d'enseignement et de formation doit également former des citoyens autonomes, critiques et responsables dans une perspective de cohésion sociale.

Missions opérationnelles

De la mission politique découlent deux missions opérationnelles:

1) Appuyer et encourager les entreprises dans leur processus continu d'amélioration des connaissances et des compétences de leurs ressources humaines.

L'engagement dans le processus de formation doit en effet être perçu comme un investissement dans le capital humain de l'entreprise et dans sa pérennité et non pas comme un seul fac-

teur de coût. Cette démarche est créatrice de plus-value. Les moyens d'action mis en œuvre par la LSC se situent essentiellement dans le domaine de la promotion avec des campagnes d'information et de sensibilisation axées sur la formation.

A la notion essentielle déjà bien connue du «Lifelong Learning» s'ajoute celle de la «Lifelong Guidance», qui préconise un soutien et un accompagnement des individus dans leurs parcours personnels et professionnels par un système d'orientation et de guidance, ayant pour objectif de leur faciliter leur développement et de leur permettre de négocier les tournants de leur carrière professionnelle et personnelle.

2) Développer et gérer des projets de formation et d'enseignement en coopération étroite avec les entreprises.

Cette mission engendre l'activité la plus concrète pour les entreprises, à savoir des services et produits de formation adaptés aux besoins des entreprises et du marché.

La LSC agit comme «guichet unique» pour les entreprises afin de trouver des solutions adaptées à leurs demandes en formation à tous les niveaux.

A cet égard il faut souligner que les missions attribuées à la Chambre de Commerce en matière de la formation professionnelle initiale sont reprises par la LSC, qui assure l'exécution de la mission de surveillance de l'apprentissage.

Le leitmotiv de la mise en œuvre des missions précitées est l'approche client qui place les besoins des entreprises et des individus au centre de l'intérêt de la «Luxembourg School for Commerce».

■ Les activités de la LSC

Les activités du nouvel organisme de formation découlent des missions politique et opérationnelles. Parmi ces activités émergent deux pôles d'activités majeurs, qui constituent en fait le core-business du nouvel Institut. Il s'agit d'une part du centre de compétences «Politique» qui met en œuvre la mission politique déléguée par la Chambre de Commerce à l'Institut et qui vise les activités de rédaction d'avis et

1^{er} octobre 2009, ouverture de la Luxembourg School for Commerce

www.rosedeclare.lu



www.lsc.lu



Siège: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg - **T:** (+352) 423939-220
W: info@lsc.lu - www.lsc.lu - **F:** (+352) 423939-820



Votre formateur pour la réussite

de prises de position. Il s'agit d'un autre côté, pour les missions opérationnelles du centre de compétences «Formation» axé sur l'offre de formation. Les activités de la LSC se présentent comme suit:

Activité 1: Recherche et veille

Activité 2: Offre de formation, Centre de compétences «Formation»

Activité 3: Promotion de la formation tout au long de la vie («Lifelong Learning»)

Activité 4: Relation Ecole-Entreprise

Activité 5: Conseil

Activité 6: Rédaction d'avis, Centre de compétences «Politique»

Activité 7: Prises de position, Centre de compétences «Politique»

1) Recherche et veille

L'activité «Recherche et veille» vise à suivre le marché de l'emploi, les évolutions technologiques et les méthodes de gestion qui influencent les entreprises et qui engendrent des exigences au niveau des compétences et connaissances requises. Il s'agit également de suivre et d'analyser l'évolution des filières de l'enseignement (fondamental, secondaire, secondaire technique et supérieur) au Luxembourg,

tout en analysant les initiatives prises au niveau international (OCDE, Commission européenne, Eurochambres). Les informations recueillies et analysées serviront à peaufiner la pertinence des avis et prises de position formulées par la Chambre de Commerce ainsi que d'en dégager de nouveaux produits de formation.

Dans le cadre de cette activité on retrouve également les études et enquêtes menées auprès des ressortissants de la Chambre de Commerce afin de cerner leurs besoins en formation.

2) Centre de compétences «Formation» – Offre de formation

L'activité phare de la nouvelle entité (et aussi la plus intensive en investissement temps), sera constituée par le développement et la réalisation d'une offre de formation plus complète. L'offre de formation se déclinera désormais en formation professionnelle initiale, formation professionnelle continue et formation universitaire. La formation professionnelle continue sera plus large par rapport notamment à l'activité de base de l'IFCC. Cette offre de formation comprendra des initiatives, au niveau de la formation de reconversion professionnelle, de la formation professionnelle continue diplômante (bachelor, master) et de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (V.A.E.).

La nouvelle entité se distinguera ainsi de tous les autres offreurs de formation luxembourgeois, par la création d'une offre de formation plus complète, desservant ainsi mieux les attentes des entreprises luxembourgeoises mais également des particuliers qui souhaitent se former.

3) Promotion de la formation tout au long de la vie

La promotion de la formation tout au long de la vie («Lifelong Learning») est une activité qui engage la responsabilité de la Luxembourg School for Commerce et, à travers elle, la Chambre de Commerce. En effet la majorité de «l'outcome» de l'enseignement luxembourgeois s'oriente vers les entreprises. La Luxembourg School for Commerce entend encourager, voire amplifier ce flux à l'avenir. Il importe donc d'adresser des messages clairs d'abord aux jeunes étudiants, aux enseignants et aux parents afin de les sensibiliser aux enjeux du Lifelong Learning, ensuite également aux entreprises.

4) Relation Ecole-Entreprise

Dans le même ordre d'esprit, cette 4^e activité cible des groupes de population très précis à travers des actions concrètes, comme par exemples le stand «Maison de l'Economie» à la Foire de l'Etudiant ou bien l'initiative «Business Week» (visites prolongées d'entreprises par des enseignants luxembourgeois). Elle intègre également l'aspect de mise à disposition de stages requise dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Les réseaux d'experts agissant dans les différentes commissions et groupes de travail pour compte de la Chambre de Commerce constituent également un outil important dans le développement de la relation Ecole-Entreprise. La LSC se veut une plateforme de toutes les initiatives prises par les entreprises ou leurs organisations pour créer des passerelles entre l'école et l'entreprise.

5) Conseil

Cette activité consiste à proposer aux entreprises un conseil professionnel pour toutes les questions liées à l'enseignement et la formation au Luxembourg. Une place de choix reviendra aux conseils au niveau de la formation pro-



M. Jean Junck et M. Roger Thoss (à droite) forment avec M. Paul Emering le comité de direction de la «Luxembourg School for Commerce»

Votre formateur pour la réussite

LSC - Luxembourg School for Commerce



www.rosedeclare.lu

www.lsc.lu



Siège: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg - **T:** (+352) 423939-220
W: info@lsc.lu - www.lsc.lu - **F:** (+352) 423939-820



Votre formateur pour la réussite



fessionnelle initiale, d'une part, et au niveau de la formation professionnelle continue, d'autre part.

6) Centre de compétences «Politique» – Préparation et rédaction des avis

Une des activités phares consiste à préparer et à rédiger des avis relatifs aux projets de lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement et la formation. Il s'agit d'une mission déléguée par la Chambre de Commerce à la Luxembourg School for Commerce.

7) Centre de compétences «Politique» – Prises de position

Alors que la rédaction d'avis peut-être considérée comme une activité plutôt réactive par rapport aux initiatives du gouvernement, il importe d'adopter un rôle plus proactif de la LSC en matière de prises de position d'ordre politique. L'objectif consiste à provoquer le débat et à nourrir de nouvelles initiatives en matière d'éducation et de formation au Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit également d'une mission déléguée par la Chambre de Commerce à la Luxembourg School for Commerce.

■ L'offre de formation

Ainsi qu'il a été évoqué, l'activité principale de la Luxembourg School for Commerce est de développer des formations et de proposer aux entreprises et aux particuliers une large palette de services et produits gravitant autour de la formation professionnelle.

L'offre de formation repose sur trois piliers, à savoir la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation universitaire.

Formation professionnelle initiale

La demande des entreprises pour un plus grand nombre de jeunes mieux formés est un élément central guidant les actions de la LSC en matière de formation professionnelle initiale et l'anticipation des compétences requises en formation professionnelle est une première nécessité.

Il s'agit aussi d'assurer une ouverture de la formation professionnelle initiale vers le haut, de répondre aux demandes du marché du travail en offrant de nouvelles formations en étroite collaboration avec le monde économique et de revaloriser l'apprentissage.

Un autre aspect important est de créer un système de certification transparent et crédible permettant aux bénéficiaires de valoriser pleinement leurs connaissances et compétences acquises et aux entreprises de reconnaître les compétences de leurs collaborateurs.

La LSC gère chaque année environ 1.700 contrats d'apprentissage dans les secteurs les plus divers.

Elle participe à la mise en œuvre de la réforme professionnelle et est ainsi un partenaire privilégié du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. La LSC contribue activement à l'implantation de concepts européens au niveau luxembourgeois, tels que EQF (European Qualification Framework) ou encore ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training).

Formation professionnelle continue

Le développement de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises présuppose aussi une mise à jour continuelle des connaissances et compétences des salariés et des dirigeants d'entreprise.

Votre formateur pour la réussite

LSC - Luxembourg School for Commerce



www.rosedeclare.lu

www.lsc.lu



Siège: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg - **T:** (+352) 423939-220
W: info@lsc.lu - www.lsc.lu - **F:** (+352) 423939-820



Votre formateur pour la réussite



La LSC s'est fixée comme objectif de proposer aux entreprises une offre de formation adaptée aux besoins en qualification requis et par conséquent à très forte valeur ajoutée. Pour ce faire, elle tire profit de ses liens privilégiés avec les entreprises, respectivement avec les représentants des secteurs professionnels. Il s'ensuit une bonne connaissance des attentes concrètes en matière de formation professionnelle continue.

Les certificats et diplômes émis par la LSC suivant des critères bien précis, attestent du savoir, savoir-faire et savoir-être acquis par les bénéficiaires des formations. La LSC se veut le garant d'une offre de formation propice au développement personnel et professionnel de ses clients.

1. La formation professionnelle continue certifiante

La formation professionnelle continue certifiante est l'instrument choisi par la LSC afin de conférer au bénéficiaire des connaissances ou bien des compétences spécifiques, soit pour accéder à diverses professions réglementées par le législateur, soit pour progresser sur le plan professionnel. Il s'agit essentiellement de formations de durée courte animées par des formateurs spécialisés.

Le certificat émis par la LSC atteste des connaissances et compétences acquises.

La formation professionnelle continue certifiante se décline en «LSC Entrepreneurship» et «LSC Progress», «LSC Seminars» et «LSC Inhouse».

Les formations proposées dans le cadre du programme «LSC Entrepreneurship» encouragent l'esprit d'entreprise et s'adressent à des porteurs de projet avec des formations spécifiques pré- et post-crétion.

«LSC Progress» comprend des formations généralistes s'adressant à toutes les personnes de tous les secteurs économiques. L'innovation majeure consiste dans la déclinisation des formations par domaine (ex: Gestion d'entreprise: Marketing et communication, Management international, Gestion comptable et financière, Gestion des ressources humaines, Leadership, General Management, Innovation et créativité, Droit, Fiscalité...) et par niveau. L'autre axe de «LSC Progress» est constitué par des formations sectorielles s'adressant à des secteurs économiques bien définis. Ces formations sont développées sur base des demandes concrètes et spécifiques d'un secteur ou d'une branche professionnelle d'un secteur.

Toujours au niveau de la formation professionnelle certifiante et dans le contexte du programme «LSC Inhouse», la LSC développe des formations internes, adaptées aux besoins concrets d'une entreprise.

2. La formation de reconversion professionnelle

La formation de reconversion professionnelle s'adresse à des entreprises qui se trouvent confrontées à des problèmes économiques.

L'offre de formation est développée en fonction des demandes formulées par les entreprises, les autorités publiques, voire des groupes de particuliers.

3. Formation professionnelle continue diplômante

La formation professionnelle continue diplômante offre la possibilité à son bénéficiaire, souvent un actif professionnel, d'obtenir un diplôme reconnu au niveau européen, tels les diplômes de «Bachelor» ou «Master». Cette nouvelle voie de qualification proposée par la LSC se caractérise par un parcours de formation long sanctionné par un diplôme à très forte visibilité.

La LSC propose des formations professionnelles continues diplômantes en partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur à forte renommée internationale.

4. Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)

Un nouveau domaine d'activité de la LSC est celui de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) qui permettra aux personnes n'ayant pas forcément les diplômes scolaires usuels, de pouvoir faire bonifier et attester leur expérience professionnelle, voire les différentes formations suivies au cours de leur carrière pour obtenir, par un processus de VAE, un diplôme officiel reconnu par les autorités publiques.

Formation universitaire

La formation universitaire cible les étudiants luxembourgeois et étrangers qui veulent terminer leur formation initiale par l'obtention d'un diplôme académique, soit du type «Bachelor», «Master» ou «Doctorat». La Chambre de Commerce s'est associée avec l'Université du Luxembourg en créant

Votre formateur pour la réussite

LSC - Luxembourg School for Commerce



www.rosedeclare.lu

www.lsc.lu



Siège: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg - **T:** (+352) 423939-220
W: info@lsc.lu - www.lsc.lu - **F:** (+352) 423939-820



Votre formateur pour la réussite



la «Luxembourg Business Academy (LBA)», afin de proposer aux étudiants des formations de niveau académique, plus particulièrement dans le domaine de la gestion d'entreprise.

Ainsi en 2007, la LBA a lancé un premier Master en «Entrepreneurship and Innovation». D'autres projets de formation sont actuellement à l'étude.

La LSC est appelée à assurer la gestion opérationnelle en fonction des intérêts de la Chambre de Commerce au niveau de ce partenariat.

D'un autre côté, la LSC prendra l'initiative de s'engager dans des partenariats avec d'autres universités pour offrir des formations diplômantes de niveau universitaire.

■ Les organes de décision et de gestion

Le Conseil de gérance

La Luxembourg School for Commerce est sous la responsabilité d'un conseil de gérance composé de mem-

bres élus représentant l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce et du directeur de la Chambre de Commerce. Les membres élus seront désignés en raison de leur intérêt et engagement pour la formation. M. Fernand Ernster est le président du conseil de gérance de la LSC.

Le comité de direction

La gestion opérationnelle de la Luxembourg School for Commerce incombe à un comité de direction avec comme directeur M. Paul Emering et deux membres du comité de direction, M. Jean Junck et M. Roger Thoss.

Le comité de direction assure la gestion de l'organisme, élabore la stratégie et les axes d'activités, sous l'autorité du Conseil de gérance.

Interview avec Muriel Morbé, Conseillère en formation auprès de la LSC

Acquérir les techniques de base en gestion d'entreprise avec le «Modern Business Management Certificate»



Muriel Morbé,
Conseillère en formation auprès de la LSC

Merkur: Quels sont les motifs à l'origine du développement de cette formation?

Muriel Morbé: Cette formation dessert prioritairement les besoins en formation des actifs professionnels qui n'ont pas forcément une formation de base en «sciences économiques» ou bien en «sciences de gestion». Elle cible notamment les ingénieurs et a pour objectif de conférer aux participants les techniques de base en gestion d'entreprise.

Pourquoi proposez-vous cette formation en langue anglaise?

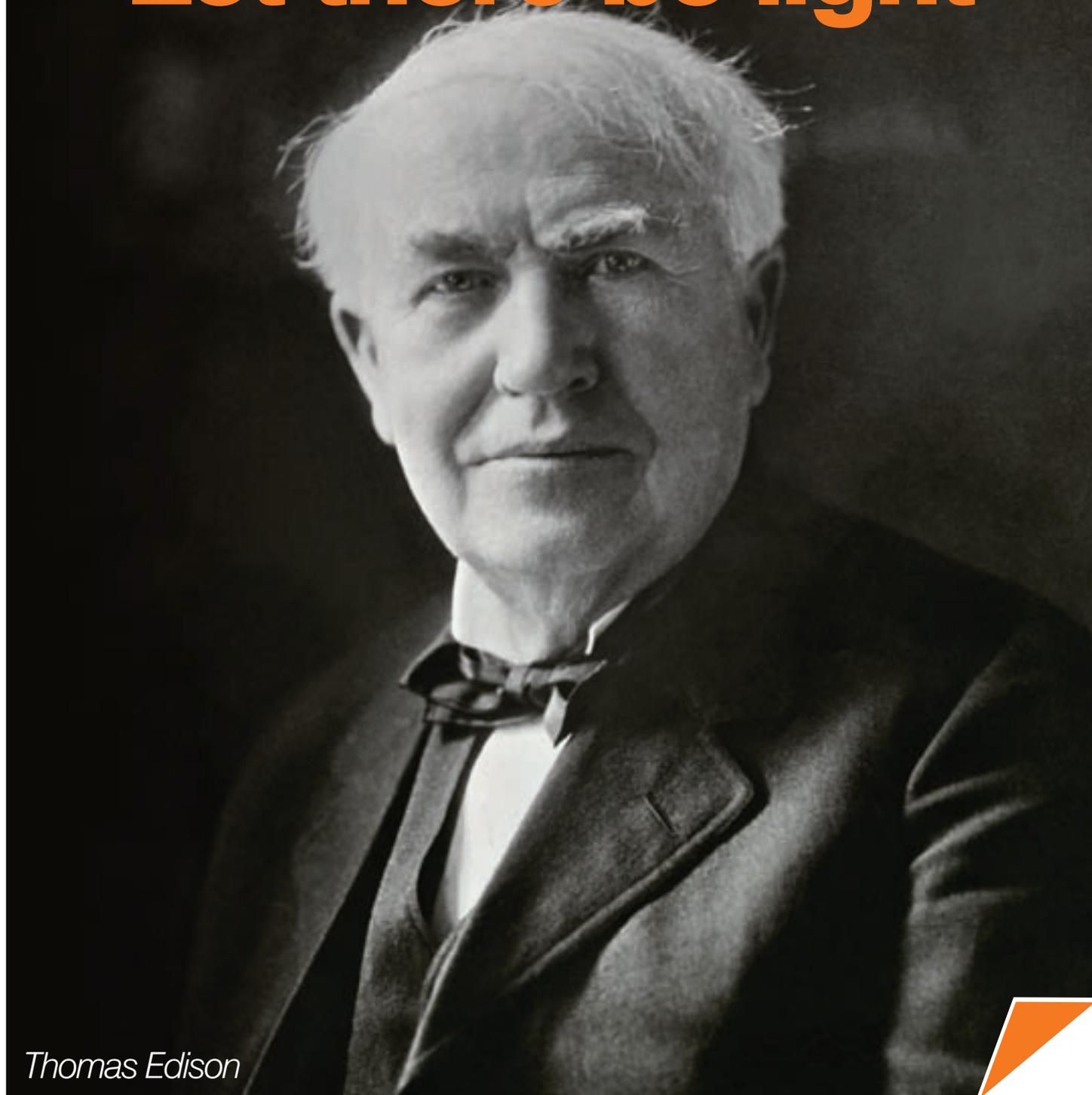
Il y a 2 raisons pour avoir opté pour cette solution. Elle répond tout d'abord à une demande du marché luxembourgeois, sachant que beaucoup d'entreprises mais aussi des particuliers recherchent des formations

en langue anglaise, notamment en gestion d'entreprise. D'autre part, il est évident que l'anglais est bien la langue officielle du monde des affaires. Le fait de coopérer sur ce projet avec la «Sacred Heart University», dont la réputation n'est plus à faire, est une réelle opportunité pour la LSC.

A partir de quand les personnes intéressées pourront-elles s'inscrire à cette formation?

Les personnes intéressées peuvent me contacter directement auprès de la LSC soit par téléphone (+352 42 39 39-235) ou bien par e-mail (muriel.morbe@lsc.lu). Sachant que le nombre de places est limité à 20 personnes, j'encourage les candidats potentiels à se manifester dans les meilleurs délais possibles.

“ Let there be light ”



Thomas Edison

LEGICORP by legitech

Avec la base de données en ligne **LEGICORP**, développée en partenariat avec le cabinet Loyens & Loeff, Legitech porte enfin la lumière sur le **droit luxembourgeois des sociétés** (y inclus le secteur financier). Législation consolidée, jurisprudences y relatives (textes in extenso), circulaires administratives, commentaires et notes rédigés par des professionnels renommés : il est dorénavant possible aux gestionnaires de société et aux juristes d'affaires d'avoir **une vision claire et complète** des textes qui régissent les entreprises au Luxembourg. **Et comme aurait pu le dire Edison en inventant l'ampoule électrique : “ Let there be light ! ”**

www.legicorp.lu

En partenariat avec

LOYENS & LOEFF

AVOCATS À LA COUR

legitech

Interview avec Dr. Petra Garnjost, director of the Sacred Heart University

«La formation 'Modern Business Management Certificate' est un condensé de MBA»



Dr. Petra Garnjost,
Director of the Sacred Heart University

Merkur: Quels sont les principaux objectifs de la formation «Modern Business Management Certificate»?

Dr. Petra Garnjost: Cette formation s'articule autour de trois pôles: management des personnes, compréhension des données financières et connaissance organisationnelle. Durant cette formation, les étudiants exploreront ainsi les techniques de gestion des effectifs et se familiariseront avec les méthodes de motivation et de leadership. Ils apprendront également à comprendre les différentes données et tableaux financiers ainsi que la planification de budgets. Enfin, les étudiants seront amenés à découvrir et comprendre l'impact de l'organisation pour le développement des affaires.

A qui s'adresse-t-elle prioritairement?

Ce programme est destiné aux employés ayant récemment acquis une fonction managériale ou sur le point d'y accéder. Le programme s'adresse également aux employés

ayant une formation initiale technique ou scientifique travaillant dans un domaine spécialisé.

Est-ce qu'elle se distingue du MBA proposé par la SHU? Si oui, en quoi?

Cette formation est un condensé d'un Master of Business Administration (MBA). En effet, les trois pôles présentés précédemment (management des personnes, connaissances financières et management organisationnel) sont les éléments indispensables et minimums de ce qu'il faut connaître pour une bonne gestion d'un département ou d'une unité.

Dans la formation MBA, plus longue, l'étudiant va plus loin dans ces domaines et peut même se spécialiser dans l'une ou l'autre des matières. A titre d'information, les cours de ce Certificat peuvent être comptabilisés dans la formation MBA si l'étudiant souhaite continuer dans cette voie.

L'encadrement pédagogique sera assuré par des professeurs de la SHU, respectivement des experts professionnels. Quelle sera la valeur ajoutée réelle et concrète apportée par cette formation?

Les Professeurs de Sacred Heart University ont l'avantage de bénéficier à la fois d'une expertise académique et d'une expérience professionnelle dans le secteur privé. Plusieurs d'entre eux continuent en outre à occuper des fonctions de consultants ou de conseillers de grandes entreprises.

Ils ont pour objectifs de permettre aux étudiants une mise en application directe des différentes théories au sein de l'entreprise. Cette mise en application se fera suite au développement des compétences en termes de pensée critique, de résolution de problèmes et d'analyse pour répon-

dre rapidement et de façon créative aux challenges du monde économique actuel. La plupart des Professeurs sont issus du campus principal de Sacred Heart University aux Etats-Unis et enseignent également dans le cursus MBA.

Quels sont, d'après vous, les atouts du partenariat «Luxembourg School for Commerce/Sacred Heart University»?

Lorsque Sacred Heart University a établi son campus international à Luxembourg en 1991, ce fut au sein de la Chambre de Commerce. Depuis maintenant 18 ans, les liens entre l'université et la Chambre de Commerce n'ont cessé de se renforcer. A présent, cette histoire continue avec une nouvelle entité: la Luxembourg School for Commerce. Sacred Heart University est fière de pouvoir ainsi créer cette nouvelle formation avec un partenaire aussi prestigieux que la LSC.

Ce dernier développement reflète le dynamisme de deux institutions au service du savoir et de la connaissance. Les atouts de ce partenariat seront des avantages directs et précieux pour les futurs étudiants.

24. September 2009

Ethik in der Wirtschaft: 6. Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz



S.E. Dr. Hubertus von Morr, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg; Herr Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg; Dr. Andreas Pohlmann, Chief Compliance Officer, Siemens München; Herr Michel Wurth, Mitglied des Vorstands ArcelorMittal und Präsident der Handelskammer Luxemburg; Herr Luc Frieden, Finanzminister des Großherzogtums Luxemburg und Prof. Dr. Rolf Tarrach, Rektor der Universität Luxemburg



S.E. Dr. Hubertus von Morr, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg; Herr Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg und Frau Carla Rosen-Vacher, Amerikanische Botschaft in Luxemburg

Bereits zum sechsten Mal fand in der Chambre de Commerce am 24. September 2009 die Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz statt. Die Konferenz mit dem aktuellen Thema „Ethik in der Wirtschaft“ wurde wie auch die vorangegangenen Veranstaltungen von der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg in Zusammenarbeit mit der Deutschen Botschaft in Luxemburg und der ahk debelux organisiert.

Die Wirtschaftskonferenz stieß – nicht zuletzt aufgrund seines hochaktuellen Themas angesichts des G20-Gipfels in Pittsburgh – auf großes Interesse bei Unternehmern aus Luxemburg und der Großregion und ermöglichte auch dieses Mal einen angeregten Informationsaustausch und interessante Gespräche.

Die Vortragenden, Luc Frieden, Finanzminister des Großherzogtums

*Pour optimiser
mon capital humain et
faire face aux nouvelles
exigences du marché,
qui peut m'aider?*



Securex vous aide à mettre en place une politique RH innovante veillant au développement et à l'épanouissement de vos collaborateurs.

Sur le marché luxembourgeois, Securex est le seul partenaire à pouvoir vous offrir un éventail aussi large de services RH sous une seule enseigne. Nous vous accompagnons dans votre politique de recrutement et dans la gestion administrative de votre entreprise. Nous vous apportons également des solutions efficaces pour gérer et développer les compétences et la motivation de votre personnel. Que vous soyez une entreprise locale ou internationale, Securex est votre partenaire idéal pour tout ce qui touche au management de votre capital humain.

Plus d'infos sur www.humancapitalmatters.lu



| HR SERVICES | HEALTH & SAFETY | HR CONSULTING | HR RESEARCH |



Herr Michel Wurth, Mitglied des Vorstands ArcelorMittal und Präsident der Handelskammer Luxemburg



Herr Luc Frieden, Finanzminister des Großherzogtums Luxemburg

Luxemburg, Dr. Andreas Pohlmann, Chief Compliance Officer, Siemens AG, Professor Dr. Rolf Tarrach, Rektor der Universität Luxemburg und Michel Wurth, Präsident der Chambre de Commerce, beleuchteten das Konferenzthema aus unterschiedlichen Blickwinkeln.

Der Hauptgeschäftsführer der Chambre de Commerce, Pierre Gramagna, begrüßte die Teilnehmer und wies in seiner Einführung auf das 2008 gegründete Institut National pour le Développement Durable hin, das sich unter anderem bemühe, ethische Prinzipien in der Wirtschaft zu verankern.

Botschafter Dr. Hubertus von Morr bedauerte, dass das Ideal vom „ehrbaren

Kaufmann“ verloren gegangen sei. Nicht alles, was erlaubt sei, sei gleichzeitig ethisch, so der Botschafter. In der Vergangenheit aber seien ungeschriebene Gesetze des ethischen Handelns verletzt worden.

Der neue Finanzminister des Großherzogtums, Luc Frieden, betonte in seinen Ausführungen die guten bilateralen deutsch-luxemburgischen Beziehungen und deren große Bedeutung für Luxemburg. In seinem Vortrag sprach er sich für ein Festhalten an dem Prinzip der sozialen Marktwirtschaft aus und unterstrich die Rolle des Staates, wenn es um die Festlegung von Regelungen gehe. „Das Freiheitsstreben muss

mit dem Gemeinwohl verbunden werden“, so Minister Frieden. Ethik habe seinen Ausgangspunkt generell beim Menschen, der mit Verantwortungsgefühl und Bescheidenheit auftreten müsse. Die Unternehmen stellten die nächste Stufe dar, wobei sie das Prinzip der Selbstregulierung anwenden sollten, dem ein großer Spielraum zur Verfügung stehe. Auf einer weiteren Stufe dann komme der Staat mit seinen Regelwerken. Hinsichtlich des globalen Wirtschaftsfelds betonte Minister Frieden die notwendige Koordinierung der Aktionen und die Bedeutung Europas als Motor der internationalen wirtschaftlichen Entwicklung.

Dr. Pohlmann erläuterte, wie innerbetriebliche Vorschriften zur Korruptionsbekämpfung bei einem deutschen Großunternehmen wie Siemens durchgesetzt werden. Nach dem Korruptionsskandal vor zwei Jahren habe es einen „Compliance Turnaround“ gegeben, so dass heute die Compliance eine absolute Priorität im Unternehmen darstelle. Mit der Schulung von bereits über 100.000 Mitarbeitern und einer mobilen Ermittlergruppe will Siemens ein Unternehmen werden, das herausragende Compliance-Standards setzen möchte.

Aus einem wissenschaftlichen Blickwinkel betrachtete Prof. Dr. Tarrach das Zusammenspiel zwischen Ethik und Wirtschaft und sprach sich für die Einführung eines Qualitäts-BIPs aus. Der wesentliche Aspekt der Ethik sei der der Nachhaltigkeit. Der Wert geschaffener Produkte drücke sich nicht an der Quantität sondern nur an deren Qualität und Nachhaltigkeit aus. In Zusammenarbeit mit der Handelskammer verfolgt Prof. Dr. Tarrach daher die Idee, dem Programm der Luxembourg Business Academy einen Studiengang beizufügen, der die unternehmerischen Dimensionen von Nachhaltigkeit vermittelt.

Abschließend beleuchtete Michel Wurth die Bemühungen und Fortschritte des Stahlkonzerns ArcelorMittal im Bereich der Corporate Social Responsibility. Die Anfänge der sozialen Verantwortung – begründet durch Emile und Aline Mayrisch – wurden durch ArcelorMittal übernommen und weitergeführt. So erfolgte 2007 die Gründung der mit 57,1 Mio US-Dollar dotierten Arcelor-Mittal-Stiftung, die sich dem sozialen Engagement verschrieben hat.

Wie bei den vorangegangenen Wirtschaftskonferenzen bot sich auch dieses Mal für die Teilnehmer während des anschließenden Empfangs die willkommene Gelegenheit, neue Kontakte zu knüpfen, Netzwerke zu vertiefen und angeregte Gespräche zu führen. Auch in der Tagespresse erfuhr die Veranstaltung ein äußerst positives Echo. ■



2 octobre 2009

Visite de Madame Liliana Macchiavello: Développer les échanges avec le Chili



De gauche à droite: Monsieur Francis Michaud, Président de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise Chilienne a.s.b.l.; Monsieur Alex P. Thiermann, Président de la Chambre of Commerce Luxembourgeoise au Chili (CICLUX); Madame Liliana Macchiavello, Vice-Présidente du Foreign Investment Committee, Chili et Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce

Liliana Macchiavello, depuis août 2008 Vice-présidente du Foreign Investment Committee, a été accueillie par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce dans le cadre d'une réunion de travail. Madame Macchiavello a travaillé au sein du Foreign Investment Committee depuis 1997, d'abord

comme juriste et à partir de juin 2006, en tant qu'Avocat général. A ce titre, elle a été responsable du département juridique du Foreign Investment Committee. Elle a également mené la négociation de contrats d'investissements étrangers et a présidé un groupe de professionnels pour étudier les mécanismes juridiques utilisés dans le but d'attirer

des capitaux. Madame Macchiavello a également dirigé l'équipe juridique du Foreign Investment Committee qui a négocié les chapitres sur l'investissement dans le cadre des accords de libre-échange entre le Pérou, le Mercosur (la communauté économique des pays de l'Amérique du Sud), le Japon, la Chine et l'Australie. ■

2 octobre 2009

Visite de l'Ambassadeur de Croatie, S.E. Boris Grigić



S.E. Boris Grigić, Ambassadeur de la République de Croatie (à droite) a été accueilli à la Chambre de Commerce par Pierre Gramegna, son directeur

S.E. Boris Grigić, l'Ambassadeur de la République de Croatie au Luxembourg, a été reçu le 2 octobre dernier, à l'invitation de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce. Diplômé en droit et en économie à l'Université de Zagreb, S.E. Boris Grigić est titulaire de deux «masters», l'un en droit international privé et public, l'autre en relations internationales. En 1985, il suit un troisième cycle en droit sur l'arbitrage commercial international auprès de l'Académie de droit international à La Haye. S.E. Boris Grigić prend ses fonctions en 2007 en tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Croatie en Belgique et au Luxembourg, après avoir été notamment Chef du Département des affaires politiques de l'UE auprès du Ministère des Affaires Etrangères, puis chef de file dans les négociations d'adhésion à l'UE. L'objectif de la réunion était de présenter les opportunités économiques qu'offre la Croatie, ainsi que le potentiel de collaboration entre les entreprises croates et luxembourgeoises. ■

21 octobre 2009

Conférence «Inventaire et gestion des risques»

La Semaine Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail se déroulera du 19 au 23 octobre 2009. Dans ce cadre, l'Inspection du Travail et des Mines organise, à la Chambre des Métiers du Luxembourg le 21 octobre de 8h30 à 14h00, la conférence intitulée «Inventaire et gestion des Risques», en présence de Bernd Merz, expert en sécurité au niveau européen. La remise des trophées aux lauréats luxembourgeois du concours «sécurité-santé au travail» ainsi que la remise des certificats de fin de formation aux travailleurs désignés clôtureront ce séminaire.

L'expérience de la sécurité et de la santé au travail de l'orateur Bernd Merz a débuté lors de son arrivée dans le secteur de la construction en tant que chef de chantier. Il a réalisé de grands projets en Europe comme la construction de l'ancien aéroport de Munich-Riem, mais également en Asie. Depuis 1999, il s'occupe de la prévention chez BG-BAU, organisme allemand chargé de sensibiliser les entreprises à la sécurité et la santé au travail. Dans ce cadre, il organise aussi bien des actions de communication que des formations et délivre conseils et expertises. Enfin, il est délégué de la Commission européenne et participe au groupe de travail «Health & Safety – Construction». Pour plus de renseignements: <http://lu.osha.europa.eu>. ■



90
ANS
CRÉATIVE TECHNOLOGIE

LA MÊME PASSION DEPUIS DES GÉNÉRATIONS



Déjà un nouveau Citroën Berlingo 1.6i 16v 90 court à

9.300€ HTVA⁽¹⁾ Prime de recyclage de 700€ HTVA déduite.⁽²⁾



CITROËN NEMO

Déjà un Citroën Nemo fourgon 1.4i à

7.230€ HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 700€ HTVA déduite.⁽²⁾



CITROËN BERLINGO FIRST

Déjà un Citroën Berlingo First 1.4i 600 kg à

7.075€ HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 700€ HTVA déduite.⁽²⁾



CITROËN JUMPY

Déjà un Citroën Jumpy fourgon tôlé L1H1 1.6 HDi 16v 90 1000 kg à

13.470€ HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 900€ HTVA déduite.⁽²⁾



CITROËN JUMPER

Déjà un Citroën Jumper Easy One 30 L1H1 2.2 HDi 100 à

14.830€ HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 900€ HTVA déduite.⁽²⁾

⁽¹⁾ Les offres (1) et (2) sont sous conditions et valables en octobre 2009. Plus d'informations sur www.citroen.lu

CITROËN préfère TOTAL  DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

EN OCTOBRE, REMISES LÉGENDAIRES
SUR TOUS LES UTILITAIRES

CALENDRIER 2009

Octobre

21-22 Stand collectif au salon «Forum des Entrepreneurs» et événement de matchmaking b2fair «BICT» à Liège (Belgique)

29-31 Visite accompagnée au salon «Eco-mondo» à Rimini (Italie)

Novembre

16-19 Mission économique et financière en Espagne

24-26 Visite accompagnée au salon Poleko à Poznan et événement de matchmaking b2fair (Pologne)

23-27 Stand collectif lors du Big 5 Show à Dubaï

26-27 Événement de matchmaking b2fair «Forum de l'Entreprise» dans le cadre du salon Contact à Luxembourg

FOIRES D'OCTOBRE 2009

03.10. – 11.10.2009

Salon Automobile de Lyon
Lyon (France)
Tél.: +33 4 78 176 318

05.10. – 07.10.2009

EXPO REAL – Salon International de l'Immobilier d'Entreprise
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 949 20 720

05.10. – 10.10.2009

EMO – Le monde de la machine-outil
Milan (Italie)
Tél.: +39 02 26 25 52 30

06.10. – 08.10.2009

BIOTECHNICA – Salon commercial international des biotechnologies, conférences, Partnering et Award
Hanovre (Allemagne)
Tél.: +49 511 890

06.10. – 08.10.2009

Forum de l'Electronique –
Forum de l'Electronique
Paris (France)
Tél.: +33 1 44 315 315

07.10. – 11.10.2009

CeBIT Bilisim Eurasia
Istanbul (Turquie)
Tél.: +49 511 890

09.10. – 12.10.2009

AgroTech Russia
(within Golden Autumn)
Moscou (Russie)
Tél.: +49 69 24 78 80

An official business delegation from Hanoi (Vietnam), led by Mr. Nguyen Hong Son, Member of the National Assembly and Chair-

11th September 2009

Vietnamese Business Delegation in Luxembourg



The delegation included officials from the HBA, the Hanoi Trade Promotion Centre and the Vietnam Embassy as well as 15 company representatives from various sectors

man of the Hanoi Business Association (HBA), was received at the Luxembourg Chamber of Commerce on September 11th, 2009. The delegation included officials from the HBA, the Hanoi Trade Promotion Centre and the Vietnam Embassy as well as 15 company representatives from various sectors: steel production, real estate, international trade, electricity production, IT, chemicals, civil engineering and construction.

The objective of the Vietnamese trade mission to Luxembourg was to strengthen the ties between Vietnam and Luxembourg, as well as to present investment opportunities in Vietnam and to find business partners in Luxembourg in order to increase bilateral trade. Diplomatic relations between Vietnam and Luxembourg have been established in 1973. Since 1994, the Chamber of Commerce has organised, together with the Ministry of the Economy and Foreign Trade, 4 trade missions to Vietnam. With exports from Luxembourg to Vietnam amounting to 6 million EUR in 2008 and imports from Vietnam reaching only 288.000 EUR in 2008, there remains a lot of room for improvement.

However these figures, which have remained rather modest over the last decades, do not give a complete impression of the bilateral relations. In fact, several Luxembourg companies have managed to seize opportunities in the fast growing Vietnamese market.

The Luxembourg based steel giant, ArcelorMittal is present in Vietnam since 1994 with a representative office in Ho Chi Minh Ville. Over the years ArcelorMittal has supplied a variety of steel products to the Vietnamese market and participated in a number of prestigious projects.

Cargolux, Europe's largest all cargo carrier operates 2 weekly flights to Ho Chi Minh Ville.

In the framework of Vietnam's first major public satellite project VINASAT, with Lockheed Martin Commercial Space Systems (LMCSS) as the main contractor, SES Astra TechCom, partnering with HITEC Luxembourg, delivered two satellite antenna systems in Vietnam. In parallel, training was provided for the future VINASAT satellite engineers and technicians in Hanoi and Luxembourg. These sessions were co-financed by the Luxembourg Development Cooperation.

Dometic distributes cold chains and solutions for medical refrigeration through representative offices in Hanoi and Ho Chi Minh Ville.

ATTF, the Financial Technology Transfer Agency, has provided training for the Vietnamese banking and financial sector since 2001.

If you want to receive further information about the Vietnamese Delegation and business opportunities in Vietnam, please do not hesitate to contact the International Department of the Chamber of Commerce.

More details: Chambre de Commerce

du Grand-Duché de Luxembourg – Département International

L-2981 Luxembourg – E-mail: international@cc.lu

Profiles of the Vietnamese companies, which are looking for clients, suppliers, business partners and investors in Luxembourg are available on our website www.cc.lu

23-26 septembre 2009

Monaco Yacht Show: 4^e participation luxembourgeoise



Le Département International de la Chambre de Commerce de Luxembourg a organisé en étroite collaboration avec l'agence Luxembourg for Business (LfB) et le Commissariat aux affaires maritimes un stand collectif au Monaco Yacht Show (MYS) 2009. Le Monaco Yacht Show s'est tenu du 23 au 26 septembre et a rassemblé plus de 500 exposants, dont les plus prestigieux constructeurs et designers de yachts. Le secteur tertiaire y était également représenté par des courtiers, des institutions financières ainsi que des sociétés de gestion maritime. La présence luxembourgeoise au MYS a servi à expliquer les

atouts et le développement du pavillon maritime luxembourgeois. Pas moins de 9 sociétés actives dans le secteur de la grande plaisance maritime faisaient partie de la délégation luxembourgeoise. Le Monaco Yacht Show connaît un succès qui ne s'est jamais démenti au cours de ces dernières années. Aussi, les organisateurs luxembourgeois ont déjà décidé de reconduire l'opération pour l'édition 2010.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Département International de la Chambre de Commerce
Tél.: (+352) 42 39 39-310 – E-mail: international@cc.lu**

10.10. – 14.10.2009

Anuga
Cologne (Allemagne)
Tél.: +49 221 82 10

13.10. – 15.10.2009

MAINTAIN – International Trade Fair
for Industrial Maintenance
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 949 20 720

13.10. – 17.10.2009

Fakuma – Le Salon International
de la Transformation des Matières Plastiques
Friedrichshafen (Allemagne)
Tél.: +49 70 25 92 060

16.10. – 18.10.2009

TRANSPOTEC & LOGITEC
Milan (Italie)
Tél.: +39 049 88 09 043

20.10. – 22.10.2009

TRANSPORT & LOGISTICS
Anvers (Belgique)
Tél.: +32 3 28 053 00

20.10. – 23.10.2009

WOOD-TEC
Brno (République Tchèque)
Tél.: +42 05 41 15 11 11

27.10. – 30.10.2009

Entsorga – Enteco – Salon international
de la gestion des déchets et
des techniques environnementales
Cologne (Allemagne)
Tél.: +49 221 82 10

28.10. – 29.10.2009

Salon RH – Salon Solutions
Ressources Humaines
Genève (Suisse)
Tél.: +41 22 73 317 50

02.11. – 04.11.2009

Bio-Europe
Vienne (Autriche)
Tél.: +17 60 93 00 500

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-379.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-379.

5-7 octobre 2009

Le Grand-Duché du Luxembourg se présente au salon Expo Real à Munich



De gauche à droite: Eugen Egetenmeir, Directeur Général Adjoint des foires de Munich; Martin Zeil, ministre bavarois de l'Économie et Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur



Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur

Pour la première fois, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a mis en place un Pavillon National à l'occasion du salon Expo Real. La 12^e édition de ce Salon International de l'Immobilier d'Entreprise s'est déroulée du 5 au 7 octobre 2009 à Munich. Le salon Expo Real est, avec le salon Mipim à Cannes, le plus grand salon de l'immobilier en Europe. Il a ras-

semblé cette année quelque 1.580 exposants de 34 pays sur une surface globale de 64.000 m².

4 sociétés luxembourgeoises étaient réunies sur un stand collectif d'une surface de 200 m², afin de présenter leurs activités et leurs projets d'investissement.

Il s'agit de:

- Agora S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.
- Property Partners S.A.

- Somaco S.A.
- Valeres Konstruktioun S.A.

Expo Real est le rendez-vous international incontournable des projets immobiliers. Le salon permet de rassembler en un même lieu les utilisateurs finaux (banques, investisseurs institutionnels, conseils en immobilier d'entreprise), les villes et collectivités territoriales, les promoteurs et entreprises de construction, les chaînes hôtelières, ainsi que les divers secteurs complémentaires (avocats, architectes, experts en immobilier, urbanistes, gestionnaires d'actifs immobiliers, comptables, chaînes hôtelières, groupes d'immobilier touristique, etc.).

En date du 5 octobre 2009, la Chambre de Commerce a organisé une Journée Luxembourgeoise réunissant quelque 120 participants issus de nombreux pays.

Lors de l'inauguration officielle du stand collectif, Monsieur Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, s'est félicité, dans l'allocution de bienvenue, de cette première participation officielle du Grand-Duché à l'Expo Real, vu l'intérêt, les compétences et l'expertise de nombreuses entreprises luxembourgeoises dans les secteurs présents à Munich. Malgré la crise financière et économique, le moment a été propice pour participer à ce salon, comme en témoignent les nombreux contacts prometteurs établis par les entreprises luxembourgeoises présentes. Le stand collectif mis en place par la Chambre de Commerce a permis de promouvoir non seulement les biens et services des exposants dans le domaine de l'immobilier, mais aussi l'économie luxembourgeoise toute entière, avec ses multiples facettes.

Celles-ci ont également été soulignées par le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, qui a insisté par ailleurs sur les nombreux atouts du Grand-Duché. Combinés avec les mesures anti-crise et les importantes dépenses d'investissement prévues par le projet de budget 2010, ces atouts, lorsqu'ils sont bien exploités et

valorisés, devraient permettre au pays de sortir renforcé de la crise. Le Ministre a rappelé l'importance pour l'économie luxembourgeoise et ses opérateurs de se présenter de manière professionnelle et coordonnée à des événements internationaux tels que le salon Expo Real. Il a insisté sur la nécessité de renforcer les efforts de promotion du Grand-Duché à l'étranger, que ce soit en Europe ou hors Europe. De même, la qualité des projets d'infrastructures et immobiliers disponibles au Luxembourg doit être mise en avant partout dans le monde.

Dans son discours, Monsieur Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a présenté celle-ci comme le lieu où les affaires et la qualité de vie se rencontrent. Il a mis l'accent sur la croissance économique et démographique de la Ville de Luxembourg. En effet, au mois de juillet 2009, le nombre d'habitants de la Ville de Luxembourg s'élève à 91.000, ce qui représente une hausse de 1.000 personnes depuis le début de l'an 2009. Le nombre de permis de construire accordés se chiffre à un millier et rejoint ainsi le niveau des années 2006/2007. Un tiers du budget total de la Ville de Luxembourg pour 2009 est destiné aux grands projets d'infrastructures préparant notre capitale aux défis de l'avenir.

Il a notamment cité le lancement imminent de l'appel international à candidatures pour le projet «Centre Hamilius», qui réunira des surfaces de commerce, des logements et des bureaux en plein centre ville. Ce développement mixte aura pour vocation de subvenir aux besoins de superficie commerciale, tertiaire et de logement pour renforcer la position de centre ville par rapport à la périphérie, tout en garantissant une grande qualité de vie. L'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne, S.E. Mme Martine Schommer, a avancé qu'en temps de crise, il faut miser sur des partenaires stables et sérieux, comme le Luxembourg. Elle a mis l'accent sur les bonnes relations entre l'Allemagne et le Luxembourg et sur la nécessité de préparer ensemble et de manière coordonnée le temps de l'après-crise.

La journée luxembourgeoise a connu un véritable succès, tout comme la présence du Grand-Duché pendant les trois jours à Munich. Le rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2010 du salon Expo Real et un nouveau stand collectif sera mis en place par la Chambre de Commerce.



Monsieur Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg



Monsieur Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce



S.E. Mme Martine Schommer, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne

15 septembre 2009

Ouvrir la voie à une collaboration renforcée entre le Luxembourg et la Moldavie

Le séminaire sur la Moldavie en février 2008, en présence de S.E.M. Igor Dodon, Ministre de l'Economie et du Commerce de la Moldavie, ayant connu un vif succès, la Chambre de Commerce de Luxembourg a organisé, le 15 septembre dernier, une nouvelle session d'information sur la Moldavie et a, dans ce cadre, accueilli une délégation moldave composée de 17 entreprises. L'événement se déroulait dans les locaux de la Chambre de Commerce et était organisé en étroite collaboration avec l'Ambassade de Moldavie au Luxembourg, la Chambre de Commerce de Chisinau ainsi que la Moldovan Investment and Export Promotion Organization.

Les entreprises participantes représentaient particulièrement l'industrie du vin, de l'agriculture, l'industrie extractive et des matériaux de construction, l'industrie des médicaments, ainsi que le secteur des textiles. Le secteur des services (61.2 % du PIB en 2008), qui commence à prendre autant d'importance que ceux de l'industrie et de l'agriculture en Moldavie, était représenté par quelques entreprises

de transports internationaux et d'autres spécialisées dans l'import-export.

Ayant connu une période de tension quelques temps avant cette visite à Luxembourg et souhaitant un rapprochement avec les pays de la Communauté européenne, la Moldavie souhaitait donner, au travers de ces rencontres, un aperçu global de l'économie moldave et notamment des secteurs économiques ayant un fort potentiel de coopérations avec le Luxembourg.

Le séminaire a débuté par un mot de bienvenue de Carlo Thelen, Membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, qui a également présenté les aspects généraux de l'économie luxembourgeoise.

L'allocation d'ouverture a été prononcée par Ion Perju, Vice-Ministre de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire de la Moldavie, qui a souligné l'importance de l'agro-industrie dans l'économie moldave: l'agro-industrie représente entre 24 et 30 % du PIB et 50 % des exportations. Dans son discours, Ion Perju a également mis l'accent sur l'orientation de l'agriculture moldave vers les produits bios ainsi

que les avantages fiscaux pour les investisseurs étrangers, notamment un seul impôt – la taxe foncière –, 5 ans d'exemption d'impôt sur le revenu, ainsi que le remboursement de la TVA sur les investissements dans le secteur rural et sur les exportations agro-alimentaires.

Andrei Timush, directeur exécutif de la Moldovan Investment and Export Organization, a ensuite pris la parole pour attirer l'attention sur le fait que les relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Moldavie ne sont, pour l'heure, pas significatives (les importations du Luxembourg s'élèvent à 709.000 \$). D'un point de vue statistique, aucun investisseur luxembourgeois n'est présent en Moldavie, alors que les investissements en provenance l'UE représentent 76 % du total des investissements étrangers directs. Les Pays-Bas, Chypre et l'Italie sont les premiers grands investisseurs en Moldavie, tandis que la Roumanie, l'Allemagne et l'Italie en sont les principaux partenaires commerciaux européens, soulignant les liens économiques forts qui lient la Moldavie à l'Union européenne.

Bob de Groof et Michal Wittmann, respectivement consul honoraire des Pays-Bas et de Moldavie au Luxembourg, ont fourni certaines informations pratiques sur la vie en Moldavie et ont assuré de leur soutien aux Luxembourgeois qui souhaiteraient s'y rendre. Tudor Copaci, directeur général de l'Agro-Industrial Agency Moldova-Vin a clos le séminaire en faisant une présentation de l'industrie du vin en Moldavie. En fin de matinée, les entreprises luxembourgeoises et moldaves présentes se sont rencontrées autour d'un buffet de networking.

Cette conférence sur la Moldavie a donné l'occasion aux entreprises luxembourgeoises de mieux cerner le marché moldave, d'en connaître les opportunités d'affaires et d'ouvrir éventuellement la voie aux coopérations ou aux partenariats profitables.



M. Carlo Thelen, Chef du Département International de la Chambre de Commerce, S.E. M. Ion Perju, Ministre de l'Agriculture et de l'Industrie Alimentaire de la Moldavie, S.E.M. V. Gaiciuc, Ambassadeur de la Moldavie à Bruxelles, M. Michal Wittmann, Consul honoraire de la Moldavie au Luxembourg



Votre travail capte plus l'attention sur A3.


Do More



Maintenant avec le nouveau MFC-6490CW de Brother, vous imprimez, scannez et copiez tout sur A3, pour le travail ou le privé. Ce produit multifonctionnel avec écran LCD couleur de 3,3 pouces et double chargeur de feuilles est déjà disponible à partir de 349 euros. Cet appareil peut également être équipé de cartouches haute capacité afin de réduire vos frais. Découvrez toute la gamme sur www.brother.be ou appelez le 02/467 42 11.

brother[®]
at your side

October – December 2009

Enterprise Europe Network – Brokerage Events

Title:	CONCRETA – International Exhibition for the Construction Industry		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	20-Oct-2009 24-Oct-2009
City:	Oporto	Country:	Portugal
Title:	STRATOFLIGHT 2009 European Convention		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	20-Oct-2009 21-Oct-2009
City:	Avignon, Campus CCI	Country:	France
Title:	SCANPACK'09 Matchmaking		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	20-Oct-2009 23-Oct-2009
City:	Gothenburg	Country:	Sweden
Title:	b2fair Business International Cooperation Trade		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	21-Oct-2009 22-Oct-2009
City:	Liège	Country:	Belgium
Title:	ITECH'MER 2009 – International Sea Technologies Exhibition		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	22-Oct-2009 23-Oct-2009
City:	Lorient	Country:	France
Title:	Murcia Food Brokerage Event 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	26-Oct-2009 27-Oct-2009
City:	Murcia	Country:	Spain
Title:	EUROMED 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	29-Oct-2009 30-Oct-2009
City:	Barcelona	Country:	Spain
Title:	LOGÍSTICA GLOBAL – Exhibition of Logistics, Services and Transport		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	4-Nov-2009 6-Nov-2009
City:	Oporto	Country:	Portugal

Title:	SMART 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	5-Nov-2009 7-Nov-2009
City:	La Spezia (SP)	Country:	Italy
Title:	Brokerage and Partnering event "Technology Transfer and Innovation in benefit of Environment, Renewable Energy, Security and Defense"		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	6-Nov-2009 6-Nov-2009
City:	Bucharest	Country:	Romania
Title:	b2fair Elmia Subcontractor 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	11-Nov-2009 12-Nov-2009
City:	Elmia, Jönköping	Country:	Sweden
Title:	EUROMED 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	29-Oct-2009 30-Oct-2009
City:	Barcelona	Country:	Spain
Title:	European Brokerage Event on innovative vehicles and urban mobility during the International Conferences MOBILIS		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	17-Nov-2009 18-Nov-2009
City:	Montbéliard	Country:	France
Title:	HERVEX – International Salon of Hydraulics, Pneumatics, Sealing Systems, Fine Mechanics, Dedicated Electronic Devices and Equipment and Mechatronics		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	18-Nov-2009 20-Nov-2009
City:	Calimanesti-Caciulata	Country:	Romania
Title:	ÖKOINDUSTRIA Brokerage event for the environmental sector		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	18-Nov-2009 19-Nov-2009
City:	Budapest	Country:	Hungary
Title:	Healthcare Brokerage		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	19-Nov-2009 20-Nov-2009
City:	Duesseldorf	Country:	Germany
Title:	Energetics Brokerage Event		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	19-Nov-2009 19-Nov-2009
City:	Lublin	Country:	Poland

Title:	Innovation in Construction		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	24-Nov-2009 25-Nov-2009
City:	Brussels	Country:	Belgium
Title:	Egética-Expoenergética 2009 – Technology and Business Cooperation Event		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	25-Nov-2009 27-Nov-2009
City:	Valencia	Country:	Spain
Title:	8th German Foreign Trade Congress 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	25-Nov-2009 25-Nov-2009
City:	Bremen	Country:	Germany
Title:	Transnational Technology Transfer Day POLEKO 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	25-Nov-2009 25-Nov-2009
City:	Poznan	Country:	Poland
Title:	SME Forum 2009		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	26-Nov-2009 27-Nov-2009
City:	Luxembourg	Country:	Luxembourg
Title:	Brokerage Event on Logistics-Transport ALF09		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	26-Nov-2009 26-Nov-2009
City:	Pau	Country:	France
Title:	POLLUTEC Horizons 2009 matchmaking event		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	3-Dec-2009 3-Dec-2009
City:	Paris	Country:	France
Title:	Technologies and Innovation in the fresh and processed Fruit and Vegetable industry		
Event Type:	Brokerage Events	Start Date: End Date:	7-Dec-2009 8-Dec-2009
City:	Avignon	Country:	France

Enterprise Europe Network – Luxembourg – Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg – Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: een@cc.lu



**Le seul risque :
la réaction de vos employés**

Fortis Assurances Luxembourg

Fortis Assurances Luxembourg innove en vous proposant **PROLIFE CLICK**, notre nouveau contrat d'Assurance de Groupe :

- 100% des primes patronales versées garanties à l'échéance,
- 100% des gains enregistrés par le Fonds sécurisés quotidiennement, grâce à un effet cliquet innovant,
- 100% de satisfaction de vos employés.

Si vous aussi vous voulez connaître leur réaction, contactez notre département Assurance de Groupe au 24 18 58 56 60
16, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg www.fortisinsurance.lu

26-27 novembre 2009

Salon professionnel «CONTACT» et «Forum de l'Entreprise» à Luxembourg



Soutenues par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, dans le cadre de ses activités d'Enterprise Europe Network-Luxembourg, la 4^e édition du «Forum de l'Entreprise» ainsi que la 3^e édition du salon professionnel «Contact», se tiendront dans les locaux de LUXEXPO du 26 au 27 novembre 2009.

Le salon Contact représente l'unique salon dédié aux professionnels ayant lieu sur le territoire luxembourgeois. Il a pour thématique le développement des affaires au niveau de la Grande Région et héberge des PME issues de différents secteurs d'activité, tout en mettant un accent particulier sur les services aux entreprises. Ce salon remplit donc de manière pertinente un vide dans l'offre de salon professionnel sur le territoire luxembourgeois, et représente un outil efficace et unique pour promouvoir ses services et ses produits au niveau national, de la Grande Région, européen et international.

Les rencontres d'affaires *b2fair* du «Forum de l'Entreprise» sont un lieu

d'échange, mais surtout une plate-forme de rencontres professionnelles dynamique qui offre aux entreprises participantes la possibilité de nouer des nouveaux contacts d'affaires qualifiés en planifiant soigneusement au préalable des rencontres d'affaires entre exposants ou entre exposants et visiteurs. Elles permettent ainsi de trouver des partenaires potentiels et de partager des expériences professionnelles au niveau de la Grande Région ainsi qu'à l'échelle internationale.

L'expérience 2008 a été marquante, avec un taux de satisfaction particulièrement élevé et des contacts d'affaires pertinents débouchant sur des résultats concrets qui ont profité aux entreprises pour réagir face au début de la crise économique. L'édition 2009 est, en ce sens, d'autant plus importante qu'elle représente un outil efficace pour rencontrer un maximum de partenaires et clients potentiels.

Ainsi, ce n'est pas moins de 300 entreprises qui se sont inscrites avec 450 participants au total et près de 2.800 rendez-vous d'affaires qui ont

été organisés en 2 jours avec 14 pays participants à l'initiative et un réseau de 38 partenaires provenant de 21 pays différents soutenant l'événement.

Parallèlement au Forum de l'Entreprise et pour la première fois, les «Journées de l'Industrie Automobile» auront lieu dans le cadre du Forum.

Cet événement est organisé en étroite collaboration avec l'ILEA ainsi que les fédérations professionnelles et les clusters du secteur de l'automobile de la Grande Région. Cette manifestation, lors de laquelle se rencontreront donneurs d'ordres et fournisseurs, permettra aux participants d'assister à un symposium portant sur les exigences du secteur concerné ainsi que de mener des entretiens personnalisés avec les responsables d'achats et les équipementiers de l'industrie automobile.

Des rencontres entre fournisseurs et fournisseurs seront également possibles.

Le «Forum de l'Entreprise», c'est aussi le «Business Award» qui récompense les entreprises émérites par leur participation proactive, par la qualité de leurs rendez-vous et les résultats en termes de coopération et de partenariat. Vous-même pourrez être nominés en nous communiquant vos succès résultant de l'édition 2008!

Pour avoir de plus amples renseignements sur l'édition 2009 du Forum de l'Entreprise ou pour vous inscrire à l'événement, vous pouvez contacter l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce ou vous référer directement au site www.b2fair.com/smeforum2009

Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola, M. Niels Dickens
Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: b2fair@cc.lu

En cas d'intérêt de votre part de participer à cet événement, vous pouvez vous inscrire directement en ligne à partir du même lien

Londres 2012

Et si votre entreprise entrait en compétition?

Les Jeux Olympiques, manifestation sportive mondiale par excellence, sont non seulement

un lieu de rencontre et de compétition entre les meilleurs sportifs du monde, mais aussi une occasion pour les entre-

prises les plus compétitives d'entrer dans la course.



Living the Olympic and Paralympic Values

De nombreuses opportunités d'affaires se présentent dans le cadre du déroulement de l'événement sportif le plus important du monde dans la capitale anglaise, à découvrir dès maintenant en ligne.

Dans un souci d'impliquer un maximum d'entreprises internationales et diversifiées dans leurs activités, et afin de profiter du savoir-faire de différentes nations, les organisateurs font d'ores et déjà appel à vos offres.

Des relations fructueuses et durables pourraient naître de la rencontre avec d'autres sociétés impliquées.

La possibilité de mener une recherche par type de contrat, par date ou encore par mot clé vous permettra de cibler les appels d'offre selon vos disponibilités et vos besoins à partir du site officiel de l'édition 2012. Pour vous tenir au courant des derniers appels d'offres publiés, recevez gratuitement le newsletter en vous inscrivant en ligne.

Pour de plus amples informations:
www.london2012.com
www.competefor.com



Up
grade
your
career

Institut de formation de haut niveau, l'IFBL vous donne les moyens d'une progression solide et rapide pour suivre l'évolution du marché bancaire et financier. Grâce à la qualité de ses formateurs, à l'offre étendue de ses cours et à leur mise à jour permanente, vous serez dans les meilleures conditions pour viser plus haut.

Pour obtenir votre catalogue:
T.: +352 46 50 16-1
customer@ifbl.lu | www.ifbl.lu

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce
Enterprise Europe Network –
Luxembourg**
Tél.: (+352) 42 39 39-333
Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société allemande, spécialisée dans la compilation de documents techniques relatifs aux appareils et machines électroniques vendus sur le marché européen, offre ses services en tant que sous-traitant (EEN-20090915007).
- 2 Société roumaine, spécialisée dans le développement de logiciels pour le secteur médical, recherche des partenaires commerciaux pour des activités de production réciproque et de sous-traitance pour une collaboration sur des projets de développement de logiciels et de solutions IT (EEN-20090914027).
- 3 Société roumaine active dans les TIC et spécialisée dans le développement de logiciels à l'étranger offre ses services en tant que sous-traitant (EEN-20090914021).
- 4 Société allemande active dans le secteur de la logistique et spécialisée dans la gestion de projet, la gestion de documents et la sous-traitance recherche des partenariats de distribution (EEN-20090907008).
- 5 Société allemande spécialisée dans la consultance fiscale, l'audit et le conseil en gestion offre ses services aux sociétés étrangères désireuses de sous-traiter leurs activités d'internationalisation (EEN-20090904019).
- 6 Société suédoise, spécialisée dans la fabrication de ventilateurs à cellules solaires, recherche des agents, distributeurs et détaillants. (EEN-20090901013).
- 7 Société turque active dans le domaine des énergies renouvelables et spécialisée dans les systèmes fonctionnant à l'énergie solaire recherche des partenaires pour entreprise commune (EEN-20090828013).

- 8 Société turque, spécialisée dans la production de systèmes hydro-électriques, de turbines électriques et de systèmes d'énergie électroniques, recherche des intermédiaires commerciaux pour sous-traitance ou entreprise commune (EEN-20090827016).
- 9 Société allemande, spécialisée dans le recyclage des matières plastiques issues de la valorisation des thermoplastiques et des déchets industriels de qualité, recherche des distributeurs et offre sur demande à des clients industriels le développement et la fabrication de produits spéciaux (EEN-20090922).
- 10 Société polonaise, spécialisée dans la création et l'installation de systèmes de protection incendies, offre ses services en tant que sous-traitant (EEN-20090907010).
- 11 Société polonaise, spécialisée dans les services de comptabilité complexe, la consultation fiscale et le reporting financier et le recrutement de personnel, offre ses services en tant que sous-traitant pour les sociétés désireuses de s'installer en Pologne (EEN-20090903010).

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Octobre 2009 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____
 Numéro au RCS: _____
 Nom: _____
 Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code postal/localité: _____
 Téléphone: _____
 Fax: _____
 E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26
 E-mail: een@cc.lu

Textes européens publiés du 22 août au 22 septembre 2009

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 22 août au 22 septembre 2009

- | | | |
|---|--------------|--|
| 1 | 2009/625/CE | Recommandation sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice |
| 2 | 2009/C200/02 | Avis sur «un cadre stratégique européen pour la coopération scientifique et technologique internationale» |
| 3 | 2009/C214/01 | Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE relative aux machines |

- 4 2009/C218/02 Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Coopération et transfert de connaissances entre les organismes de recherche, l'industrie et les PME — un préalable important pour l'innovation» (avis d'initiative)

Décisions publiées du 22 août au 22 septembre 2009

- 5 2009/705/CE Décision portant création d'un groupe consultatif européen des consommateurs
- 6 76/2009 Décision concernant la simplification des contrôles et des formalités lors du transport de marchandises

Appels à proposition publiés du 22 août au 22 septembre 2009

- 7 2009/C213/07 Appel de propositions au titre du programme de travail «Personnes» 2010 du septième programme-cadre de la CE pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration

Règlements publiés du 22 août au 22 septembre 2009

- 8 CE/834/2009 Règlement relatif aux statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères, en matière de rapports de qualité
- 9 CE/810/2009 Règlement établissant un code communautaire des visas

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Octobre 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

- 1 2 3 4 5 6
 7 8 9

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26
 E-mail: een@cc.lu

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
 Tel. 00 352 263460-1
 Fax 00 352 263460-50
 e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOURVEMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Découvrez les utilitaires Opel.

Partenaires pour relever chaque défi.



Opel Combo, Vivaro et Movano. Votre réussite dépend de la fiabilité de vos partenaires. Une fiabilité caractéristique des utilitaires Opel, au même titre que leur grande capacité de chargement. Sur la route comme au travail, le confort, la maniabilité et le concept innovant font la différence. Et grâce à sa gamme étendue, Opel a une réponse adaptée à tous vos besoins. Un test vous convaincra, rendez-vous chez votre Distributeur Opel.

www.opel.lu



Wir leben Autos.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO₂ (g/km):
Combo: 6,6-5,0 / 135-158; Vivaro: 10,9-8,0 / 212-262; Movano: 9,3-8,3 / 220-245

AUTOPOLIS

Zone d'activités Bourmicht - 8070 Bertrange - Tél. 43 96 96 2100

- MOTOR CENTER DIEKIRCH - Route de Larochette 24 - 9524 Diekirch - Tél. 80 31 81
- GARAGE J.P. RIES - Route d'Arlon 24 - 8210 Mamer - Tél. 31 85 63
- GARAGE REITER-HOSINGEN - Op Der Hei 6 - 9809 Hosingen - Tél. 92 13 09
- GARAGE SCHUMMER FRÈRES - Rue d'Ettelbrück - 7590 Beringen - Tél. 32 03 29
- GARAGE MACK - Rue de la Gare 65 - 6440 Echternach - Tél. 72 82 32
- GARAGE LUTGEN - Route de Winseler 10 - 9577 Wiltz - Tél. 95 74 83

GARAGE KAUFMANN

Route de Luxembourg 240 - 3515 Dudelange - Tél. 51 82 82

GARAGE WERNER ESCH

Rue du Brill 28 - 3898 Foetz - Tél. 55 20 30-1

- LUX-GARAGE - Route de Tetange 70 B - 3672 Kayl - Tél. 56 76 80

Commission européenne – Gouvernement chinois

Renouvellement du programme pour la formation des managers



Le programme a déjà permis à 400 managers chinois et européens de bénéficier d'une formation linguistique et d'un stage en entreprise

La Commission européenne et le gouvernement chinois ont décidé de renouveler le Programme d'échange UE-Chine pour la formation des managers à travers le lancement d'une cinquième édition, qui débutera en mai 2010. L'ouverture des candidatures a commencé le 21 septembre dernier et s'achèvera le 7 janvier 2010. Créé en juillet 2006, le METP est un programme s'étalant sur une période de quatre ans. Grâce à ce programme, environ 400 managers chinois et européens ont pu bénéficier d'une formation linguistique et d'un stage en entreprise.

«Le nombre de candidatures en provenance de toute l'Europe et de la Chine n'a cessé de croître depuis le début du METP. Cela démontre clairement que la plupart des managers sont fascinés par le potentiel commercial qu'offre le marché chinois aux entreprises européennes. Le succès du programme et l'intérêt croissant des managers européens pour la construction de relations commerciales durables avec la Chine sont des raisons suffisantes pour prolonger le METP par une cinquième session qui débutera en 2010», indique Stefan Hell, directeur du programme basé à Pékin.

Malgré la croissance constante dont la Chine bénéficie depuis le début des années 80, les PME européennes souffrent de faibles ressources dans le domaine des relations commerciales avec ce pays. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a entrepris un soutien des PME, des organisations non gouvernementales et des auto-entrepreneurs, au travers notamment du METP, qui offre aux cadres bénéficiant déjà d'une expérience professionnelle, une formation unique de 10 mois au cœur de la société chinoise.

Ce programme entièrement subventionné sur fonds européens, propose aux sociétés européennes de former leurs employés afin qu'ils deviennent des experts qualifiés du marché chinois. Idéalement, ces experts utiliseront par la suite le savoir-faire et les contacts nouvellement acquis pour développer leurs affaires avec la Chine. Durant le METP, les managers européens sélectionnés pourront bénéficier de sept mois de cours de langue de chinois commercial, d'une formation interculturelle, de séminaires sur-mesure et de visites de sites dans des entreprises, des collectivités locales et des administrations chinoises. A l'issue de ce programme, les participants effectueront un stage de trois mois au sein d'une entreprise chinoise. L'objectif à long-terme du METP est de renforcer et d'améliorer de manière durable les relations entre l'Union européenne et la Chine à travers des échanges et la coopération économique. Outre les frais de scolarité, le METP versera aux participants une indemnité de séjour mensuelle (environ 1.000 euros). Tous les diplômés recevront un certificat officiel signé par l'Ambassadeur de l'UE en Chine. ■

Pour de plus amples informations sur les modalités d'inscription, veuillez télécharger les instructions relatives au dossier d'inscription.

Vous pouvez également consulter le site internet www.metp.net.cn ou composer le numéro d'appel général METP: (+49) 69 154 026 38



PROGRAMME DE FORMATION OCTOBRE-NOVEMBRE 2009

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION			
S Évaluez vos actions de formation: Mesurez l'efficacité et la valeur ajoutée	22.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S L'entreprise et le développement durable: Principes et opportunités	26/27.10.09	8.30 - 17.00	390 €
S Mitarbeiterbindung und -engagement in schwierigen Zeiten: Wie Sie die Leistungsträger an Bord und motiviert halten	11.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Entretien de recrutement efficace pour recruteurs occasionnels	12.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Les suggestions de vos collaborateurs, une mine d'or pour votre entreprise	25.11.09	8.30 - 17.00	195 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Utilisez le merchandising pour maximiser les ventes de votre magasin	23.10.09	8.30 - 17.00	390 €
S Aktiv zuhören und den Kunden richtig beraten	16/17.11.09	8.30 - 17.00	195 €
ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL			
S Logistique et échanges internationaux	22/23.10.09	8.30 - 17.00	390 €
S Documents d'accompagnement dans les procédures import-export	11.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Devenez un acheteur efficace	16/17.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Connaître et employer les Incoterms	18.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S e-customs et OEA: Quels changements et engagements au niveau douanier pour votre entreprise	24/25.11.09	8.30 - 17.00	390 €
DROIT			
S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	22.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise	27.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	19/20.11.09	8.30 - 17.00	390 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Gestion et calcul des salaires	20/22.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S Initiation aux normes comptables internationales IAS/IFRS *	10, 17/24.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Statut unique et sa répercussion sur le calcul des salaires et des cotisations à la sécurité sociale **	19.11.09	8.30 - 17.00	150 €
S Planification budgétaire et financière	23/30.11.09	14.00 - 18.00	150 €
FISCALITÉ			
S Aides fiscales aux entreprises	21.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S Fiscalité d'une s.à.r.l.: Principes de base pour les entreprises	26/27.10.09	8.30 - 17.00	390 €
S Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise	29.10.09	8.30 - 17.00	195 €
S Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux	12.11.09	8.30 - 12.30	150 €
S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	13.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Application de la TVA: Les 5 questions à se poser	19/20.11.09	8.30 - 17.00	390 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001	19/20.11.09	8.30 - 17.00	390 €
EFFICACITÉ PERSONNELLE ET ASSERTIVITÉ			
S Rétablir son équilibre et augmenter la performance via le training autogène	28.10, 11.11, 25.11 et 09.12.09	8.30 - 17.00	390 €
S Durch Selbstmanagement zur Lebensbalance – so kann es gelingen	11/12.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Konsequentes Selbstmanagement im Alltag – Konzentration steigern, Gedächtnis verbessern	12/19.11.09	18.30 - 21.00	150 €
S Von neuen Ideen und kreativen Möglichkeiten – Wege zu bewussten Innovationen	16/17.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Mieux gérer la pression et la transformer en force de vie	19/20.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Gestion positive de l'énergie des conflits grâce à l'assertivité	19/20.11.09	8.30 - 17.00	390 €
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Apprenez à gérer votre temps... pour en gagner	29/30.10.09	8.30 - 17.00	550 €
S Professionnelles und effizientes Maschinenschreiben: 10 Fingersystem und moderne Briefgestaltung	10/12.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Chefentlastung, Zeitmanagement, Selbstmanagement	16/17.11.09	8.30 - 17.00	390 €
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET TEAMWORK			
S Von der Fach- zur Führungskraft	21/22.10.09	8.30 - 17.00	390 €
S Managers: Déterminez votre stratégie à long terme	09/10.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Mieux comprendre et tirer parti de son intelligence émotionnelle	16/17.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Zum ersten Mal Chef: Menschen und Ziele managen	16/17.11.09	8.30 - 17.00	390 €
S Steigern Sie die Leistung Ihres Teams	18.11.09	8.30 - 17.00	195 €
S Management d'une équipe	18, 19/27.11.09	8.30 - 17.00	550 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
S Gesprächsführung – Mit effektiver Fragetechnik zum Erfolg	19.11.09	8.30 - 17.00	230 €
S Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Mitarbeitern, Vorgesetzten und Kunden	19/20.11.09	8.30 - 17.00	450 €
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)			
S Référencement des sites web	17.11.09	8.30 - 17.00	230 €
S Concevez un cahier des charges pour le développement d'un système d'information	22/23.10.09	8.30 - 17.00	420 €
BUREAUTIQUE			
S PowerPoint - Initiation	20.10.09	8.30 - 17.00	420 €
S Excel – Calculs avancés	26.10.09	8.30 - 17.00	550 €
S Excel – Gestion d'une liste et TCD	26.10.09	8.30 - 17.00	220 €
S Word – Formulaire et lettres-types	17.11.09	8.30 - 17.00	150 €
S Word – Publipostage et étiquettes	17.11.09	8.30 - 17.00	150 €
LANGUES			
S Perfectionnement en expression française – Rédaction	10.11/10.12.09	13.00 - 14.30	175 €

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Luxembourg School for Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
Luxembourg School for Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@lsc.lu
www.lsc.lu



Université du Luxembourg

«uni.lu news»: tout, vous saurez tout sur l'Uni



Cette rentrée 2009/2010, à l'Université du Luxembourg, est marquée par l'arrivée d'une nouvelle newsletter électronique. «uni.lu news» informe de manière claire et concise sur les conférences, les projets et les publications scientifiques, sur les activités étudiantes, sur les nouveaux enseignants et, de manière plus générale, sur toutes les manifestations qui se déroulent sur les trois campus. L'Université du Luxembourg souhaite ainsi davantage s'ouvrir

aux citoyens et mieux faire connaître les événements qu'elle organise. Cette newsletter s'adresse aux amis de l'université, aux diplômés et naturellement aussi à toutes les personnes s'intéressant à l'institution. Elle paraît tous les quinze jours pendant la période scolaire et est envoyée en début de semaine. Le service communication et le service informatique à l'origine de ce projet se réjouissent par avance d'éventuels *feed-back* ou autres commentaires à ce sujet. ■

Pour s'abonner et pour de plus amples informations, vous pouvez envoyer un courriel à newsletter@uni.lu ou vous rendre sur la page d'accueil du site de l'université: www.uni.lu

DVD

L'Université du Luxembourg sous les caméras



Un petit déjeuner pris dans un logement pour étudiants, boulevard de la Pétrusse: Natalia prend un café avec sa colocataire et Lucas, pas tout à fait réveillé, entre dans la cui-

sine... Voici les premières images d'un film de douze minutes qui parlent des études à l'Université du Luxembourg... Une partie seulement du DVD consacré à l'institution, qui comporte également un film de dix minutes sur la recherche menée à l'université, des interviews du recteur, Rolf Tarrach, et des doyens des trois facultés, ainsi qu'une présentation du service des études et de la vie étudiante. Un dernier clip présente de manière plus générale, le Grand-Duché et ses monuments à visiter.

L'Université du Luxembourg sur DVD montre le quotidien des étudiants et des chercheurs sur les différents campus. Les images sont vivantes et reflètent parfaitement les aspects plurilingue et multiculturel ainsi que l'ambiance chaleureuse de l'institution. Ils sont une vingtaine, étu-

dants et chercheurs, à avoir activement contribué à la réalisation de ce film où ils parlent d'ailleurs de manière très spontanée de «leur» université. Ce DVD contient aussi des textes informatifs et des films de présentation des entreprises qui ont très largement contribué au financement de ce projet et qui sont aussi les potentiels futurs employeurs pour les étudiants. But avoué du DVD: être un outil de marketing qui sera distribué aux étudiants de l'université et lors de foires ou être également envoyé par voie postale afin de permettre notamment aux futurs étudiants et chercheurs de se faire une idée – en images et à distance – de cette institution où ils vont aller étudier ou travailler. ■

L'«Université du Luxembourg sur DVD» est un support plurilingue (avec sous-titres en anglais, allemand et français) disponible gratuitement en envoyant un courriel à movie@uni.lu

Les films principaux peuvent également être visionnés sur YouTube et très prochainement sur le site même de l'université, www.uni.lu



Le lancement de
mon entreprise
c'est grâce à eux !

Baisse des taux d'intérêt.

Pas facile de s'orienter parmi toutes les aides disponibles pour la création d'entreprises. Pour y voir plus clair, nous vous guidons et introduisons pour vous vos demandes de prime de premier établissement et de toute autre aide étatique. Et pour saisir rapidement les opportunités d'affaires et assurer des performances durables, nous vous proposons la forme de financement la mieux adaptée à vos besoins. Pour le lancement de votre entreprise, ayez le réflexe Dexia Start : le service dédié aux créateurs d'entreprises de Dexia BIL.

PME - tél : 4590-2981 www.dexia-bil.lu

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307

DEXIA

Réaliser des transferts de technologies de qualité en sécurisant son contrat de propriété intellectuelle



M. Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et Président du Groupe luxembourgeois de l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle (AIPPI)

Près de soixante-dix chefs d'entreprises et professionnels de la propriété intellectuelle se sont réunis le 23 septembre dernier à l'occasion du workshop placé sous le thème «Transfert de technologies et propriété intellectuelle: une combinaison gagnante». Organisé à la Chambre de Commerce du Luxembourg par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, ce workshop bénéficiait du soutien du réseau Enterprise Europe network (EEN) et IPeuropAware. Ce rendez-vous fut l'occasion d'échanger idées et conseils pour détecter, protéger et exploiter le capital que représente la propriété intellectuelle et ainsi réaliser des trans-

ferts de technologie de qualité en sécurisant le contrat de propriété intellectuelle associé.

Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et Président du Groupe luxembourgeois de l'Association internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle (AIPPI) a ouvert la session en rappelant l'importance pour les entreprises, en ces temps de crise, de cultiver leur compétitivité via des investissements dans des projets de Recherche-Développement et Innovation (RDI). Il a d'ailleurs évoqué la nouvelle loi du 5 juin 2009, en faveur de la RDI, mettant en place des régimes d'accompagnements financiers pour ce type d'investissement.

Et de conclure sur la notion de protection: les contrats liés à ces transferts doivent être rigoureusement rédigés pour qu'aucun partenaire ne soit lésé.

Lex Kaufhold, chargé de la direction de l'Office de la Propriété intellectuelle au Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, a précisé le rôle clef de l'Office en matière de dépôt de brevets et a rappelé la volonté du gouvernement de faire, du Luxembourg, une terre privilégiée pour la propriété intellectuelle au travers nombre de mesures, notamment fiscales.

Frédéric Melchior, chef de projet chez Luxinnovation, a exposé les différentes étapes de la valorisation de résultats issus de la RDI. Elles consistent en l'obtention de nouveaux résultats par des partenariats de recherche, à leur protection par des droits de propriété intellectuelle (brevet, marque, dessins et modèles, droits d'auteur), en passant par leur exploitation socio-économique.

Les différents types de transferts de technologie pris en compte par le réseau EEN et ses services en matière d'échanges de technologie ont été présentés par Arnaud Duban, chef de projet senior chez Luxinnovation.

En conclusion, Maître Nicolas Decker, Avocat à la cour, a rappelé quels étaient les éléments de base liés aux droits de propriété intellectuelle (brevet, dessins et modèles, marques) et aux droits d'auteurs. Les deux principaux contrats de propriété intellectuelle, à savoir le contrat de cession et celui de licence, ainsi que leurs principales clauses ont été détaillés. Maître Decker a enfin mis en exergue des éléments auxquels il est nécessaire d'être attentif dans la négociation et la rédaction de ces contrats. ■

Pour en savoir plus sur ce workshop ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter:
Frédéric Melchior – Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-mail: frederic.melchior@luxinnovation.lu
Site Internet: www.luxinnovation.lu – www.innovation.public.lu

Les secteurs de l'IT et des énergies vertes sur le podium!

Organisé par l'asbl Business Initiative, le parcours 1,2,3,GO couronne chaque année les projets les plus innovants de la Grande Région. Le 23 septembre dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre (à Saarbruck), lors de la soirée de clôture placée sous le thème «Entrepreneur entreprenant – le chemin initiatique d'un entrepreneur», 13 lauréats ont été récompensés pour leur créativité et la qualité de leur plan d'affaires.

■ Ça bouge en Grande Région

La création d'entreprises innovantes se trouve en plein essor. La 9^e édition du parcours de plan d'affaires interrégional 1,2,3,GO a prouvé une fois de plus que l'esprit d'entreprise est bien présent au Luxembourg, en Lorraine, en Belgique francophone, en Sarre et en Rhénanie-Palatinat.

Sur 182 projets reçus de tous secteurs confondus, 82 ont été acceptés remplissant les 4 critères d'accès: présenter un caractère innovant (que ce soit par ses services, produits ou technologies), être économiquement viables, avoir le siège en Grande Région, ne pas bénéficier de financements par du capital à risque. Au final, 50 porteurs de projets ont déposé leurs business plans finalisés, encadrés par les coachs et chefs d'entreprises du réseau interrégional d'experts d'1,2,3,GO.

Ce réseau est constitué de près de 350 professionnels qui mettent leurs compétences au service du développement économique, en accompagnant gratuitement les porteurs de projets innovants dans l'élaboration des plans d'affaires et en fournissant des conseils précieux sur des domaines tel que le droit, les finances, le marketing...

■ IT et énergies vertes prédominent

Les 13 meilleurs projets, c'est-à-dire ceux ayant obtenu plus de 70 % des points lors de l'évaluation de leur plan d'affaires, ont été récompensés par un

soutien financier s'élevant à 5.000 € par projet remis par des représentants des sociétés sponsors, notamment PricewaterhouseCoopers, le cabinet d'avocats Pierre Thielen et Interfiduciaire.

De plus, tous les nominés ont reçu des chèques pour des prestations en web design, offerts par les sociétés ICT7 (Luxembourg), Neftis (France), a3 systems (Allemagne) et Produweb (Belgique).

Parmi les lauréats, les domaines de l'IT et des énergies vertes ont occupé une place prépondérante: en effet, 7 des 13 finalistes sont spécialisés dans les techniques de l'information et de la communication (TIC) et 3 sont actifs dans le domaine de l'énergie verte ou du développement durable (les 3 lauréats restant relevant du secteur de l'industrie).

Le projet belge OPAL-Systems qui a développé un système de chauffage par le sol sous forme de tapis, permettant des économies d'énergie de l'ordre de 20 % a également été sélectionné par les Premium Sponsors de Business Initiative, distinguant avant tout la personnalité du créateur d'entreprise et l'originalité du projet. Le «Coup de Cœur des Sponsors» s'est ainsi vu remettre un trophée spécial et a reçu un chèque de 10.000 €.

■ Les luxembourgeois également à l'honneur

5 projets luxembourgeois se sont également distingués lors de cet événement:

- CultureInside: plateforme Internet mettant en relation des artistes et des amateurs d'art sur un réseau social international et une place de marché dédiée à l'art
- Netfutura: réseau européen de coopération et de compétences pour une utilisation commune de logiciels libres
- homesystem: nouveau système de domotique universel «Housecontroller», intégrant une unité de contrôle, un touch screen et une station météo



Les 13 meilleurs projets, c'est-à-dire ceux ayant obtenu plus de 70 % des points lors de l'évaluation de leur plan d'affaires, ont été récompensés

- SEEzam: service de coffre-fort électronique disposant des fonctionnalités d'un réseau social en 3 catégories (public, semi-privé et privé)
- Agilis Engineering: Technologie de recyclage breveté (Thermagas) permettant de nettoyer des produits industriels à haute température sans dégrader leurs propriétés physiques et chimiques

Parmi les autres initiatives peuvent être citées: SemVox (Sarre), développant et commercialisant une technologie qui permet de diriger différents appareils et services par la voix naturelle; Covivo (Lorraine), un système de covoiturage dynamique via GPS, c'est-à-dire la mise en relation en temps réel d'une offre et d'une demande variable mise à jour en continu; 2ZK – Tuzetka (Wallonie), des usines mobiles de pelletisation permettant une proximité des sites de récolte de biomasse, de réaliser des économies de transport et une intervention rapide après récolte; GAIA-Tech (Lorraine), avec son logiciel de SIG (Système d'Informations Géographiques) destiné à des non-spécialistes; PREVA (Sarre), qui développe des solutions logicielles d'une nouvelle génération pour l'évaluation et l'analyse de sociétés; Ulight (Rhénanie-Palatinat) qui s'occupe du développement, de la production et de

A vos calendriers!

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers organisent conjointement les «Journées Création et Développement d'Entreprises 2009» qui se dérouleront du 21 novembre au 3 décembre 2009.

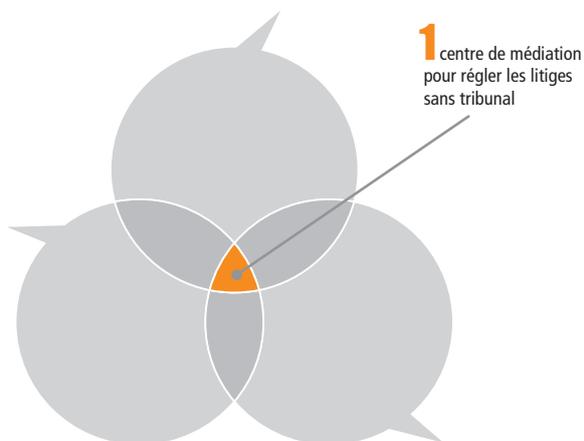
Ces journées, dont le lancement aura lieu le 21 novembre dans les locaux de la Chambre de Commerce, seront ponctuées de workshops sur différentes thématiques rencontrées par les créateurs d'entreprise, telles que la transmission, le financement ou encore l'innovation.

Cette année, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers proposent aux futurs créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprise une nouvelle formule: «La Nocturne des guichets uniques».

Le principe est simple. Il s'agit de permettre aux entrepreneurs, en phase de réflexion sur la création de leur future entreprise ou en phase de développement, de pouvoir s'inscrire, via le site www.journees.lu, à un rendez-vous préprogrammé de 20 minutes avec un spécialiste en la matière. L'objectif final étant pour l'intéressé de pouvoir choisir sa plage horaire et être mis en contact directement avec le bon interlocuteur.

Cette «Nocturne des guichets uniques» aura lieu le 25 novembre à la Chambre de Commerce de 17h00 à 21h00 et sera également ouverte à des personnes non inscrites.

Informations et inscription sur le site www.journees.lu.



1 centre de médiation
pour régler les litiges
sans tribunal



1-7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 72 72 -1 / www.cmb.l.lu / info@cmb.l.lu

Une initiative de:



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Nouvelle brochure

«Luxembourg: Where Else?» Une démarche globale de promotion



Didier Mouget, Managing Partner de PricewaterhouseCoopers Luxembourg et Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce présentent à la presse leur nouvelle brochure intitulée «Luxembourg: Where Else?»

PricewaterhouseCoopers Luxembourg (PWC) et la Chambre de Commerce viennent de publier conjointement une nouvelle brochure, intitulée «Luxembourg: Where Else?». Editée en anglais, cette nouvelle parution présente les atouts majeurs de l'économie au Grand-Duché et vise à promouvoir et à renforcer l'image du Luxembourg à l'étranger en tant que destination d'investissement et centre d'affaires de premier ordre.

Occupant une place particulière en Europe (une superficie et un nombre d'habitants peu élevés), le Grand-Duché de Luxembourg a su se hisser au rang des principales places financières internationales et il est devenu un centre d'affaires européens prééminents.

Affichant des performances macro-économiques enviables, le pays fait aussi preuve d'un engagement constant pour le progrès socio-économique.

Le cadre législatif et fiscal pour la bonne conduite des affaires a fortement contribué à l'attractivité du territoire pour les investisseurs internationaux. En adaptant le cadre réglementaire européen de manière flexible aux besoins du monde des affaires, le système réglementaire luxembourgeois se veut un des plus attractifs d'Europe.

La brochure met ainsi en lumière les nombreux avantages dont bénéficie le Grand-Duché: sa position géographique stratégique, sa main d'œuvre internationale et hautement qualifiée, son pouvoir d'achat élevé, un système

fiscal stable et attractif et des autorités publiques particulièrement accessibles et ouvertes au dialogue.

Une excellente connectivité et des réseaux informatiques internationaux s'ajoutent encore au fait que le Luxembourg est une destination de développement d'activités transfrontalières de premier choix.

«Luxembourg: Where Else?» offre de nombreux exemples de grands acteurs logistiques internationaux tirant partie de ces avantages et ayant développé leurs activités au Luxembourg. Panalpina, Kuehne&Nagel, Goodyear, DuPont de Nemours, Arcelor, Amazon et iTunes (Apple), entre autres, ont implanté leurs sièges sociaux européens au Luxembourg. Skype, nouveau leader de la téléphonie par Internet, a également choisi le Luxembourg pour siège social mondial.

En outre, la brochure «Luxembourg: Where Else?» donne un large aperçu des opportunités offertes par le marché européen, avant de relever les atouts clés du site luxembourgeois pour les investisseurs.

Une troisième partie se penche sur le cadre législatif et réglementaire, adapté aux besoins de différents secteurs.

S'inscrivant dans une démarche globale de promotion, cette nouvelle brochure permet également de découvrir les opportunités de partenariats potentiels au Luxembourg, la gestion de projets et les multiples défis de la recherche, de l'innovation et du financement des activités commerciales.

Un dernier volet détaille les mesures du Gouvernement en faveur de la diversification économique poursuivies à travers la création et le développement de grappes technologiques dans les domaines porteurs comme les technologies de la santé, de l'information et de l'environnement, l'objectif étant d'atteindre un niveau d'investissement au profit de la R&D à hauteur de 3 % du PIB d'ici

2010, afin de s'aligner sur les principes de la stratégie de Lisbonne.

Résolument pratique, la brochure est accompagnée d'un DVD comportant des témoignages et expériences d'entrepreneurs et du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur. ■

La brochure et le DVD peuvent être consultée et commandée en ligne sur:
www.cc.lu, rubrique «Publications» ou www.setupineurope.com

Commission européenne

L'Europe sort de la récession, mais l'incertitude reste élevée

La situation économique s'est nettement améliorée depuis le deuxième trimestre, permettant d'établir de meilleures perspectives de croissance pour le second semestre 2009. Toutefois, comme les prévisions l'annonçaient au printemps, l'activité économique s'étant détériorée plus que prévu à la fin de 2008 et au début de 2009, le PIB devrait tout de même accuser un recul de 4 % sur l'ensemble de l'année, à la fois dans l'UE et dans la zone euro. L'incertitude reste élevée et la reprise peut surprendre par son intensité à très court terme: il reste à voir dans quelle mesure elle sera durable. Les prévisions de la Commission en matière d'inflation pour 2009 demeurent inchangées, se situant à 0,9 % pour l'UE et à 0,4 % pour la zone euro, dans la mesure où les effets de base liés aux hausses passées des prix de l'énergie et des denrées alimentaires qui poussaient les prix vers le bas s'estompent, et qu'aucune pression inflationniste significative n'est observée (...).

L'embellie estivale a permis la stabilisation de l'économie mondiale, notamment grâce à des interventions politiques substantielles. Cette amélioration des conditions financières a abouti à un sensible ralentissement de la chute du PIB de l'UE au deuxième trimestre (-0,2 % en glissement trimestriel après 2,4 % durant le premier trimestre 2009). D'autre part, le cycle des stocks se trouvant à un tournant et la confiance regagnant presque tous les secteurs et tous les pays, les perspectives à court terme deviennent favorables.

Sur la base de ces tendances, les projections de croissance pour le deuxième

semestre de l'année ont été révisées légèrement à la hausse dans les prévisions de la Commission. Néanmoins, compte tenu des révisions à la baisse des estimations précédentes pour 2008 et pour le premier trimestre de 2009, la baisse attendue du PIB pour l'ensemble de l'année 2009 demeure inchangée à 4 % à la fois dans l'UE et dans la zone euro. Ces chiffres reposent sur l'actualisation des projections pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni, qui représentent ensemble environ 80 % du PIB de l'UE.

■ Conditions extérieures de plus en plus favorables

L'économie mondiale n'est plus en chute libre. Les données récentes concernant le commerce et la production industrielle, ainsi que la confiance des entreprises et des consommateurs, sont encourageantes. Les économies émergentes d'Asie semblent amorcer la relance, la

croissance de la Chine demeure solide, tandis que la baisse de l'activité s'est stabilisée aux Etats-Unis. Les mesures de relance et les exportations nettes devraient permettre aux Etats-Unis de revenir à une croissance positive à partir du troisième trimestre. Dans l'ensemble, le repli annoncé du PIB mondial en 2009 est réduit de moitié dans cette mise à jour (passant de -1,4 % dans les prévisions de printemps à -0,7 %). Cependant, il reste encore très difficile de déterminer dans quelle mesure la relance mondiale sera durable et quelle en sera sa teneur.

S'agissant de l'Europe, plusieurs raisons permettent d'être modérément optimistes quant aux perspectives à court terme. En plus de l'amélioration des perspectives extérieures et des conditions de financement, la consommation privée et publique a relativement bien résisté, tandis que l'ajustement des stocks se poursuit et que les indicateurs à haute fréquence annoncent une relance durant les pro-



chains trimestres. Cette évolution de la situation découle en partie des mesures de relance substantielles, dont certaines doivent encore être mises en œuvre vers la fin de cette année dans plusieurs Etats membres. Toutefois, la crise n'a pas encore produit tous ses effets sur les marchés de l'emploi et les finances publiques, et l'ajustement des marchés de l'immobilier résidentiel continue de freiner l'investissement dans le secteur de la construction dans plusieurs pays. La relance pourrait donc être volatile et décevante.

■ Faible inflation

L'indice des prix à la consommation a baissé durant le premier semestre 2009, pour atteindre un point bas de 0,2 % en juillet dans l'UE (et un niveau record de

-0,7 % dans la zone euro) principalement en raison du reflux des prix de l'énergie et des denrées alimentaires qui avaient fortement augmenté. Mais, ces effets s'estompant et les prix des matières premières augmentant, le taux d'inflation pourrait augmenter en fin d'année. Toutefois, aucune pression inflationniste interne n'est observée dans la mesure où l'activité économique reste faible et où la croissance des salaires devrait ralentir. Dans l'ensemble, les prévisions en matière d'inflation demeurent inchangées par rapport aux prévisions de printemps, à 0,9 % dans l'UE en 2009 (0,4 % dans la zone euro).

■ Evaluation des risques

Les risques pesant sur les perspectives de croissance pour 2009 semblent s'an-

nuler globalement. D'un côté, les effets négatifs d'une rétroaction entre une reprise lente dans le secteur de l'économie réelle et un secteur financier encore fragile ne sont pas à exclure. De l'autre, les interventions politiques pourraient être plus efficaces que prévu en ce qui concerne le soutien de la demande, l'amélioration du climat économique et l'assainissement du secteur financier.

Les risques pesant sur l'évolution de l'inflation semblent, eux aussi, globalement équilibrés. Si les prix plus élevés des produits de base et l'amélioration des conditions économiques laissent prévoir une recrudescence de l'inflation, la morosité de l'économie pourrait freiner la reprise de l'inflation plus que prévu. ■

■ Table 1: Real GDP growth

	Quarterly GDP forecast (%, quarter-on-quarter) 2009				Annual GDP forecast (%, year-on-year) 2009	
	2009/1	2009/2	2009/3	2009/4	Spring forecast May 2009	Interim forecast Sep. 2009
Germany	-3.5	0.3	0.7	0.1	-5.4	-5.1
Spain	-1.6	-1.1	-0.4	-0.2	-3.2	-3.7
France	-1.3	0.3	0.4	0.3	-3.0	-2.1
Italy	-2.7	-0.5	0.2	0.1	-4.4	-5.0
Netherlands	-2.7	-0.9	-0.4	0.0	-3.5	-4.5
Euro area	-2.5	-0.1	0.2	0.1	-4.0	-4.0
Poland	0.3	0.5	0.1	0.0	-1.4	1.0
United Kingdom	-2.4	-0.7	0.2	0.5	-3.8	-4.3
EU27	-2.4	-0.2	0.2	0.1	-4.0	-4.0

Note: the quarterly figures are working-day and seasonally adjusted, while the annual figures are unadjusted

■ Table 2: Consumer price inflation

	Quarterly HICP forecast (%, quarter-on-quarter) 2009				Annual HICP forecast (%, year-on-year) 2009	
	2009/1	2009/2	2009/3	2009/4	Spring forecast May 2009	Interim forecast Sep. 2009
Germany	0.8	0.2	-0.2	0.6	0.3	0.3
Spain	0.5	-0.7	-0.8	0.9	-0.1	0.0
France	0.7	-0.2	-0.6	0.2	0.2	0.0
Italy	1.4	0.9	0.1	1.1	0.8	0.9
Netherlands	1.8	1.6	-0.1	1.2	1.4	1.1
Euro area	1.0	0.2	-0.3	0.7	0.4	0.4
Poland	3.6	4.3	4.2	3.3	2.6	3.8
United Kingdom	3.0	2.1	1.3	1.1	1.0	1.9
EU27	1.6	0.9	0.3	0.9	0.9	0.9

Un rapport détaillé de cette publication peut être téléchargé à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/economy_finance/thematic_articles/article15857_en.html

Prix et salaires: Une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde

L'Union de Banques Suisses (UBS) a récemment publié la version 2009 de l'étude «Prix et salaires: Une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde». Cette 14^e édition couvre un large spectre de données détaillées passant en revue les prix des biens de consommation courante, ceux des services, ainsi que les charges fiscales et sociales, les salaires et temps de travail de 14 professions dans 73 villes du monde (...). Volumineuse, l'étude triennale met également en exergue les adaptations drastiques de la structure des prix, induites par l'effondrement de l'économie mondiale, dont les effets ont été plus ou moins dévastateurs selon la région ou le pays.

Les fluctuations des taux de change constituant l'un des facteurs d'influence prédominants à court terme pour les prix

relatifs à certaines villes ou pays, les montants ont été convertis en euros afin de pouvoir comparer au mieux toutes les informations collectées: prix des biens de consommation, salaires moyens, pouvoir d'achat local.

Les informations analysées dans l'étude de l'UBS permettent ainsi aux sociétés multinationales, possédant des succursales ou des filiales à l'étranger ou envoyant régulièrement des collaborateurs qualifiés à l'étranger, d'avoir des points de comparaison sur les salaires, les temps de travail, les charges fiscales ou sociales.

L'analyse utilise l'indice «Big Mac» pour avoir un aperçu global de la relation entre le temps de travail moyen nécessaire dans les différentes villes pour l'achat d'un «Big Mac» et d'autres produits représentatifs des habitudes de

consommation quotidiennes dans le monde, tels que le riz et le pain. Cette année, l'Ipod a également été intégré à cette grille comparative des biens de consommations.

■ Niveaux des prix

En 2009, dans les 73 villes analysées, en faisant abstraction du loyer, le niveau de prix tel que mesuré par l'UBS reste le plus élevé à Oslo, Zurich, Copenhague et Genève. En incluant le loyer d'habitation dans l'analyse, les villes de New York, Oslo, Genève et Tokyo ont un coût total de la vie par ménage largement supérieur au reste des villes au monde. Le Luxembourg se classe à la 18^e position avec des coûts de vie modérés en comparaison à d'autres métropoles européennes, telles que Paris, Francfort, Londres ou Genève.



MASTERCRAFT
organisme de formation professionnelle continue

www.mastercraft.lu



	Villes	Sans loyer	Avec loyer
1	New York	92,2	118,0
2	Oslo	103,8	104,0
3	Genève	98,5	101,0
4	Tokyo	94,1	100,7
5	Zurich	100,0	100,0
6	Copenhague	99,9	96,6
7	Dubaï	78,3	92,5
8	Caracas	84,0	90,5
9	Paris	86,1	90,4
10	Dublin	85,5	90,1
11	Hong Kong	74,6	88,7
12	Helsinki	87,1	87,8
13	Los Angeles	81,2	85,8
14	Chicago	75,6	85,0
15	Francfort	83,7	83,4
16	Singapour	75,6	83,4
17	Londres	78,1	82,6
18	Luxembourg	83,5	82,4
19	Miami	73,2	82,2
20	Munich	85,1	82,0
21	Rome	79,9	82,0
22	Vienne	86,3	81,4
23	Bruxelles	78,1	79,8
24	Stockholm	80,2	77,3
25	Barcelone	77,0	77,1
26	Amsterdam	76,6	76,0
27	Milan	72,8	76,0
28	Madrid	74,7	74,5
29	Toronto	72,8	74,4
30	Doha	62,3	73,5

	Villes	Salaire horaire brut (1)	Salaire horaire net (1)	Revenu annuel net (2)
1	Zurich	100,0	100,0	100,0
2	Miami	95,0	94,9	95,3
3	Los Angeles	97,1	94,8	94,5
4	New York	93,7	90,5	93,6
5	Dublin	85,0	96,3	90,7
6	Luxembourg	88,3	96,3	90,2
7	Sydney	95,7	97,9	89,8
8	Genève	97,7	91,1	87,8
9	Chicago	91,7	87,1	83,1
10	Montréal	79,1	80,4	78,5
11	Tokyo	68,0	73,6	76,9

En général, les prix des biens, des services et des logements dans les villes de Genève et de Zurich sont sensiblement supérieurs à ceux pratiqués dans la moyenne des autres villes d'Europe occidentale.

De très larges différences persistent entre les prix pratiqués en Europe orientale et occidentale. Malgré les progrès du processus de convergence économique entre les «deux Europe», l'ajustement reste minime. Depuis 2006, la différence de prix affichés dans l'une ou l'autre partie de l'Europe n'a connu qu'une faible diminution, passant de 28 % à 35 % en 2009.

La crise économique mondiale s'étant répercutée sur les prix par le biais des termes d'échange, le classement des villes a sensiblement changé par rapport aux études précédentes. Londres, jadis la deuxième ville la plus chère (notamment dans l'étude comparative de 2006), a cédé vingt places dans le palmarès des villes les plus onéreuses du monde (...).

Enfin, l'étude utilisant des moyennes générales pour comparer les prix, les coûts de la vie au sein d'une même ville peuvent fortement varier selon les quartiers et les différents profils de consommation.

■ Niveaux des salaires et pouvoir d'achat intérieur

L'étude menée dans ces 73 villes du monde révèle que les salaires bruts les plus élevés sont versés dans les principales villes du Danemark, de la Suisse, des Etats-Unis et de l'Australie. En termes de salaire net, les travailleurs de Zurich tiennent le haut du classement avec des revenus supérieurs à ceux de toutes les autres villes du monde. Avant impôts et charges sociales, un employé à Copenhague gagne un salaire brut qui dépasse celui du travailleur zurichois. Les habitants de Copenhague subissent davantage le poids des impôts et des cotisations sociales par rapport à leur salaire, faisant reculer la capitale danoise au 21^e rang en termes de revenu annuel net, ces charges sociales et fiscales étant par ailleurs largement supérieures à celles de tous les autres pays industrialisés.

La dernière colonne du tableau ci-contre indique le revenu annuel moyen

net ajusté aux prix, traduisant la capacité d'acquérir la plus grande quantité de biens et de services pour un salaire moyen donné. Le niveau du salaire n'étant qu'une mesure imparfaite du pouvoir d'achat, l'analyse du revenu annuel net ajusté au pouvoir d'achat apporte une réponse permettant de jauger le potentiel financier que confère un salaire à un ouvrier d'une ville déterminée, par la mise en relation des deux classements sur le niveau des prix et des salaires.

Le Luxembourg se place au 6^e rang. Cette position compétitive au niveau international est notamment due à un revenu annuel net élevé au Grand-Duché, s'expliquant par des niveaux de charges sociales et de taxation relativement modérés.

Sur le plan européen, de nettes disparités existent, notamment entre les pays d'Europe occidentale et les nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE), qui peinent à rattraper leur retard. Pour exemple, le salaire d'un travailleur slovaque ne représente qu'un tiers de celui, en moyenne, d'un travailleur à Zurich, alors qu'un travailleur bulgare ne touche qu'un neuvième du salaire d'un travailleur suisse (...).

L'analyse des salaires en Amérique du Nord révèle qu'en moyenne, les salaires sur ce continent sont les plus élevés au monde en termes de brut et de net (...).

■ Temps de travail nécessaire à l'achat de ...

Le troisième volet majeur de l'étude met en exergue le pouvoir d'achat des travailleurs des 73 villes en l'appliquant à des exemples concrets, en l'occurrence l'achat de riz, de pain, d'un «Big Mac» et d'un iPod nano. L'acquisition des biens précités est mesurée dans sa contrepartie réelle, à savoir le temps de travail nécessaire pour les acheter (...).

Ainsi, un travailleur luxembourgeois peut acheter un «Big Mac» en un quart d'heure, un kg de pain en 12 minutes, un kg de riz en 9 minutes et un iPod nano 8 GB en 10 heures. Pour la plupart des travailleurs européens et nord-américains, un temps de travail de 12 à 20 minutes permet d'acheter un «Big Mac», alors qu'au Mexique, plus de 2 heures de travail sont nécessaires (...).

12	Nicosie	72,5	86,2	76,2
13	Toronto	77,6	77,6	75,3
14	Helsinki	80,6	79,7	73,1
15	Berlin	87,6	80,9	72,6
16	Londres	76,3	78,5	72,0
17	Bruxelles	91,0	80,1	71,3
18	Amsterdam	89,3	77,4	71,0
19	Francfort	87,0	76,5	69,1
20	Stockholm	80,2	73,9	68,7
21	Copenhague	108,5	78,1	68,4
22	Munich	89,2	75,9	67,8
23	Vienne	72,2	71,5	65,2
24	Milan	75,5	69,7	65,0
25	Auckland	60,7	64,1	64,5
26	Oslo	77,7	67,4	62,5
27	Lyon	74,5	75,1	62,0
28	Barcelone	61,5	66,6	61,8
29	Dubaï	42,2	56,4	61,7
30	Madrid	63,7	70,3	61,6
31	Paris	69,0	68,1	57,4

Villes	1 Big Mac, minutes	1 kg de pain, minutes	1 kg de riz, minutes	1 iPod nano 8GB, heures
New York	14	12	8	9
Zurich	15	12	9	9
Los Angeles	13	18	11	10
Sydney	14	16	11	10
Dublin	15	9	11	10
Genève	17	13	10	10
Luxembourg	15	12	9	10
Miami	13	27	10	10
Montréal	15	17	16	11
Oslo	21	15	12	11
Toronto	12	15	8	11
Copenhague	17	12	11	11
Londres	13	10	8	11
Stockholm	20	25	17	11
Chicago	12	22	9	12
Tokyo	12	15	21	12
Helsinki	27	16	11	13
Bruxelles	19	13	11	13
Amsterdam	19	10	11	14
Francfort	15	8	16	14
Munich	20	14	13	14
Berlin	19	10	17	14
Vienne	17	16	12	14
Lyon	20	22	16	15

Nicosie	18	10	12	15
Paris	20	22	20	15
Madrid	27	21	11	16
Auckland	19	19	13	16
Barcelone	21	17	8	16
Milan	27	19	21	16

En moyenne, dans le monde, un travailleur peut se payer un «Big Mac» en 37 minutes. Il faut en moyenne 22 minutes de travail pour acheter un kg de riz, 25 minutes pour un kg de pain et 41 heures pour un iPod nano 8GB.

Le document complet est disponible sur le site internet d'UBS ou auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce: eco@cc.lu

Politique européenne de l'innovation

Succès et nouveaux défis

Le partenariat renouvelé de Lisbonne pour la croissance et l'emploi place l'innovation et l'esprit d'entreprise en point de mire et appelle la Communauté et les Etats membres à agir de manière plus résolue et plus cohérente en vue de maîtriser le passage à une économie à faibles émissions de carbone et fondée sur la connaissance. Sur cette base, une ambitieuse politique européenne de l'innovation a été lancée en 2006 et la loi sur les petites entreprises («Small Business Act») a été adoptée. Des progrès peuvent aujourd'hui être observés, notamment dus à l'application de

l'approche de partenariat entre l'UE et ses Etats membres. Ainsi, presque tous les Etats membres ont amélioré leurs performances en matière d'innovation et l'écart observé dans ce domaine entre l'UE et ses principaux concurrents, les Etats-Unis et le Japon, s'est réduit. Une analyse de la situation actuelle a permis d'identifier les lacunes politiques qui subsistent et les domaines nécessitant des améliorations au niveau européen, comme à celui des Etats membres. Cette analyse servira de base et contribuera à la préparation d'un nouveau programme de réforme européen au-delà de 2010 (...).

■ Les conditions générales de nature à favoriser et à stimuler l'innovation

Des progrès ont d'ores et déjà été accomplis; notamment la loi sur les petites entreprises qui vise à faciliter les démarches des entrepreneurs et des PME, la directive sur les services qui devrait renforcer le fonctionnement du marché intérieur et les nouvelles règles de l'UE en matière d'aides d'Etat dotant les Etats membres d'instruments plus efficaces pour soutenir la recherche et le développement (R&D) et l'innovation. Dans ce cadre, le coût de l'enregistrement d'une marque européenne a diminué. Si l'importance de l'excellence dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation a été reconnue, il reste encore à

multiplier les exemples européens de réussite dans toute l'UE. La protection des droits de la propriété intellectuelle demeure essentielle et l'UE ne peut plus se permettre de maintenir un système trop onéreux et fragmenté, notamment pour le dépôt des brevets. D'autre part, l'innovation dans les services et l'utilisation des TIC devront également être renforcées.

■ Introduction plus importante et plus rapide des produits et services innovants sur le marché

L'innovation peut être stimulée par la réglementation et la normalisation. En particulier, les nouvelles dispositions relatives aux émissions des véhicules, la législation REACH, les mesures concernant l'éco-conception et l'initiative en faveur des marchés porteurs permettront d'améliorer la capacité innovante de plusieurs secteurs de l'économie européenne. Toutefois, l'initiative en faveur des marchés porteurs doit encore s'imposer dans toute l'UE pour avoir une réelle incidence et le potentiel des marchés publics pour le soutien à l'innovation n'est toujours pas pleinement exploité.

■ Aide financière pour la recherche et l'innovation

Les fonds européens sont plus que jamais axés sur l'innovation et dans le cadre de cette politique de cohésion, 86 milliards d'euros ont été alloués au



soutien de la recherche et de l'innovation dans les régions, les zones rurales bénéficiant elles aussi d'une aide accrue. Par ailleurs, le 7^e programme-cadre de recherche et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité fournissent des outils utiles, notamment pour les PME. Les procédures doivent être cependant revues et encore simplifiées, la complexité des règles et des systèmes examinée et la cohérence améliorée. La question du capital-risque reste un sujet de préoccupation. Les investisseurs financiers devraient être davantage disposés à investir dans des entreprises innovantes aux perspectives de rendements à long terme et dépasser les aspirations de profits à court terme.

■ Accroître les synergies entre les acteurs du processus d'innovation

Des mesures ont été prises pour intensifier les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'industrie, notamment dans le cadre de l'Espace européen de la recherche, avec le lancement de plusieurs initiatives technologiques communes et la création de l'Institut européen de technologie et d'innovation.

La promotion de l'innovation doit demeurer une priorité politique majeure à tous les niveaux de l'UE dans les années à venir. Il faut indéniablement concentrer les efforts, à l'échelle de l'UE, sur des domaines déterminés pourvus d'une valeur ajoutée européenne et

d'une masse critique. Les technologies que l'UE doit maîtriser au niveau de la recherche et de la production nécessitent d'être mieux définies afin de créer des synergies. Parallèlement, les Etats membres et les régions doivent également mieux exploiter les possibilités de partenariat et de coopération.

Sur la base de l'analyse des résultats obtenus à ce jour et des enseignements tirés, la Commission étudiera avec les Etats membres et les parties intéressées la faisabilité d'une loi européenne sur l'innovation, visant à renforcer l'approche de partenariat en matière d'innovation faisant partie intégrante du futur programme de réforme européen au-delà de 2010.

Un rapport détaillé de cette publication peut être téléchargé à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/policy/future-policy/index_en.htm

"En trois ans, j'ai monté une entreprise florissante qui bénéficie d'une excellente réputation dans la région. Mais ma marque n'était pas enregistrée. Jusqu'à ce que je réalise combien ma marque pouvait valoir en termes de 'goodwill'. C'est pour cette raison que j'ai déposé ma marque."

En enregistrant votre marque, vous la mettez à l'abri et vous vous donnez les moyens d'empêcher son usage par des tiers. Pour le Benelux, il faut vous adresser à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sur le site www.boip.int vous trouverez toutes les informations au sujet de l'enregistrement des marques et vous pouvez directement y entreprendre les démarches de dépôt. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 8002 5383 (depuis le Luxembourg).



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

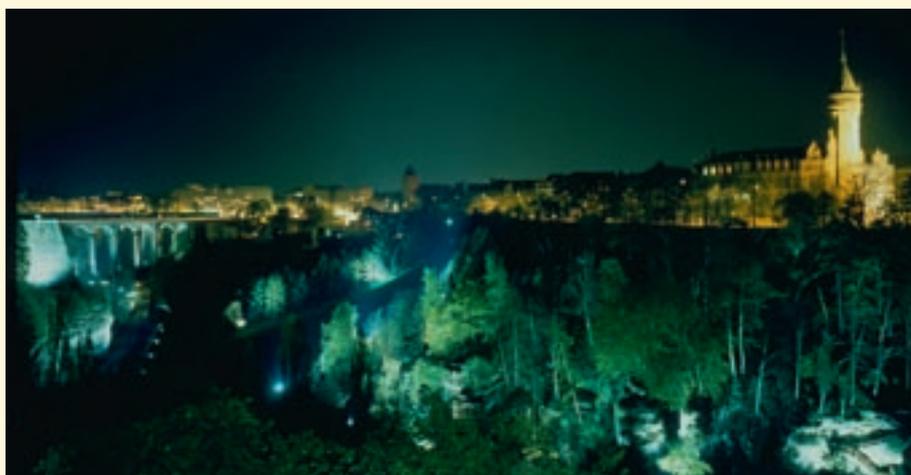


**Derrière chaque
marque, il y a un
entrepreneur avec
une bonne idée**

Le succès d'une
entreprise commence
par l'enregistrement

Observatoire de la Compétitivité

Bilan compétitivité 2009: Le Luxembourg de moins en moins compétitif



Le «Bilan de Compétitivité» dresse un état des lieux de l'évolution de la compétitivité du Luxembourg

Né en 2003 suite à la décision du Comité de coordination tripartite de se doter d'un outil d'observation de la compétitivité et des indicateurs afférents, l'Observatoire de la Compétitivité au sein du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur vient de présenter son document annuel phare intitulé «Bilan Compétitivité». Le «Bilan» dresse un état des lieux de l'évolution de la compétitivité du Luxembourg, à l'aube notamment de la parution d'autres grands classements internationaux. Le graphique ci-dessous souligne à cet égard la dégradation, presque généralisée, de la position du Grand-Duché de Luxembourg.

Organisation	Position du Luxembourg	N° de pays, régions ou villes analysés
WEF – Global Competitiveness Report 09-10	21. (+4)	133
IMD – World Competitiveness Yearbook 09	12. (-7)	57
Heritage Foundation – Index of economic freedom 09	15. (0)	183
Commission européenne – Summary innovation index 08	9. (-2)	27
World Bank – Ease of doing business index 10	64. (-11)	183

Bien que la méthodologie de certains des indicateurs utilisés, voire les critères les constituant puissent être discutés objectivement, il n'en reste pas moins qu'une dégradation de position visible à travers les classements

précités se doit d'être dûment prise en compte car elle joue sur la visibilité et l'image de marque du pays à l'échelle mondiale. En effet, le positionnement des différentes économies nationales dans ces grandes études internationa-

les peut influencer les décisions d'implantation d'entreprises et l'allocation des ressources financières des investisseurs internationaux.

Parallèlement à la présentation et à l'analyse du classement du pays au

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
LU	9	9	9	7	8	8	10	13
BE	25	18	17	15	20	20	20	19
FR	12	15	11	13	13	13	13	10
DE	11	14	10	12	12	11	11	8
SE	1	1	1	1	1	1	1	1
DK	5	3	3	2	3	3	5	5
NL	4	6	5	5	5	5	3	3
FI	3	4	4	3	4	2	2	4

niveau de diverses études internationales, l'Observatoire a mis en place le fameux «Tableau de Bord Compétitivité», lequel est établi sur base de plusieurs dizaines d'indicateurs retenus de concert avec les partenaires

sociaux. En 2008, le Luxembourg ne se classe plus que 13^e parmi les 27 Etats membres de l'Union européenne, ce qui, là encore, constitue une nouvelle détérioration par rapport à 2007.

Le tableau de bord étant constitué de paramètres et d'indicateurs largement diversifiés, une analyse plus en détail des différentes catégories d'indicateurs qui composent le classement final est également révélatrice.

	A: Perf. macro-économiques	B: Emploi	C: Productivité, coût trav.	D: Fonct. marchés	E: Cadre institut.	F: Entrepreneuriat	G: Education, formation	H: Eco. conaiss.	I: Cohésion sociale	J: Environnement
LU	1	19	24	13	6	18	24	10	9	22
1 ^{er}	LU	NL	CZ	EE	EE	GR	SE	FI	BE	SE
DE	14	7	12	21	13	21	9	4	15	15
BE	19	22	7	15	27	25	15	7	1	18
FR	16	18	4	7	16	17	18	9	7	17

Intitulé exact des différentes rubriques:

- Cat. A Performances macroéconomiques,
- Cat. B Emploi,
- Cat. C Productivité et coût du travail,
- Cat. D Fonctionnement des marchés,
- Cat. E Cadre institutionnel et réglementaire,
- Cat. F Entrepreneuriat,
- Cat. G Education et Formation,
- Cat. H Economie de la Connaissance,
- Cat. I Cohésion sociale,
- Cat. J Environnement

On constate ainsi que la perte de compétitivité globale du Luxembourg s'explique largement par les performances très médiocres du pays en ce qui concerne la productivité et le coût du travail (24^e position sur 27). Dans la catégorie d'indicateurs «Productivité et coût du travail», le Luxembourg a perdu 18 places par rapport au classement de 2007. La crise économique actuelle, ainsi que la probable tranche indiciaire en 2010, sont loin d'influencer positivement les perspectives d'évolution de la productivité et du coût du travail.

Il est à cet égard du devoir de la Chambre de Commerce de tirer la sonnette d'alarme: la richesse étant créée par les entreprises, cette chute sensible de la productivité, respectivement la hausse relative du coût de travail, ne sont pas acceptables et se traduiront, à très brève échéance, par une détérioration des per-

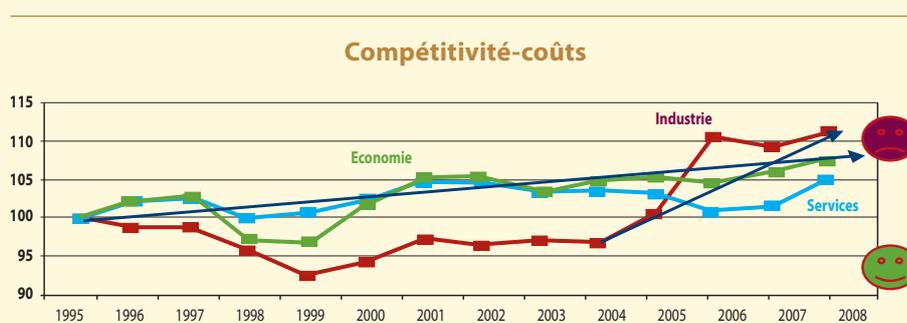
formances économiques et, par conséquent, de l'emploi, générant mécaniquement un manque à gagner important en termes de recettes fiscales de l'Etat.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur souligne quant à lui que «l'analyse de la compétitivité-prix et -coûts montre que l'économie luxembourgeoise continue à se détériorer par rapport à ses partenaires commerciaux. La perte de compétitivité est fortement influencée par l'évolution dans les services, et plus récemment une forte dégradation de la compétitivité-coûts dans l'industrie luxembourgeoise».

Le rétablissement de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises est l'un des pans de mesures structurelles auxquelles le Gouvernement devra s'attaquer à court terme, les autres ayant trait à la viabilité à long terme du sys-

tème de sécurité sociale et à la sélectivité des transferts sociaux, d'une part, et au rétablissement de marges de manœuvre budgétaires favorables, d'autre part.

Pour un tour d'horizon plus complet, la Chambre de Commerce renvoie à la dernière édition de Merkur, dans laquelle étaient présentées les «équations pressantes à résoudre pour renouer avec une croissance positive et durable» et où elle avait anticipé les conclusions dorénavant confirmées par l'Observatoire en matière de détérioration substantielle de la compétitivité luxembourgeoise. La Chambre de Commerce aura l'occasion de d'analyser l'évolution de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise à travers l'avis qu'elle présentera au sujet du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.



Les tableaux et graphiques sont directement extraits du «Bilan Compétitivité 2009», lequel est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire de la Compétitivité: www.odc.public.lu

Trois organisations se réunissent pour lancer le portail des économistes



MM. Fabian Weiser (ANESEC), Marc Hostert (FUSE) et Serge Nickels (AMUSE) lors du lancement officiel du portail des économistes www.eco.lu

Promouvoir l'esprit d'entreprise – des études jusqu'à et pendant la vie professionnelle – à travers une offre de services intégrée et adaptée à la communauté des économistes, tel peut être formulé l'objectif premier du nouveau portail www.eco.lu qui vient d'être lancé le 22 septembre 2009 à l'initiative de l'Association Nationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales (ANESEC), de la Fondation des Universitaires en Sciences Economiques (FUSE) et de l'Amicale et Mutuelle des Universitaires en Sciences Economiques (AMUSE).

En tant qu'acteurs du tissu économique et financier luxembourgeois, les trois associations précitées ont procédé à la refonte de leurs sites Internet respectifs afin de permettre aux visiteurs – des futurs diplômés aux économistes confirmés – d'accéder, sous un même

toit et en quelques clics, aux dernières informations et publications à caractère économique, financier et social de chacune des trois organisations, de même que de la part des associations partenaires du portail.

A travers ses principales rubriques (agenda commun, bourse de stages & d'emplois, news, infos études, prestations mutuelle, rétrospective des activités), le portail www.eco.lu constitue la mise en œuvre concrète de la vocation des trois associations:

- encourager les étudiants à poursuivre des études en sciences économiques au sens large et faciliter leur passage de la vie estudiantine au monde professionnel;
- stimuler, à travers des forums et séminaires, l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des futurs entrepreneurs;

- défendre les intérêts des étudiants et universitaires en sciences économiques;
- propager les fiançailles «pour rire» entre les membres et leur entourage socio-économique.

Fort de quelque 800 membres, cette volonté de soutenir la communauté des économistes se traduit davantage à travers les services proposés par les trois organisations et notamment la formation continue (séminaires, conférences, tables rondes, ...), le forum de recrutement pour futurs économistes, la publication de guides et d'informations sur les études en sciences économiques, les services en lien avec la société de secours mutuels (caisse de décès, attribution d'une prime de naissance, accès aux services de la CMCM), les visites d'entreprises et visites culturelles et les rencontres sociales et sportives.

Des informations détaillées quant aux services proposés, respectivement par rapport aux prochaines activités, sont d'ailleurs disponibles au sein du nouveau portail www.eco.lu. Une attention particulière doit être portée dans ce contexte aux événements suivants:

- Le séminaire «Comment réussir votre candidature» – le 24 octobre 2009.
- Le séminaire «Comment m'y prendre avec ma déclaration d'impôt» – le 18 novembre 2009.
- Le séminaire «Création d'entreprise 2009» – les 27 & 28 novembre 2009.
- La 27^e Rencontre Entreprises-Etudiants – le 13 mars 2010.

C'est ainsi, à travers leurs nombreux services et activités proposés, que les trois organisations désirent satisfaire à leur devise: servir les économistes. ■

Pour de plus amples informations visitez le site internet: www.eco.lu



BGL BNP Paribas Partenaire des entreprises



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

www.bgl.lu

En tant que partenaire privilégié des entreprises au Luxembourg, BGL BNP Paribas s'investit activement pour soutenir le développement de leurs activités.

Afin d'accompagner ses clients PME dans leurs projets, et grâce à la Banque Européenne d'Investissement, BGL BNP Paribas est en mesure d'offrir des conditions de crédit attractives sous la forme d'une réduction des taux d'intérêt.

La BEI a en effet mis en place **un dispositif de prêts à des conditions avantageuses pour soutenir les petites et moyennes entreprises** et encourager les projets publics et privés situés sur le territoire de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations sur les conditions de ces prêts BEI, n'hésitez pas à rencontrer nos conseillers entreprises ou à appeler le Contact Center au (+352) 42 42-2000, ou encore à envoyer un mail à entreprises@bgl.lu



Banque
européenne
d'investissement

www.eib.org

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif

- aux modalités fixant le droit de former un apprenti. (3542TRO)

Avant-projet de loi portant modification de la loi du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise. (3545TRO)

■ Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (3543WDM)

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique de l'annexe III du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3544ZCH)

Avant-projet de loi complétant la loi du 6 janvier 1995 relative à la distribution en gros des médicaments ainsi que la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments. (3548ZCH)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 octobre 1981 portant application de la directive 80/181/CEE du Conseil du 20 décembre 1979 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure. (3546ZCH)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi concernant certaines mesures visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes. (3547BAR)

Projet de loi n° 6015 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres et

- portant transposition de la directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 97/7/CE, 2002/65/CE, 2005/60/CE, ainsi que 2006/48/CE et abrogeant la directive 97/5/CE

– portant modification de:

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
- la loi du 18 décembre 2006 sur les services à distance;
- la loi modifiée du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux;
- la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers;
- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif; la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque Centrale du Luxembourg;
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- portant abrogation du titre VII de la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique. (3549TAN) – Autosaisine.

Déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail pour le personnel des sociétés d'exploitation cinématographique, conclue entre les sociétés UTOPIA S.A. – CARAMBA S.à.r.l. et le syndicat OGB-L. (3550BAR)

Déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue par les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'autre part. (3551BAR)

Déclaration d'obligation générale de l'avenant V de la convention collective de travail pour le bâtiment ayant trait aux congés collectifs d'été et d'hiver. (3552BAR)

■ Ministère d'Etat – Communication et Médias

Projet de règlement grand-ducal fixant un nombre limite pour le cadre du personnel de l'Institut Luxembourgeois de Régulation. (3553BFR)

■ Ministère de la Justice

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises agréés. (3554TAN)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises en exécution de la loi du ... relative à la profession d'audit. (3555TAN)

ONET LUXEMBOURG
PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - www.onet.lu

Législation antiblanchiment: Attention aux nouvelles obligations de vigilance!

L'année 2008 a été marquée par une évolution importante du paysage législatif luxembourgeois en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Pas moins de 5 textes (deux lois, un règlement grand-ducal et deux circulaires) ont été publiés à ce sujet:

- la loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE et de la directive 2006/70/CE et modifiant la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme¹ (la «Loi de 2008»);
- la loi du 17 juillet 2008 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et modifiant l'article 506-1 du Code pénal;
- le règlement grand-ducal du 29 juillet 2008 portant établissement de la liste des «pays tiers imposant des obligations équivalentes» au sens de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
- la circulaire 20/08 CRF du parquet du tribunal d'arrondissement du 12 novembre 2008;
- la circulaire CSSF 08/387 du 19 décembre 2008.

L'objectif du législateur luxembourgeois a été d'aligner la législation luxembourgeoise en vigueur, à savoir la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (la «Loi de 2004»), d'une part, sur la directive européenne du 26 octobre 2005 en matière de lutte contre le blanchiment (la «troisième directive») et, d'autre part, sur les recommandations du GAFI².

- L'infraction de blanchiment présuppose la commission d'une infraction primaire visée par l'article 506-1 du Code pénal.
- La liste des infractions primaires a été fortement élargie par la loi du 17 juillet 2008 relative à la lutte contre le blanchiment.
- A côté des professionnels financiers et certains autres professionnels non financiers, tous les marchands de biens sont dorénavant soumis aux obligations de lutte contre le blanchiment.
- L'obligation «Know Your Customer» est renforcée par une approche basée sur le risque: le professionnel doit moduler son obligation de vigilance envers son client en fonction du risque de blanchiment que présente une transaction.
- Les questions essentielles que doit se poser un professionnel:
 - qui est le client à identifier?
 - à quel moment faut-il procéder aux mesures de vigilance?
 - comment procéder aux mesures de vigilance?
 - qui doit procéder aux mesures de vigilance?
- L'adaptation de l'obligation de vigilance: la vigilance simplifiée et la vigilance renforcée.
- Le professionnel doit disposer d'une organisation interne adéquate ainsi que former et sensibiliser son personnel à la lutte contre le blanchiment.
- Comment doit réagir le professionnel lorsqu'il a un soupçon de blanchiment: prendre contact avec la Cellule de Renseignement Financier du Parquet Economique et Financier et garder le silence vis-à-vis de son client.
- Le non-respect des obligations professionnelles de lutte contre le blanchiment est sanctionné pénalement.

I. L'infraction de blanchiment et les nouvelles infractions primaires

La loi du 17 juillet 2008 modifiant l'article 506-1 du Code pénal a pour objet d'élargir la définition du blanchi-

ment de capitaux en rendant applicable l'infraction de blanchiment à une gamme de nouvelles infractions sous-jacentes. La troisième directive vise en effet à considérer toute «infraction grave» comme

¹ Loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, portant transposition de la directive 2006/70/CE de la Commission du 1^{er} août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «personnes politiquement exposées» et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée et modifiant la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme

² Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental fondé en juillet 1989 dont la mission est l'élaboration de normes internationales, le développement et la promotion de politiques, au niveau international et des Etats, afin de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI a élaboré 40 recommandations contre le blanchiment et 9 recommandations spéciales contre le financement du terrorisme que 180 pays ou territoires ont entrepris d'appliquer. Les 40 recommandations sont téléchargeables depuis le site Internet du GAFI: www.fatf-gafi.org/dataoecd/8/44/33664453.PDF



constituant une source potentielle de capitaux susceptibles d'être blanchis ou servants à financer le terrorisme.

A. Définition de l'infraction de blanchiment

L'infraction de blanchiment est définie par référence aux actes énumérés aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi modifiée du 12 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie.

En vertu des articles 506-1 et 8-1 susmentionnés, commettent une infraction de blanchiment:

- *«ceux qui ont sciemment facilité, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens formant l'objet ou le produit, direct ou indirect, ou constituant un avantage patrimonial quelconque tiré de l'une ou de plusieurs des infractions primaires visées;*
- *ceux qui ont sciemment apporté leur concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion des biens formant l'objet ou le produit direct ou indirect des infractions primaires visées ou constituant un avantage patrimonial quelconque tiré de l'une ou de plusieurs de ces infractions;*

- *ceux qui ont acquis, détenu ou utilisé les biens formant l'objet ou le produit direct ou indirect des infractions primaires visées ou constituant un avantage patrimonial quelconque tiré de l'une ou de plusieurs de ces infractions, sachant, au moment où ils les recevaient, qu'ils provenaient de l'une ou plusieurs des infractions visées ou de la participation à l'une ou plusieurs de ces infractions».*

Pour qu'il y ait infraction de blanchiment, deux éléments constitutifs doivent être réunis: l'élément matériel et l'élément intentionnel. Le blanchiment consiste en tout acte ayant trait au produit ou à l'objet tiré de l'infraction sous-jacente («l'infraction primaire»), c'est-à-dire à l'avantage financier tiré de la commission d'une infraction. De plus, pour qu'une infraction de blanchiment soit caractérisée, l'élément intentionnel de l'auteur est déterminant. Sont en effet visés les comportements de ceux qui ont sciemment contribué au blanchiment du produit d'une infraction primaire.

L'infraction de blanchiment suppose nécessairement l'existence d'une infraction primaire énumérée par les articles 506-1 et 8-1 susmentionnés.

B. Extension de la liste des infractions primaires

La version modifiée de l'article 506-1 1) du Code pénal est constituée d'une liste d'infractions qui tend à couvrir la gamme la plus large d'infractions primaires.

Sans prétendre dresser une liste complète des infractions primaires susceptibles de conduire à l'infraction de blanchiment, les infractions primaires sont notamment:

- le terrorisme, y compris son financement;
- la participation à un groupe criminel organisé;
- la traite d'êtres humains;
- l'enlèvement et l'exploitation sexuelle, y compris celle des enfants;
- la corruption;
- le trafic d'armes;
- la contrefaçon et le piratage de produits;
- le vol;
- la fraude et l'escroquerie (banqueroute, abus de confiance);
- le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes;

- le trafic d'organes;
- le trafic illicite de migrants;
- les crimes contre l'environnement;
- la contrebande;
- les délits d'initiés et la manipulation de marchés.

Il importe de noter que, conformément aux recommandations du GAFI, le dernier tiret de l'article 506-1 1) vise également «*toute autre infraction punie d'une peine privative de liberté d'un minimum supérieur à 6 mois*», ce qui permet d'incriminer en tant qu'infraction primaire toutes les infractions qui ne sont pas nommément visées aux tirets précédents, tel par exemple l'infraction de faux et l'usage de faux qui est punie d'une peine privative de liberté d'un minimum de 5 ans.

La mise en pratique des nouvelles dispositions peut s'avérer délicate en ce qu'il est difficile, voire impossible pour le professionnel d'identifier des faits sous-jacents à l'abus de confiance, aux crimes contre l'environnement ou encore à la fraude aux subventions étatiques.

Il importe toutefois de préciser que le professionnel n'a pas à rechercher ni si l'indice de blanchiment est suffisamment concluant pour y asseoir une enquête, voire une poursuite, ni quelle est l'infraction primaire susceptible d'être à la base d'une éventuelle opération de blanchiment, ni si les conditions d'une poursuite sont données. Cette recherche appartient exclusivement à l'autorité chargée de traiter les informations reçues dans le cadre d'une déclaration de soupçon de blanchiment. Ainsi, la démarche du professionnel ne devra pas consister à procéder à une analyse approfondie des faits qui lui semblent douteux, ni à procéder à une qualification pénale de ces faits qui est réservée aux autorités judiciaires.

Il convient enfin de préciser qu'il y a infraction de blanchiment au Luxembourg même si l'infraction primaire a été commise à l'étranger, à condition toutefois, selon le principe de la double incrimination, que l'infraction primaire soit punissable au Luxembourg et à l'étranger.

II. Les professionnels concernés par la législation antiblanchiment

Tout comme la liste des infractions primaires, la liste des profes-

Venez découvrir notre nouvelle gamme
**TRANSPORTER • CARAVELLE
MULTIVAN • CALIFORNIA**
à la Foire d'Automne Hall 2B et 7A



Le nouveau Transporter. Plus généreux. Plus spacieux.

Doté des moteurs TDI de nouvelle génération, le nouveau Transporter est plus économique, plus puissant, et encore plus performant. Offrant un volume de chargement maximal de 9,3 m³ pour une charge utile pouvant atteindre 1,4 t, le nouveau Transporter s'adapte à chaque situation. Proposant plusieurs hauteurs de toit et empattements, portes à hayon, coulissante ou à battants... 460 possibilités sont envisageables pour une flexibilité optimale. Penser utile peut parfois changer le monde...



Utilitaires

sionnels soumis à la législation anti-blanchiment a été étendue par la loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE et de la directive 2006/70/CE et modifiant la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

La législation antiblanchiment vise principalement les catégories suivantes de professionnels:

- les professionnels de la place financière ainsi que les entités exerçant en qualité de prestataires de services aux grands acteurs de la place financière;
- les professionnels non financiers, notamment les entreprises et commerçants, qui peuvent être impliqués dans des opérations financières moins importantes ou qui se réalisent en espèces, mais qui constituent une catégorie professionnelle très sensible lorsqu'il s'agit d'assurer l'intégration définitive de capitaux à blanchir dans le circuit économique légal.

Désormais, selon l'article 2 de la Loi de 2004 telle que modifiée par la Loi de 2008, la législation antiblanchi-

ment s'applique aux personnes physiques et morales suivantes (les «professionnels»):

1. les établissements de crédit, les professionnels du secteur financier (PSF) et certains autres PSF³;
2. les entreprises d'assurances et les intermédiaires d'assurances, lorsqu'ils s'occupent d'assurance-vie et d'autres services liés à des placements;
3. les fonds de pension et les personnes agréées pour gérer des fonds de pension;
4. les organismes de placement collectif et les sociétés d'investissement en capital à risque;
5. les sociétés de gestion;
6. les réviseurs d'entreprises;
7. les experts-comptables;
8. les agents immobiliers;
9. les notaires;
10. les avocats;
11. les personnes exerçant à titre professionnel au Luxembourg l'activité de conseil fiscal, de conseil économique ou prestant des services juridiques;
12. les prestataires de services aux sociétés et trusts;

13. les casinos et les établissements de jeux de hasard (y compris sur internet);

14. les autres personnes physiques ou morales négociant des biens (les «marchands de biens»), dans la mesure où les paiements sont effectués en espèces pour un montant de 15.000 euros au moins, que la transaction soit effectuée en une fois ou sous la forme d'opérations fractionnées qui apparaissent liées.

En ce qui concerne la catégorie de professionnels citée au point 14 ci-dessus, il y a lieu de préciser que la référence précédente de la Loi de 2004 aux marchands de biens de «grande valeur» a été abandonnée depuis la modification de l'article 2 par la Loi de 2008, de sorte que la législation antiblanchiment s'applique dorénavant à tous les marchands de biens. Etaient considérés sous l'égide de la Loi de 2004 comme marchands de biens de grande valeur notamment les bijoutiers et horlogers, les vendeurs et concessionnaires de véhicules, d'avions et de bateaux, les marchands d'or et autres métaux précieux, les antiquaires, les galeristes et les marchands d'œuvres d'art, de fourrures, de tapis, d'équipements audio-visuels et d'intérieur.

Il convient également de préciser que les marchands de biens visés au point 14 ci-dessus sont soumis à l'intégralité des obligations professionnelles antiblanchiment dans la mesure où les paiements sont effectués en espèces pour un montant de 15.000 euros au moins, que la transaction soit effectuée en une fois ou sous la forme d'opérations fractionnées qui apparaissent liées. Pour des sommes inférieures à 15.000 euros, il est recommandé aux marchands de biens d'appliquer les règles élémentaires de vigilance.

Tous les autres professionnels visés aux points 1 à 13 sont tenus aux obligations professionnelles antiblanchiment décrites dans le présent article même pour des sommes inférieures à 15.000 euros.

La Loi de 2008 précise par ailleurs que les succursales établies au Luxembourg de professionnels étrangers sont également considérées comme professionnels visés par la législation luxembourgeoise.



³ Les entités soumises à la surveillance de la CSSF sont invitées à se référer à la Circulaire CSSF 08/387 du 19 décembre 2008 pour plus d'informations

III. Les obligations imposées aux professionnels

Les obligations qui s'imposent aux professionnels en vertu de la Loi de 2008 sont au nombre de trois:

- les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle;
- les obligations d'organisation interne adéquate; et
- les obligations de coopération avec les autorités.

Ces trois obligations étaient déjà d'application sous le régime de la Loi de 2004. L'objet de la Loi de 2008 est néanmoins de compléter le dispositif existant par de nouvelles exigences et une définition de certains concepts qui ont pu poser quelques difficultés d'application aux professionnels, et surtout d'adapter l'application du principe de l'identification du client, le fameux «*Know-Your-Customer*», en imposant dorénavant une approche basée sur le risque.

A. Obligations de vigilance à l'égard du client

L'apport majeur de la nouvelle législation en matière de lutte contre le blanchiment réside dans l'introduction d'une approche basée sur le risque. Il appartient à chaque professionnel de moduler ses obligations de vigilance en fonction du type de relations d'affaires, de sa clientèle, des services et produits qu'il propose et des pays avec lesquels il traite. Cette latitude offerte aux professionnels quant à l'application des obligations de vigilance implique également une responsabilisation plus étendue quant aux mesures de vigilance décidées, car les professionnels doivent justifier que les mesures appliquées à tel ou tel client sont appropriées au vu du risque de blanchiment et de financement du terrorisme.

La présentation des obligations de vigilance à l'égard du client peut se résumer à quatre questions pratiques:

- qui est le client à identifier?
- à quel moment faut-il procéder aux mesures de vigilance?
- comment procéder aux mesures de vigilance?
- qui doit procéder aux mesures de vigilance?

1) Qui est le client à identifier?

Le professionnel qui noue une relation d'affaires avec un client doit veiller

à identifier celui-ci. Cette obligation ne pose pas de difficultés particulières lorsque le professionnel est face à une personne physique. Dans de nombreuses situations toutefois, le professionnel entretient des relations d'affaires avec des personnes morales pour lesquelles l'obligation d'identification se fait à deux niveaux. La législation prévoit à leur égard l'obligation pour le professionnel d'identifier non seulement la personne morale elle-même, mais également le(s) bénéficiaire(s) économique(s) qui sont représentés par cette entité juridique.

L'article 1^{er}(7) de la Loi de 2004 telle que modifiée par la Loi de 2008 donne une définition précise du concept de bénéficiaire effectif dans la législation luxembourgeoise. Il s'agit de «*toute personne physique qui, en dernier lieu, possède ou contrôle le client et/ou toute personne physique pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée*».

La loi tempère la portée de l'obligation d'identification du bénéficiaire effectif d'une personne morale en précisant que pour être considérée comme bénéficiaire effectif d'une personne morale, une personne physique doit disposer d'un minimum de 25 % du capital social de ladite entité morale. Il aurait en effet été déraisonnable d'imposer à un professionnel qu'il identifie l'intégralité de l'actionnariat d'une personne morale avec laquelle il entretient des relations d'affaires, que ce soit de manière continue ou occasionnelle.

Outre l'identification du client, l'obligation de vigilance suppose l'obtention par le professionnel d'informations sur l'objet et la nature envisagée de la relation d'affaires, de manière à lui permettre d'analyser le degré de risque de blanchiment lié à la relation d'affaires projetée et les moyens de vigilance à mettre en œuvre.

2) Quand procéder aux obligations de vigilance?

L'article 3 de la Loi de 2004 précise les situations dans lesquelles les professionnels doivent appliquer les mesures de vigilance à l'égard de leur clientèle:

- lorsque le professionnel noue une relation d'affaires;
- lorsqu'il conclut une transaction d'un montant de 15.000 euros au moins, que la transaction soit effectuée en une seule ou plusieurs opé-

rations entre lesquelles un lien semble exister;

- lorsqu'il y a suspicion de blanchiment ou de financement du terrorisme, indépendamment de tous seuils, exemptions ou dérogations applicables;
- lorsqu'il existe des doutes concernant la véracité ou la pertinence des données précédemment obtenues aux fins de l'identification d'un client.

La vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif doit, sauf exceptions énumérées par la loi, intervenir avant l'établissement d'une relation d'affaires ou l'exécution de la transaction.

Dans tous les cas, les professionnels doivent être attentifs à toute activité leur paraissant susceptible d'être liée au blanchiment, que ce soit en raison de la complexité d'une transaction, son montant inhabituellement élevé ou son objet économique incohérent. Aussi, la loi oblige à une vigilance constante durant toute la durée de la relation d'affaires, y compris par la tenue à jour des documents, données et informations recueillies et détenues.

Au Luxembourg, selon le rapport d'activité 2008 de la Cellule de Renseignement Financier, les indices qui ont généré le soupçon de blanchiment auprès des professionnels en 2008 restent identiques à ceux qui furent relevés en 2007 par la Cellule de Renseignement Financier, à savoir:

- des informations sur des enquêtes pénales en cours ou des affaires judiciaires révélées par la presse, des informations trouvées dans certaines banques de données privées, plus rarement, des informations rassemblées par une entreprise privée d'enquête de notoriété,
- le comportement atypique du client (refus de justification, justification peu crédible ou fausse de l'origine des avoirs),
- des opérations complexes sans justification économique.

3) Comment procéder aux obligations de vigilance?

L'identification et la vérification de l'identité d'une personne physique se font sur la base d'une pièce de légitimation officielle permettant d'attester l'identité de la personne (p.ex. passeport, carte



d'identité, permis de conduire, carte de séjour pour étrangers ainsi que tout document officiel muni d'une photo permettant d'établir sans équivoque l'identité de la personne concernée).

En ce qui concerne les personnes morales, l'identification se fait par la remise des statuts d'incorporation ainsi que d'un extrait récent du registre de commerce et des sociétés. Il y a lieu de préciser que le professionnel doit également procéder à l'identification des personnes physiques agissant au nom de la personne morale et à la vérification des pouvoirs des personnes physiques à engager la personne morale par leur signature.

En dehors des cas de vigilance générale tels que décrits ci-dessus, la Loi de 2008 a introduit l'approche par le degré de risque qui consiste à prévoir des hypothèses dans lesquelles le professionnel peut appliquer des mesures simplifiées ou au contraire renforcées de vigilance en fonction du degré d'exposition au risque de blanchiment et au financement du terrorisme.

L'obligation de vigilance simplifiée.

Afin de prendre en compte les transactions peu susceptibles d'être utilisées à des fins de blanchiment, la Loi de 2008 prévoit une série d'allègements des exigences, voire une dérogation à ces dernières.

D'une part, aucune exigence de vigilance n'est requise lorsque le client est un établissement de crédit ou un établissement financier soumis à la législation antiblanchiment

D'autre part, la loi permet aux professionnels de ne pas appliquer les exigences de vigilance à l'égard de certains clients, soit en raison de leur caractère officiel, public ou spécialement réglementé (sont ici visés les sociétés cotées, les autorités publiques luxembourgeoises, les autorités, organismes publics et personnes morales présentant un faible risque de blanchiment), soit en raison du faible montant en jeu (notamment police d'assurance-vie avec primes inférieures à un certain montant, régimes et contrats d'assurance retraite sans garantie de rachat, la petite monnaie électronique et tous autres produits ou transactions présentant un faible risque de blanchiment et qui répondent à un certain nombre de conditions, par exemple l'utilisation d'une carte de crédit)⁴.

Il convient de noter que l'exercice de la vigilance *simplifiée* n'enlève en rien l'obligation pour le professionnel d'identifier le client avant l'établissement d'une relation d'affaires. Le professionnel doit par ailleurs vérifier de manière continue que le droit au régime de l'obligation de vigilance *simplifiée* reste maintenu durant l'intégralité de

la relation d'affaires. En effet, lorsque le professionnel constate que les conditions ouvrant droit au régime de la vigilance *simplifiée* ne sont plus remplies ou qu'il est en présence d'informations donnant à penser que le risque de blanchiment n'est pas faible, le professionnel doit appliquer les exigences de la vigilance générale, voire même les exigences de l'obligation de vigilance *renforcée*.

L'obligation de vigilance renforcée.

Les professionnels, y compris les marchands de biens, doivent appliquer, en fonction de leur appréciation du risque, des mesures de vigilance *renforcée* dans les situations qui, par leur nature, peuvent présenter un risque élevé de blanchiment, et en particulier les situations suivantes:

- ***lorsque le client n'est pas présent physiquement aux fins de l'identification:***

Lorsqu'il y a absence de contact physique entre le professionnel et le client (et par conséquent avec les pièces d'identification officielles), le professionnel doit prendre des mesures spécifiques appropriées pour compenser le risque élevé, notamment en exigeant la production de documents d'identification certifiés et la communication d'informations supplémentaires.

⁴ Pour plus de détail, les Professionnels sont invités à se reporter à l'article 3-1 de la Loi de 2004



Nous protégeons ce que vous avez de plus précieux

Toutes vos installations de sécurité requièrent des compétences hautement professionnelles. Forts d'une solide expérience, ELECTRO SECURITY et son équipe vous conseillent et vous accompagnent dans le choix et la mise en œuvre de solutions fiables, sur mesure et performantes.



Electro Security
Systèmes de Protection Professionnels

- *en cas de relation transfrontalière d'une banque avec une banque correspondante établie dans un pays qui n'est pas considéré, selon les normes établies par le GAFI en fonction de la recommandation n°21, comme «équivalent»:*

Le règlement grand-ducal du 29 juillet 2009 portant établissement de la liste des «pays tiers imposant des obligations équivalentes» au sens de la Loi de 2004 établit une liste d'une vingtaine de pays tiers à l'Union européenne qui sont considérés comme imposant des règles antiblanchiment équivalentes à celles applicables au niveau communautaire. Chaque fois qu'un établissement de crédit opère avec un établissement de crédit établi dans un pays qui n'est pas considéré comme équivalent, la loi lui impose un certain nombre d'obligations supplémentaires permettant de compenser le risque élevé.

- *lorsque le client est une personne politiquement exposée:*

Le concept de «personne politiquement exposée» a été défini par la directive 2006/70/CE susmentionnée et vise les personnes qui occupent et se sont vus confier une fonction politique importante, ainsi que les membres

directs de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement liées. Le risque concernant ces personnes tient essentiellement à ce qu'elles peuvent être liées à des affaires de corruption ou de détournement de fonds publics. Sont exclus de cette catégorie de personnes politiquement exposées les personnes résidant au Luxembourg ainsi que les personnes qui n'occupent plus de fonction publique importante depuis plus d'un an.

4) Qui procède aux obligations de vigilance?

Selon la troisième directive du 26 octobre 2005, afin d'éviter la répétition des procédures d'identification des clients, qui serait source de retards et d'inefficacité des transactions, les professionnels doivent pouvoir recourir à certains tiers pour l'exécution des mesures de vigilance.

La Loi de 2008 a introduit deux régimes de délégation:

- **la délégation légale:** les entités auxquelles il est possible de recourir aux fins d'exécution des mesures de vigilance sont notamment les professionnels du secteur financier, les réviseurs d'entreprises, les notaires et les avocats, qu'ils soient établis au Luxembourg ou dans un autre Etat membre;
- **la délégation contractuelle:** les professionnels peuvent décider de sous-traiter l'exécution des exigences de vigilance à l'égard de leur clientèle à des tiers désignés par l'article 3-3 (1) de la Loi de 2004, à savoir notamment des établissements bancaires, des réviseurs d'entreprises, des notaires et des avocats.

Cet assouplissement laisse une certaine marge de manœuvre aux professionnels qui peuvent recourir à des entités tierces même dans un pays qui n'est pas considéré comme «équivalent». Il convient de relever que si le professionnel externalise l'exécution de ses obligations de vigilance, cette délégation ne l'empêche pas de rester pleinement responsable (i) de l'exécution de l'identification faite par le tiers, (ii) de l'appréciation quant à l'opportunité de l'entrée en relation d'affaires et (iii) de l'exécution des vérifications continues de vigilance.

B. Obligations d'organisation interne adéquate

L'obligation de disposer d'une organisation interne adéquate à charge des professionnels telle que formulée par la Loi de 2004 n'a pas été substantiellement modifiée par la Loi de 2008, laquelle s'est contentée de reformuler l'article 4 pour gagner en clarté et précision.

1) Mise en place de procédures internes et de conservation de données

Les professionnels sont tenus de mettre au point des procédures internes comprenant les politiques, les procédures et les contrôles internes nécessaires afin de satisfaire aux obligations découlant des exigences de lutte antiblanchiment. Chaque professionnel veillera à ce que ses procédures internes soient ajustées en fonction de la nature de ses activités et de sa taille et compilées dans un manuel précis et complet, régulièrement mis à jour. En fonction de l'activité et de la taille du professionnel, les procédures internes doivent prévoir la désignation d'une personne chargée plus particulièrement de la lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme, généralement dénommée «*compliance officer*». L'identité du *compliance officer* sera communiquée à la Cellule de Renseignement Financier en vue d'assurer une coopération rapide et efficace.

Les documents d'identification du client ainsi qu'une copie des documents relatifs à la transaction doivent être conservés pendant cinq ans au moins après la cessation de la relation d'affaires.

2) Formation et sensibilisation des employés

La formation et la sensibilisation des employés fait déjà partie des obligations d'organisation interne adéquate prévue par la Loi de 2004. La Loi de 2008 ajoute que le professionnel doit assurer la participation de ses employés à des programmes spéciaux de formation continue pour former et sensibiliser ceux-ci à la lutte antiblanchiment et les procédures internes mises en place.

La Chambre de Commerce dispense des cours en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le cadre de la formation accélérée pour l'accès à certaines professions, en particulier les professionnels de l'immobilier.



C. Obligations de coopération avec les autorités

Avec la Loi de 2008, les obligations à charge des professionnels envers les autorités compétentes demeurent inchangées. La terminologie utilisée par le législateur n'est venue que modifier sensiblement le fait déclencheur de la coopération: les professionnels doivent informer promptement, de leur propre initiative, le procureur *«lorsqu'ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'un blanchiment ou un financement du terrorisme est en cours, a eu lieu ou a été tenté»*. La Loi de 2008 est également venue rappeler et préciser l'interdiction de divulgation de l'existence d'une coopération entre le professionnel et les autorités.

Le professionnel doit enfin coopérer avec les autorités sur demande de celles-ci.

1) La Cellule de Renseignement Financier

La Cellule de Renseignement Financier a été créée en 1993 sous la dénomination de «Service Anti-Blanchiment» et compte à ce jour quatre magistrats du Parquet et un analyste financier. La Cellule de Renseignement Financier est soutenue dans ses activités par le Service de la Police Judiciaire.

Comme indiqué ci-avant, le professionnel doit informer la Cellule de Renseignement Financier dès qu'il soupçonne l'existence d'une infraction de blanchiment. Il n'a pas à rechercher ni si l'indice de blanchiment est suffisamment concluant pour y asseoir une enquête, voire une poursuite, ni quelle est l'infraction primaire susceptible d'être à la base d'une éventuelle opération de blanchiment, ni si les conditions d'une poursuite judiciaire sont données. Cette recherche appartient exclusivement à la Cellule de Renseignement Financier chargée de traiter les informations reçues dans le cadre d'une déclaration de soupçon de blanchiment.

La déclaration de soupçon doit être faite promptement et par écrit à la Cellule de Renseignement Financier. Le professionnel utilise un formulaire uniforme disponible en français⁵ et allemand⁶ qu'il adresse par courrier ou télé-

Parquet Economique et Financier
Cellule de Renseignement Financier
Cité Judiciaire
Plateau du Saint Esprit
Bâtiment PL
L – 2080 Luxembourg
Fax: (+352) 26 20 25-29

La Cellule de Renseignement Financier peut être contactée téléphoniquement en cas de doute ou de difficulté entre 8.00 heures à 12.00 heures et de 13.00 à 17.00 heures au numéro suivant: (+352) 47 59 81-447. En cas d'urgence, le magistrat de la Cellule de Renseignement Financier assurant la permanence peut être joignable sur le téléphone mobile au numéro suivant: (+352) 621 355-373.

Il importe de noter que la Loi de 2008 prévoit que l'identité des employés du professionnel ayant effectué la déclaration de soupçon est tenue confidentielle par les autorités.

Par ailleurs, la divulgation de bonne foi d'informations à la Cellule de Renseignement Financier ne constitue pas une violation du secret professionnel imposé par un contrat ou par la loi et n'entraîne aucune responsabilité.

2) L'obligation au silence et du «freezing» des opérations

Il est interdit au professionnel d'informer le client concerné ou toute autre personne qu'une déclaration de soupçon a été communiquée à la Cellule de Renseignement Financier ou qu'une enquête sur le blanchiment ou le financement du terrorisme est en cours ou pourrait être ouverte.

Il importe de relever qu'un professionnel ayant effectué une déclaration de soupçon et qui dissuade un client de prendre part à une activité illégale n'enfreint pas l'obligation au silence.

Il est également interdit au professionnel d'exécuter la transaction demandée par le client avant d'informer la Cellule de Renseignement Financier, à moins qu'une telle abstention soit impossible ou soit susceptible d'empêcher la poursuite des bénéficiaires d'une opération suspectée de blanchiment ou de financement du terrorisme.

Le principe de l'interdiction de divulgation mentionné ci-dessus connaît

deux exceptions: d'une part, le professionnel est autorisé à faire état d'une instruction de blocage émise par la Cellule de Renseignement Financier lorsque le client s'enquiert de la non-exécution d'une transaction. D'autre part, la divulgation de l'existence d'une instruction de blocage peut être autorisée entre certains professionnels liés par l'opération suspecte.

IV. Les sanctions encourues par les professionnels

Tout professionnel qui intentionnellement ne respecte pas une des obligations prévues par la législation antiblanchiment s'expose à une amende pénale de 1.250 à 125.000 euros. Il convient de noter qu'une telle amende peut être prononcée même en l'absence de confirmation d'une infraction de blanchiment ou de financement du terrorisme. La volonté du législateur est en effet de requérir des professionnels qu'ils s'impliquent activement dans la lutte antiblanchiment en mettant en œuvre les procédures adéquates et en effectuant une déclaration dès l'apparition d'un soupçon de blanchiment.

Des sanctions d'ordre administratif peuvent également être prises par les autorités des professionnels soumis à surveillance ou membres d'un ordre professionnel.



Partenaires Sociaux

La Solution informatique pour le
calcul des salaires et la
gestion du personnel
pour les PME, FIDUCIAIRES et
SOCIETES de TRAVAIL TEMPORAIRE

Présentation gratuite à domicile
Installation, formation et suivi de l'utilisateur

www.partenaires.lu
Tél : 26 44 78 51
commercials@partenaires.lu

Partenaires Sociaux

Grand Duché de Luxembourg

⁵ Formulaire disponible sous www.justice.public.lu/circulaires/declaration20-08-fr.pdf

⁶ Formulaire disponible sous www.justice.public.lu/circulaires/declaration20-08-de.pdf

Emploi jeunes

Des nouvelles mesures pour soutenir l'emploi des jeunes



Les nouvelles mesures proposées par le gouvernement ont pour objectif de faciliter aux jeunes l'accès au marché de travail

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration vient de présenter une série de mesures pour endiguer la montée du chômage. Le gouvernement entend s'appuyer, dans le cadre d'un nouveau projet de loi, sur trois mesures dont une nouvelle et deux existantes qui seront adaptées à la situation actuelle du marché de l'emploi. Ces instruments seront limités dans le temps, la date limite étant fixée au 31 décembre 2010. Nicolas Schmit a précisé que l'objectif «de ces instruments n'était pas de produire de la précarité, mais d'offrir aux jeunes de véritables perspectives professionnelles».

Il est envisagé dans ce contexte d'introduire la possibilité de conclure des contrats d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP) «Praktikum» dans le cadre d'une procédure allégée ainsi que d'aménager tant le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) que le contrat d'appui-emploi (CAE) afin de les étendre à des jeunes qualifiés.

- **Contrat d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP)**

Les contrats d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP) «Praktikum» seront mis en place dans le cadre d'une procédure allégée et s'adressent aux jeunes diplômés,

détenteurs d'un BAC jusqu'aux diplômés universitaires. L'objectif est d'améliorer les perspectives d'emploi de cette tranche de la population qui aurait sans doute décroché un emploi en temps réel, mais qui risque de se trouver plus longtemps sur le marché de l'emploi, suite à la crise.

- **Contrat d'initiation à l'emploi (CIE)**

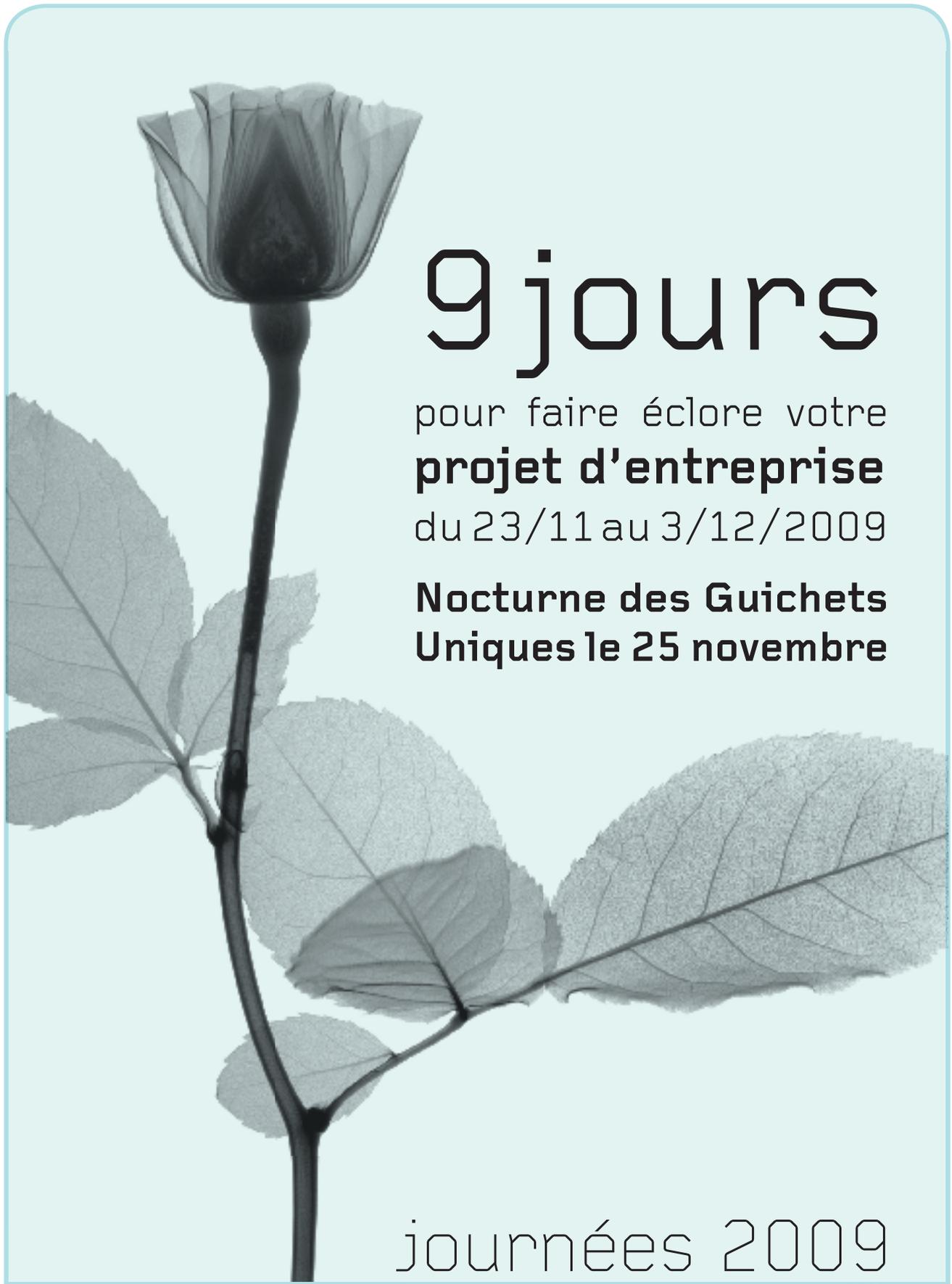
Le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) s'adresse à des personnes moins qualifiées mais aussi qualifiées voire diplômées qui nécessitent non seulement l'acquisition d'un tour de main, de la pratique, mais une vraie formation complémentaire, additionnelle de perfectionnement. Sa durée peut être de 24 mois au maximum.

- **Contrat d'appui-emploi (CAE)**

Le contrat d'appui-emploi (CAE) s'adresse à des personnes très faiblement qualifiées mais désormais aussi à des jeunes plus qualifiés mais qui ne décrochent pas de suite un travail parce qu'ils ont besoin d'un surplus de formation. La formation durant cette mesure est accentuée par l'obligation de faire bénéficier les jeunes de 16 heures de formation formelle au moins par mois. La durée de formation maximale est étendue à 24 mois en attendant que les perspectives d'emploi, surtout pour les moins qualifiés s'améliorent.

- **Une contribution financière de l'Etat qui peut s'élever jusqu'à 70 %**

Le nouveau projet de loi prévoit que le Fonds pour l'emploi rembourse à l'employeur une partie de l'indemnité qui sera versée au jeune. L'employeur aura en outre droit à une prime en cas d'embauche du jeune moyennant un contrat à durée indéterminée et sans période d'essai à la fin de la mesure. Les jeunes qui font l'objet d'une des trois mesures bénéficieront, pendant un certain temps après la fin de la mesure, d'une priorité d'embauche au sein de l'entreprise concernée pour un poste qui correspond à leur qualification. ■



9 jours

pour faire éclore votre
projet d'entreprise
du 23/11 au 3/12/2009

**Nocturne des Guichets
Uniques le 25 novembre**

jours journées 2009

Journées création et développement d'entreprises 2009

info & programme sur www.journees.lu

Alimentation

Nouveau service à la Direction de la Santé pour la sécurité des denrées alimentaires



Le nouveau service unique au sein de la Direction de la santé prendra en charge le contrôle officiel des denrées alimentaires

Les risques liés à notre alimentation, largement médiatisés ces dernières années, ont entraînés une révision de la réglementation européenne en matière de sécurité alimentaire et du contrôle officiel des denrées alimentaires.

Afin de répondre aux exigences européennes et tout en tenant compte des objectifs du Gouvernement en matière de simplification administrative, un service unique au sein de la Direction de la santé a été créé pour

prendre en charge le contrôle officiel des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire au niveau du Département de la Santé.

Ce service regroupe les compétences qui étaient auparavant dispersées dans les administrations de la santé et permet au secteur agro-alimentaire d'avoir un seul interlocuteur en matière de sécurité alimentaire au Département de la Santé.

Cette démarche vise d'une part à assurer pour le consommateur une sécurité élevée des produits alimentaires et d'autre part pour les entreprises du secteur agro-alimentaire à simplifier les démarches administratives, tout en garantissant un système de contrôle alimentaire public effectif et proportionné conforme à la législation alimentaire.

Les missions du nouveau service sont notamment:

- l'analyse des risques microbiologiques, chimiques et physiques pour identifier les priorités de contrôle;

- l'élaboration et l'exécution des plans de contrôle pluriannuel;
- les contrôles de sécurité alimentaire dans les établissements alimentaires;
- l'échantillonnage et l'interprétation des résultats analytiques;
- l'initiation de mesures de sécurité alimentaire;
- la prise en charge des formalités administratives pour le secteur;
- la réponse à des situations exceptionnelles (alertes, crises);
- le support au secteur;
- le suivi des groupes de travail à la Commission européenne liés à ces activités

dans les secteurs de la fabrication, de la transformation et de la distribution, notamment dans le commerce de détail, l'HORECA, la restauration collective, le secteur des services en alimentation et l'importation de pays tiers.

Pour en savoir plus: 9 avenue Victor Hugo – L-1750 Luxembourg

Fax: (+352) 27 47 80 68 – E-mail: secualim@ms.etat.lu

Nouvelle parution

Lexique de Droit Médical & Hospitalier

Les auteurs, M. Gaston Vogel et M. Emmanuelle Rudloff, présentent dans leur nouveau livre «Lexique de Droit Médical & Hospitalier» l'état actuel du droit médical et hospitalier au Luxembourg. Les

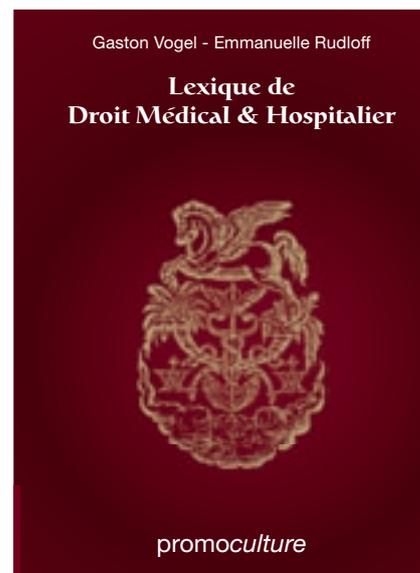
malades sont devenus des consommateurs de soins avec ce que cela entraîne de revendications et d'exigences. Le médecin n'est plus le «deus ex machina», il est contesté avant d'être apprécié.

Cet opuscule s'adresse non seulement aux médecins et leurs collaborateurs ainsi que les gestionnaires d'établissements de soins, mais aussi à tous ceux qui pourraient être impliqués dans d'éventuels litiges: juristes,

assureurs, organisateurs sociaux ou caritatifs, associations de défense des patients sans oublier ceux qui s'intéressent aux problèmes philosophiques et éthiques touchant à la vie et à la mort.

Le «Lexique de Droit Médical & Hospitalier», est un ouvrage unique qui contient des dossiers très complets et d'une haute actualité! Les auteurs ont revu, corrigé, et largement amplifié cette nouvelle édition en ajoutant les décisions rendues par nos Cours et Tribunaux durant la décennie écoulée. Ils donnent de même un aperçu des jurisprudences belges et françaises dans la mesure où elles convergent avec la nôtre.

Les auteurs poursuivent ainsi un double objectif: a) mettre les praticiens au courant de ce que le droit leur réservera ou ne leur réservera pas en cas de faute ou de simple erreur dans le traitement des fois si aléatoire de leurs patients; b) mettre le patient au courant de ses droits, tout en lui faisant comprendre qu'on ne peut pas toujours exiger une guérison certaine, assurée, rapide et sans séquelles.



«Lexique de Droit Médical & Hospitalier» ISBN 978-2-87974-093-5, 265 pages au format 17 x 24 cm.
Disponible dans toutes les librairies au prix de 88,50 € et auprès de l'éditeur, les Editions Promoculture,
b.p. 1142 – L-1011 Luxembourg – Tél.: (+352) 48 06 91 – Fax: (+352) 40 09 50
E-mail: info@promoculture.lu – CCPL LU08 1111 0872 3633 0000

Avis

Attention! Arnaque au répertoire professionnel

Depuis quelques temps, une entreprise indiquant une adresse à Luxembourg harcèle des professionnels par téléphone, dans le but de les amener à signer un fax d'annulation de commande pour une parution dans un répertoire professionnel qu'ils auraient commandée antérieurement. Si les arguments développés lors des appels téléphoniques ne sont pas suffisants pour décider les professionnels ciblés à signer immédiatement, des menaces de recours en justice sont alors proférées par les démarcheurs. Or, il s'avère que l'annulation soumise à la signature des professionnels ne joue qu'après la première parution, ce qui ressort d'une lecture attentive dudit fax.

Le ministère des Classes moyennes et du Tourisme et les chambres professionnelles ont été saisis de très nombreuses plaintes de professionnels victimes de ces tentatives d'escroquerie. Tous les dossiers de plaintes ont été transmis au Parquet et à la Police judiciaire Section criminalité générale. Actuellement, une instruction est en cours au Parquet.

Soyez prudents et attentifs! Vérifiez toujours l'identité de votre correspondant, coordonnées comprises. Avant de signer quoi que ce soit, lisez l'entièreté du document. Prenez le temps de réfléchir; plus votre interlocuteur est pressant, plus l'affaire est louche. Si vous avez signé sur base de fausses informations, portez plainte auprès de la Police ou du Parquet.

(communiqué par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme) ■

U.E.L.

Soutenir l'initiative du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes diplômés



L'U.E.L. encourage les entreprises et salue l'initiative gouvernementale permettant d'offrir une première expérience professionnelle aux jeunes diplômés et les initier ainsi à la vie active

Les organisations patronales réunies au sein de l'U.E.L. ont, le 24 septembre dernier, salué l'initiative du Gouvernement d'instaurer une mesure pour «atténuer les effets de la crise économique sur le chômage des jeunes» souhaitant intégrer le marché du travail en automne. Il s'agit en l'occurrence du contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique. Un projet de loi vient d'être déposé à cet effet à la Chambre des Députés et sera soumis au vote dès la rentrée parlementaire.

L'idée motrice du projet est d'offrir une véritable perspective aux jeunes diplômés alors qu'ils ont répondu aux attentes de notre société en réussissant leurs parcours scolaire et universitaire et d'éviter ainsi qu'ils soient d'emblée exclus du marché du travail.

Pour rappel, l'U.E.L. avait en février 2009 proposé l'instauration d'une telle initiative dans le cadre de ses «100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique».

Les organisations patronales vont informer leurs ressortissants des éléments

essentiels du projet et encouragent les entreprises à utiliser cet instrument pour offrir une première expérience professionnelle aux jeunes diplômés et les initier ainsi à la vie active.

Les conditions et modalités régissant les relations entre les jeunes et les entreprises telles qu'elles ont été arrêtées par le Gouvernement dans le projet de loi en question peuvent se résumer comme suit:

- Cette mesure s'adresse aux jeunes de moins de trente ans détenant un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, un brevet de technicien ou de technicien supérieur, un bachelor ou un master.
- L'indemnité que toucheront les jeunes est de l'ordre de grandeur de 120 à 150 % du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés en fonction du diplôme.
- Les aides étatiques s'élèvent à 40 % de l'indemnité touchée par le jeune.
- En cas d'embauche du jeune diplômé au terme de la mesure moyennant un CDI, l'entreprise touchera une prime

unique correspondant à 30 % de l'indemnité touchée par le jeune.

- Le jeune bénéficie d'une priorité d'embauche pendant une durée égale à celle de son expérience en entreprise.

Toute entreprise intéressée peut dès à présent adresser son offre de première expérience à un ou plusieurs jeunes à son organisation patronale. L'U.E.L. rassemblera ces offres de sorte qu'une prise de contact entre jeunes et entreprises puisse déjà avoir lieu, le cas échéant en amont de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure, les organisations patronales mettront à la disposition des entreprises un contrat de première expérience standardisé. Une plateforme électronique sera alors opérationnelle pour recueillir les offres émanant des entreprises.

Communiqué par l'U.E.L. ■

Les points de contact des huit organisations patronales membres de l'UEL:

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg – ABL:

Madame Danielle Haustgen, Conseiller juridique
Tél.: (+352) 46 36 60-510 – Fax: (+352) 46 09 21
E-mail: haustgen@abbl.lu

Association des Compagnies d'Assurances – ACA:

Monsieur Paul-Charles Origer, Attaché de Direction,
Tél.: (+352) 44 21 44 24 – Fax: (+352) 44 02 89
E-mail: paul-charles.origer@aca.lu

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg:

Madame Armelle Berchem, Attachée
Tél.: (+352) 42 39 39 353 – Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: armelle.berchem@cc.lu

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg:

Monsieur Mike Poiré, Attaché juridique
Tél.: (+352) 42 67 67 312 – Fax: (+352) 42 67 87
E-mail: mike.poire@cdm.lu

clc (Confédération luxembourgeoise du Commerce):

Madame Nathalie Wagner, Conseillère
Tél.: (+352) 43 94 44-714 – Fax: (+352) 43 94 50
E-mail: nathalie.wagner@clc.lu

Fédération des Artisans:

Madame Lynn Kauffmann, Conseillère
Tél.: (+352) 42 45 11-25 – Fax: (+352) 42 45 25
E-mail: l.kauffmann@fda.lu

Fedil – Business Federation Luxembourg:

Madame Magalie Lysiak, Adviser
Tél.: (+352) 43 53 66-1 – Fax: (+352) 43 23 28
E-mail: emploijeunes@fedil.lu

Fédération nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers – HORESCA:

Monsieur Jean J. Schintgen, Secrétaire général
Tél.: (+352) 42 13 55-1 – Fax: (+352) 42 13 10 299
E-mail: mail@horesca.lu

Fedil

Budget 2010: une optique à court terme

Le projet de budget pour l'année 2010 s'inscrit dans un contexte économique difficile. La régression du PIB est estimée, pour 2009, à quelque 4 % et les perspectives pour 2010 demeurent incertaines. Le gouvernement table sur une croissance du PIB de 1 à 1,5 %, scénario que la Fedil estime optimiste.

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a qualifié le projet de budget pour 2010 de «budget anti-crise». Ainsi, les dépenses budgétaires connaissent une croissance de presque 6 %, résultat d'une hausse importante à la fois des dépenses d'investissement et des transferts sociaux, ceci dans le but du maintien du pouvoir d'achat des ménages. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat (hors salaires et loyers) n'augmentent que de 1,5 %, a précisé le ministre des Finances.

Du côté des recettes budgétaires, les conséquences de la crise financière d'abord, de la crise économique ensuite, se font clairement ressentir. Les recettes fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des communautés, de la TVA ou encore de la taxe d'abonnement diminuent en 2010 de l'ordre de 15 % par rapport à 2009, seul l'impôt sur les traitements et salaires devrait connaître, selon les estimations

du gouvernement, une légère progression. La forte croissance des dépenses et la forte baisse des recettes fiscales se soldent par un déficit budgétaire de l'ordre de 2,2 milliards d'euros. Le déficit de l'administration publique, y compris les comptes de la sécurité sociale et les finances communales, atteint quelque 4,4 % ou 1,6 milliards d'euros.

La proposition du gouvernement de maintenir les investissements de l'Etat ainsi que le pouvoir d'achat des ménages à un haut niveau peut être partagée par la Fedil. En effet, la demande intérieure, tant du côté public que privé, restera soutenue et de ce fait consolidera l'activité du secteur et des entreprises qui en dépendent.

Que l'ensemble des dépenses budgétaires connaisse cependant une croissance de l'ordre de 6 % en temps de crise doit être critiqué par la Fedil. D'abord parce que l'Etat mène une politique budgétaire qui s'inscrit à l'encontre de la réalité économique et financière. A l'image des entreprises, qui sont obligées de revoir leur budget pour les années 2009 et 2010 vers le bas et de réduire leurs frais de fonctionnement, y compris les frais de personnel, l'Etat aurait, dans le cadre du budget 2010, pu faire preuve de

sa capacité de faire des économies et d'adapter son train de vie à une situation financière des plus délicates.

Ensuite, il faut savoir que les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Si la situation financière de l'Etat, dans une comparaison internationale est encore relativement saine, l'étroitesse de l'économie luxembourgeoise fera que la marge de manœuvre est très faible. L'économie luxembourgeoise n'a pas les capacités financières pour garantir à la fois le service de la dette et le financement des dépenses tant d'investissement que de fonctionnement de l'Etat.

Dans ses conclusions, à l'occasion de la présentation du projet de budget 2010, le ministre des Finances a mis en évidence la nécessité de définir, dans les mois à venir, une stratégie de sortie de la politique d'endettement. La Fedil souscrit pleinement à cette démarche et offre, dès à présent, son concours au gouvernement pour discuter des voies et moyens pour traduire cette stratégie en termes concrets. Elle déplore toutefois que la chance qu'a constituée le budget 2010 pour faire un premier pas dans cette direction n'ait pas été saisie.

Communiqué par la Fedil ■

IRU

Le fret routier gravement touché par la crise

L'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) a, lors de la réunion de la Division tendances et économiques des transports de la CEE-ONU, alerté les gouvernements de l'ONU des effets dramatiques de la crise économique sur l'industrie des transports routiers, s'appuyant sur une étude menée par l'IRU auprès de ses membres dans 74 pays.

En comparant la situation actuelle (janvier à juin 2009) à la même période l'an dernier, l'étude montre que le

transport international par route est gravement touché par la crise économique mondiale. L'enquête indique très clairement qu'il est de plus en plus difficile de financer les opérations de transport, ce qui entraîne une hausse considérable du nombre des faillites. Tout en tenant compte des différences entre les divers pays, l'étude fait apparaître qu'en moyenne le rendement du fret routier intérieur (t/km) a baissé de 10 à 20 %, le rendement du fret routier international (t/km) a été réduit

de 20 à 30 %, l'évolution des recettes (transport intérieur) marque une baisse de 10 à 20 %, l'évolution des recettes (transport international) enregistre une baisse de 20 à 30 %, les tarifs du transport du fret ont diminué de plus de 10 %, l'emploi des conducteurs a chuté de plus de 10 %, les immatriculations des camions neufs ont baissé d'au moins 30 %, l'accès aux crédits bancaires est devenu de plus en plus difficile et le nombre des faillites a augmenté d'au moins 20 %.

D'autre part, l'incertitude de prévisions dans la situation actuelle ne permet pas à l'industrie des transports routiers de prévoir un rétablissement du secteur, avec des taux de croissance normaux de 1,5 % avant 2011.

Dans la mesure où le fret routier est devenu un outil de production vital interconnectant toutes les entreprises et tous les modes de transport le long des chaînes de production et de distribution, et où l'ensemble de l'industrie des transports routier joue aussi un rôle majeur dans l'économie, l'emploi, la R&D, les investissements et les recettes publiques, l'IRU appelle les gouvernements à supprimer de toute urgence les barrières néo-protectionnistes, à réévaluer et à réduire les taxes actuelles et les législations environnementales inefficaces et superflues, à inciter les institu-



L'IRU tire la sonnette d'alarme sur l'impact de la crise économique sur l'industrie du fret routier

tions financières à fournir des lignes de crédit adéquates afin que les transporteurs puissent poursuivre leur activité, car toute

pénalité infligée au transport routier est une pénalité d'autant plus grande pour l'économie dans son ensemble. ■

CET

Créer pour l'égalité

Avec le cofinancement du programme communautaire PROGRESS, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) lance un concours de création d'affiches, de spots radio et de clips vidéo ayant pour thème: «Communiquons l'égalité de traitement». L'objectif du concours est de sensibiliser davantage le grand public sur les différentes formes de discrimination et d'égalité de traitement. Concrètement, il s'agit de créer une œuvre qui montre que la discrimination basée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge est interdite.

Le concours a pour ambition la création d'une œuvre originale pouvant servir de support de communication véhiculant ces diverses thématiques. Les supports se divisent en trois catégories:

1. La création visuelle «print»: affiche
2. La création audio: spot radio
3. La création audiovisuelle: clip vidéo

Le concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans. La date limite de participation est fixée au 30 octobre 2009, à midi. Une première étape permettra à un jury composé par le CET de faire une pré-sélection de 6 œuvres dans chaque catégorie. Toutes les œuvres pré-sélectionnées seront exposées lors de la Journée de la diversité, le 7 novembre 2009, au cinéma Utopolis à Luxembourg-ville. En parallèle, elles seront diffusées via le site Internet du CET.

Au cours d'une deuxième étape, les gagnants finaux seront sélectionnés par le grand public. Celui-ci pourra voter lors de la Journée de la diversité ou en postant son vote à travers le site Internet du CET. Les trois gagnants (un par catégorie) recevront chacun 2.000 euros, les pré-sélectionnés recevront tous un cadeau.

Tout renseignement supplémentaire, ainsi que le règlement, sont à consulter sur le site Internet du CET: www.cet.lu.

Pour de plus amples informations concernant le programme communautaire PROGRESS, consultez: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>.

Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

L'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aide les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

Pour aller au-delà de cet engagement, l'INDR a créé le label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» qui est un outil offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Ce label se décline en trois certificats qui s'obtiennent individuellement, adressant chacun un pilier du modèle RSE: Social et Egalité des chances professionnelles, Gouvernance et Environnement.

Un avantage clé que les entreprises tirent de la RSE est celui de l'augmentation de l'engagement et de la loyauté envers l'entreprise et de la motivation de ses salariés, de leur capacité d'innovation et de leur productivité. Notons aussi que le dialogue dans l'entreprise évolue positivement sous l'influence des actions RSE, engendrant une réduction de l'absentéisme et une appréciation réaliste des revendications salariales.

Tous les mois, le Merkur, en collaboration avec l'INDR, propose désormais à ses lecteurs des exemples de bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises.

LETTRAGE ■
DIGITAL PRINT ■
SERIGRAPHIE ■
SIGNALETIQUE ■
TEXTILE ■

**Technique Publicitaire
Professionnelle & Créative**



Technique Publicitaire

**D-54317 Osburg / Trier
Phone: +49 6500 9141-30**

Z.I. à côté de la B 52 /
Prolongement direct de l'autoroute Wasserbillig-Trier

L'engagement en RSE des entreprises citées ci-dessus va évidemment bien au-delà des exemples de bonnes pratiques illustrées.

Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, alors n'hésitez pas et contactez-nous par e-mail à l'adresse: indr@indr.lu ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE, alors nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: www.indr.lu

Pilier Environnement

La BCEE souhaite limiter son impact environnemental

Etre crédible vis-à-vis de sa clientèle en tant qu'acteur sur le marché des produits verts et voulant limiter son impact environnemental, la BCEE a entrepris des actions en interne. Fin 2007, la BCEE a créé la fonction «Gestion et marketing environnemental» au sein de son service Marketing, s'occupant à la fois de promouvoir la démarche en interne ainsi que d'élargir la gamme des produits par une offre écologique. En 2008, plusieurs actions et initiatives ont déjà pu être lancées.

La sensibilisation du personnel est un des facteurs-clés pour mettre en œuvre une politique environnementale. Voici quelques initiatives réalisées:

Lors du lancement des Eco-Prêts Logement et Energie et en coopération avec l'Agence de l'Energie, une présentation sur l'utilisation rationnelle des énergies et des énergies renouvelables

dans le domaine du bâtiment ainsi que sur les nouvelles subventions de l'Etat a été donnée aux conseillers logement. L'édition d'octobre 2008 a publié un article sur la démarche entreprise par la BCEE en matière de la RSE avec une partie environnementale. Même sans être formalisée, la BCEE a pratiqué dans le passé au sein de ses services une politique responsable à l'environnement comme p.ex. le tri des déchets et l'attribution du label de la «Super-DrecksKëscht» pour les bâtiments du siège. L'impression recto verso a été instaurée suite à un renouvellement du parc machines des imprimantes, fax et copieurs multifonctions.

- **Dénomination:** Banque & Caisse d'Epargne de L'Etat
- **Activité:** Banque
- **Localisation:** Luxembourg-ville
- **Effectif:** 1.615 personnes ■



Paul Gaspar,
Gestion et Marketing Environnemental

Pilier Gouvernance

Cactus intervient à de nombreux niveaux

La responsabilité citoyenne de Cactus, 2^e employeur privé du pays, s'exprime dans plusieurs domaines. D'une part, Cactus soutient de nombreux projets sociaux ou humanitaires portés par des organismes reconnus en la matière, que ce soit l'Unicef, la Croix Rouge Luxembourgeoise, la Banque Alimentaire, la Fondation contre le Cancer, TransFair... Un des derniers projets en cours se réalise en partenariat avec la Fondation Hëllef fir d'Natur. Cactus finance l'aménagement et l'entretien d'une réserve forestière d'une cinquantaine d'hectares dans le nord du Luxembourg. Un geste qui s'inscrit dans la volonté de Cactus de participer au développement durable et de soutenir les associations qui œuvrent dans ce sens.

En interne, Cactus encourage l'évolution de ses collaborateurs/trices par le biais de formations: management, Pro-

duct Schooling, sécurité, hygiène, langue luxembourgeoise,... L'emploi des jeunes est un autre aspect de la politique sociale de Cactus qui se concrétise entre autres par des dizaines de postes d'apprentissage.

La vie associative et économique du pays fait aussi partie des priorités de Cactus avec un soutien régulier à différents clubs, associations,... et un partenariat empreint de respect avec les producteurs régionaux moyennant son label «Aus de Regioun, fir d'Regioun».

- **Dénomination:** Cactus
- **Activité:** Grande distribution
- **Localisation:** siège social à Bertrange
- **Effectif:** 3.889 personnes ■



Laurent Schonckert
Administrateur - Directeur

EN BREF



ADT-Center

10 ans déjà!

Le cabinet de consultance ADT-Center, reconnu pour son savoir-faire dans les métiers RH et de formation continue, vient de fêter avec ses clients et partenaires son 10^e anniversaire. Ce cabinet d'origine luxembourgeoise et à vocation

internationale a été fondé en 1999 par Joëlle Letsch, diplômée en psychologie du travail et Josiane Eippers, diplômée en sciences humaines. En 10 ans, les deux dirigeantes, riches d'une expérience professionnelle de 25 ans dans le métier, ont développé le cabinet pour en faire un acteur-clé dans le domaine des RH. Le cabinet à taille humaine et de grande proximité avec ses clients est composé aujourd'hui d'une équipe de professionnels multilinguistiques pouvant intervenir dans six langues. ADT offre à une large clientèle une gamme complète de services allant du Centre d'évaluation (Assessment Center), du coaching et team-building à l'animation de formation «soft skills». Précurseur dans le domaine de l'outplacement, les associées d'ADT ont introduit ce service dans les années 90 au Luxembourg. Au-delà des sujets de formations traditionnelles, ADT est connu pour introduire et développer des sujets innovateurs comme la RSE et le développement durable, le bien-être au travail (work-life-balance), le change management, la diversité en entreprise et le mentoring.



Luxembourg mon amour

Déclarer son amour du pays

Pour célébrer le lancement du site www.luxembourg-monamour.com une montgolfière a décollé de la

Philharmonie. Sur ce nouveau site Internet, tout un chacun peut déclarer son amour du Grand-Duché. Les meilleures déclarations d'amour seront ensuite publiées dans un ouvrage à paraître dans les prochains mois. L'initiative a été lancée avec le but de donner une image positive du Grand-Duché et de ses habitants, en particulier dans les médias internationaux. Les personnes qui souhaitent participer au projet, peuvent s'enregistrer sur le site et contribuer leurs textes et photos ou envoyer directement leur contribution à contact@myofficials-tory.com.



BGL

5.000.- EUR en faveur de l'asbl Parkinson Luxembourg

Le 14 septembre 2009, Carlo Thill, président du Cercle Amical et Sportif (CAS) et président du Comité de direction de BGL, a remis un chèque d'EUR 5.000 à l'asbl Parkinson Luxembourg re-

présentée par sa présidente, Mme Roseline Lentz, en présence de représentants du personnel de la banque et de l'association. La remise de ce chèque fait suite à la Journée Sport Santé Environnement organisée le 8 juillet dernier dans l'enceinte de la banque. Cette manifestation – en ligne avec l'engagement continu pris par la banque depuis de nombreuses années d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sain, attractif et motivant – avait pour but de présenter les activités sportives et culturelles des différentes sections du CAS de la banque ainsi que de sensibiliser à la protection de l'environnement.

Guide Hachette des vins

L'édition 2010 est disponible

Le Guide Hachette des vins 2010 vient de sortir en librairie. Guide d'achat de référence, il propose les vins sélectionnés par des jurys d'experts lors de dégustations à l'aveugle organisées dans l'année d'édition.

Consulting

PricewaterhouseCoopers Luxembourg embauche plus de 140 nouveaux employés



Le mois de septembre annonce traditionnellement l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein du premier Cabinet d'audit et de conseil de la place luxembourgeoise. 145 collaborateurs ont en effet pris leurs fonctions le 25 septembre. La firme a annoncé par ailleurs la cooptation de quatre nouveaux associés, portant leur nombre à 89.

En cette période marquée par la crise économique et financière, le message de PricewaterhouseCoopers Luxembourg se veut prudent mais positif et tourné vers le futur. Cette nouvelle vague d'embauches résulte d'une vision à long terme de l'évolution des économies mondiale et luxembourgeoise. «Comme lors de la précédente période de difficultés économiques et financières au début des années 2000, nous avons souhaité continuer à engager afin d'anticiper nos besoins futurs. Durant ces deux dernières années, nous avons été aux côtés de nos clients dans des moments difficiles et avons consenti les efforts de coûts et de solidarité nécessaires à tous égards, notamment en réduisant sensiblement l'augmentation de nos effectifs. Nous

avons cependant maintenu un niveau de recrutement élevé afin de disposer des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins lorsque cette période d'incertitude sera terminée», explique Didier Mouget, Managing Partner de PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

Ainsi, les 145 nouveaux employés, ont pris leurs fonctions principalement dans les domaines de l'audit et du conseil fiscal, activités dans lesquelles PwC est de loin le premier cabinet sur le marché luxembourgeois. «Nous avons délibérément choisi d'engager ces jeunes diplômés originaires majoritairement de la Grande Région et des pays limitrophes dans une optique d'investissement dans leurs compétences sur le long terme», ajoute Paul Neyens, associé chez PricewaterhouseCoopers Luxembourg et Human Capital Leader. «Pour une firme comme la nôtre comptant plus de 1.900 collaborateurs, assurer durablement l'équilibre de la pyramide des âges est par ailleurs essentiel.»

PricewaterhouseCoopers Luxembourg a annoncé également la cooptation de quatre nouveaux associés. Une marque de

confiance et une nouvelle responsabilité pour ces collaborateurs impliqués depuis plusieurs années au sein de PwC Luxembourg. Ont ainsi été cooptés au 1^{er} juillet dernier: John Ravoisin, 39 ans, associé Audit et membre de l'équipe technique

IFRS; Begga Sigurdardottir, 36 ans, associée Tax et spécialiste des structures fiscales internationales; Olivier Carré, 32 ans, associé Regulatory Compliance Advisory et René Paulussen, 37 ans, associé Audit. ■

Gastronomie

L'Oro et Argento fête son 10^e anniversaire



Ouvert en 1999 au cœur de l'atrium du Sofitel Luxembourg Europe, l'Oro et Argento s'est rapidement imposé parmi les meilleurs restaurants gastronomiques italiens de la capitale grand-ducale. Aujourd'hui, ce lieu d'exception, réputé pour la qualité et l'authenticité de sa cuisine, entame sa deuxième décennie. En effet, la période estivale a été mise à profit pour mener à bien un important programme d'embellissement dirigé par Maximilian Von Hochberg, Directeur Général de l'établissement cinq étoiles du Kirchberg, et Christophe Bataille, son Directeur de la Restauration. Du côté des fourneaux, le chef Giovanni Vaccaro et son équipe en ont profité pour enrichir la carte des classiques de l'Oro e Argento de plusieurs nouveautés. Si les fresques de style vénitien qui ornent les murs de l'Oro e Argento ont été

préservées, revêtements de sols et plafonds ont en revanche bénéficié d'une véritable cure de jouvence. Dans le même esprit, la vaisselle de service ainsi que la décoration de table ont été entièrement renouvelées de même que les supports de présentation de la carte des mets et de celle des vins.

Entré à l'Oro e Argento en 2001 et Executive Chef depuis 2005, Giovanni Vaccaro n'a cessé de progresser dans la maîtrise de son art. Ainsi, en entrée, à côté de l'incontournable carpaccio de bœuf roulé à la truffe noire, et de l'exquis jambon Cullatello de Parme, les convives découvriront les gambas géantes marinées au basilic et à l'huile d'olive ou encore la délicate Saint-Jacques en carpaccio à l'origan frais et jus de citron, grillée et en croûte de pistaches avec légumes confits. Côté «pasta», les amateurs de spaghetti à la guitare aux langoustines, pesto au basi-

EN BREF

Objectif et indépendant, il s'adresse à tous les consommateurs, sans esprit d'école. Sur 36.000 vins passés au crible, 10.536 ont été retenus, dont 45 luxembourgeois. Le lecteur retrouvera par la reproduction de leur étiquette dans le guide les 3 Coups de cœur remis aux producteurs des vins luxembourgeois: le Pinot Gris 2008 Grand Premier Cru, Schwesbange Kolteschberg du Domaine Viticole Laurent & Rita Kox de Remich, le Pinot Gris 2008 Grand Premier Cru, Schengen Markusberg des Caves Paul Legill de Schengen et le Crémant de Luxembourg, Crémant Poll-Fabaire Cuvée Spirit of Schengen brut des Domaines Vinsmosselle des Caves du Sud de Remerschen. Le détail des vins et crémants luxembourgeois récompensés peut être consulté sur www.vins-cremants.lu.



Mowo

Nouvelles collections et nouveau showroom

Dans son showroom entièrement remis à neuf, Mowo présente une gamme de meubles alliant design, qualité et confort. La nouvelle direction fait souffler un air de renouveau sur la maison de tradition à Bereldange, avec une approche visant la satisfaction des clients les plus exigeants. «Nous voulons devenir la référence en mobilier contemporain haut de gamme», indique Suso Brühl, le nouveau directeur général de Mowo. Une volonté qui s'exprime dans les collections exposées au showroom, tout comme dans l'approche du client. L'histoire de Mowo remonte à 1952, quand Ted Wormering ouvrait son premier magasin de meubles à la Place de Strasbourg à Luxembourg. Le même Ted Wormering qui a transféré en 1968 le magasin à l'adresse actuelle à Bereldange et qui est aujourd'hui encore à la tête du comité de direction. Les marques sélectionnées par Mowo parlent un même langage: Olivieri, Sudbrock, Spectral, Jori, Kettner, De Sede ... des fabricants européens de grande renommée, avec des produits qui allient à la perfection design, qualité et confort. Le service Mowo va très loin et peut inclure, si le client le souhaite, la visite des pièces à meubler, le conseil par des architectes d'intérieur, l'installation «à vue» de meubles qui sont de stock, et même la prise en charge complète de l'aménagement d'une pièce, d'un appartement ou d'une maison.



lic et à la pistache de Bronte, ne devraient pas résister longtemps aux mezzelune au foie gras et champignons des bois, julienne de légumes frits et râpé de truffe noire. Les saveurs marines sont enrichies d'un filet de turbot à la plancha, carottes et navets glacés, sabayon au Prosecco. Les viandes sont également à la fête puisque le filet de bœuf rôti et polenta gratinée à la truffe rivalise désormais avec l'épaule d'agneau braisée au Barolo. Enfin, au chapitre des desserts, il sera difficile de rester insensible à la mousse capuccino, croustillant au cacao et crème glacée au café expresso ou encore à la crème légère pralinée, glace aux pistaches et biscuit aux amandes. Le 10^e anniversaire de l'Oro et Argento coïncide avec le lancement du «Guide des Manifestations» que publiera régulièrement le Sofitel Luxembourg Europe et qui a pour vocation de présenter les temps forts de

la vie de l'hôtel d'ici la fin de l'année qui se terminera en apothéose avec un grand Gala de la Saint-Sylvestre.

Les horaires sont inchangés (12h00-14h30/19h00-22h30) et l'ouverture du

lundi au vendredi est maintenue, de même que celle du dimanche, midi et soir. Quant à l'entrée et au plat proposés quotidiennement en suggestion, ils continueront à agrémenter la carte, permettant

au chef de donner libre cours à son inspiration du moment. Renseignements et réservations au 43 77 68 70.

Grande distribution

Cactus lance sa campagne «Aus der Region fir d'Regioun»



Présentation de la campagne «Aus der Region fir d'Regioun» en présence de M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, et de M. Roger Negri, Président de la commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Avec sa nouvelle campagne de communication intitulée «Aus der Region fir d'Regioun», Cactus se rapproche davantage des producteurs régionaux. Fromages, huiles, miel, pains, viande, bières, pommes de terre, fruits, ... Si Cactus souhaite privilégier les produits de la région, c'est tout d'abord parce que ses dirigeants estiment que ce sont d'excellents produits, fabriqués par des passionnés qui ont à cœur de respecter les richesses du terroir et les qualités des matières premières. La proximité de la production est également gage

de fraîcheur maximale pour le consommateur et permet de réduire les transports polluants. Enfin, Cactus, en tant que société luxembourgeoise, tient à soutenir l'économie du pays, à maintenir les emplois dans la région et à promouvoir un savoir-faire propre au terroir.

Dès le début, les relations entre Cactus et les producteurs régionaux ont été empreintes de respect mutuel. En tant que distributeur impliqué dans la vie économique et sociale du pays, Cactus s'est toujours efforcé de comprendre les difficultés des producteurs qui utilisent des

méthodes plus traditionnelles exigeant plus de temps que la production d'articles standardisés, produits à grande échelle. Par ailleurs, Cactus soutient ces producteurs régionaux au niveau du marketing et de la publicité car souvent, ils n'ont ni le temps, ni les moyens, ni le réseau pour s'en charger. Des actions spéciales «Aus der Region fir d'Regioun» sont ainsi organisées pour mettre à l'honneur leurs produits. L'agence de publicité de Cactus réalise de temps à autre le packaging de certains produits. Dans les dépliants publicitaires, les produits de la région sont régulièrement mis en avant.

La nouvelle campagne que Cactus a lancée ce 1^{er} octobre va encore plus loin dans ce partenariat avec les producteurs. Dans les mois qui suivent, une vaste communication sera développée avec des reportages dans les médias du pays, les dépliants et magazines publicitaires de Cactus, des offres promotionnelles, une mise en avant des produits régionaux dans les supermarchés, des dégustations, la participation à des événements ponctuels, etc. L'émission télévisée «Vum Maart op den Dësch» sur RTL-Télé-Lëtzebuerg a également subi un lifting complet et une adaptation du concept. Dorénavant, ce seront avant tout les producteurs de la région que le téléspectateur pourra découvrir dans l'émission rebaptisée «De Maart um Tour».

Assurance qualité

Les laboratoires Ketterthill accrédités selon la norme ISO 15189

Le laboratoire Ketterthill est accrédité, depuis le 10 juin 2009, selon la norme ISO 15189 pour les analyses définies dans les domaines

de l'auto-immunité, de la biochimie, de l'hématologie, de l'hormonologie et de la microbiologie. Le laboratoire Ketterthill, fusion de deux structures familia-

les et historiques, le laboratoire Ketter, fondé en 1956, et le laboratoire Thill, fondé en 1946, emploie 157 personnes et ses activités, au niveau national et au



ribs

You drive, We care

Vous recherchez un leasing automobile fiable pour toujours plus de mobilité ?

Leader au Luxembourg, ALD Automotive est le **partenaire** idéal en **leasing** opérationnel, mais aussi en location à court et moyen terme de **voitures** et **utilitaires légers**. Vous recherchez des **solutions flexibles**,

selon votre secteur d'activité ? ALD Automotive adapte ses services à tous vos besoins spécifiques. Vous désirez optimiser les coûts liés à la gestion de votre flotte automobile ? ALD Automotive vous offre son expérience pour développer

des solutions de gestion innovantes et écologiques.

Ensemble, faisons la différence !

Tel : 31 05 36-1 www.aldautomotive.lu



vehicle
availability



pick-up
& delivery

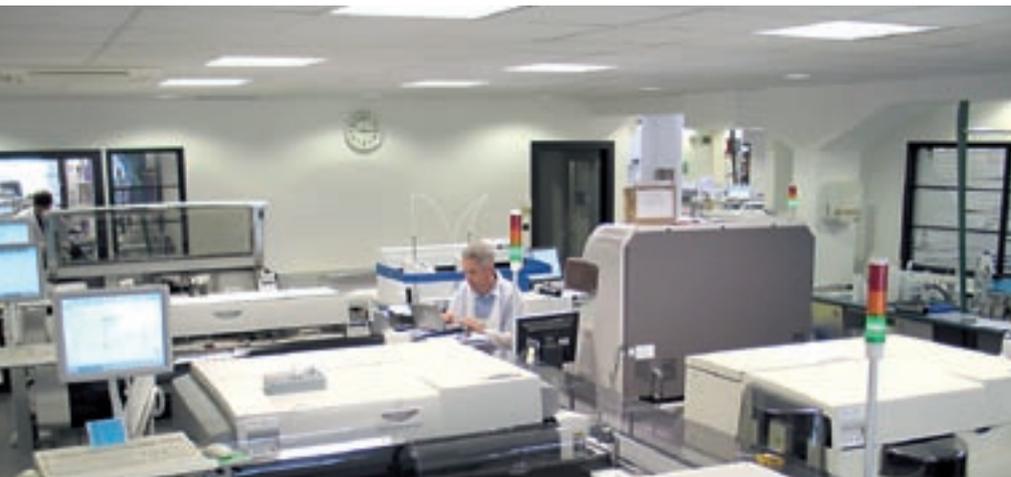


TCO
saving plans

LET'S DRIVE TOGETHER



ALD
Automotive



niveau transfrontalier, couvrent tous les domaines de la biologie médicale polyvalente et l'auto-immunité. Ketterthill regroupe 39 centres de prélèvement répartis sur l'ensemble du territoire luxembourgeois afin d'assurer un service de proximité aux citoyens.

Dans le domaine de la santé et plus précisément dans celui de l'analyse de biologie médicale, la réglementation luxembourgeoise définit un cadre législatif repris dans le règlement grand-ducal du 27 mai 2007 qui décrit les recommandations en matière de bonnes pratiques de laboratoire. Afin de répondre aux exigences de ce texte d'une part et de permettre une reconnaissance européenne de la biologie médicale luxembourgeoise d'autre part, le Directeur des laboratoires Ketterthill, le Dr Jean-Luc Dourson, a souhaité engager son entre-

prise dans une démarche volontaire d'accréditation selon la norme ISO 15189, système règlementaire reposant sur un monitoring permanent de la qualité. L'accréditation a été effectuée au Luxembourg par l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance du Ministère de l'Economie.

De l'accueil du patient jusqu'à la transmission des résultats au médecin prescripteur et au patient, chaque étape de la réalisation d'une analyse répond aux exigences de la norme. L'accréditation, label de qualité, apporte au médecin et au patient, une confiance dans la prise en charge des examens en garantissant un niveau de qualité reconnu. L'accréditation permet également de conserver ce lien de confiance avec l'ensemble des professionnels de santé dans le cadre de coopérations et de partenariats trans-

frontaliers et favorise ainsi l'ouverture européenne du laboratoire Ketterthill en tant qu'opérateur de biologie médicale sur le plan de la Grande Région.

La qualité de l'accueil, la confidentialité, la vérification de l'identité, la qualité du transport des échantillons, la qualité des résultats, la qualification permanente du personnel, sa formation continue et la prise en compte des dysfonctionnements constatés, sont autant de points pour lesquels le laboratoire engage sa responsabilité dans la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité cohérent. Au niveau analytique, des contrôles internes de qualité sont réalisés en parallèle au traitement des échantillons biologiques des patients. Leur exploitation informatique est devenue possible dans des délais compatibles avec l'utilisation sur le terrain grâce à l'interaction du contrôle de qualité interne avec la validation technique des résultats. L'installation de deux nouvelles chaînes robotiques analytiques participe également à la qualité des analyses en assurant une sécurité maximale, une standardisation de la phase préanalytique et une optimisation du délai de rendu des résultats. Des services en ligne destinés aux professionnels de santé sont également disponibles et leur permettent d'accéder aux résultats de leurs patients en temps réel. Les patients ne sont pas oubliés et peuvent également visualiser et télécharger leurs résultats en format pdf via une connexion sécurisée sur le site internet du laboratoire. ■

Secteur financier

Excellent premier semestre 2009 pour Banque Raiffeisen

Après les excellents résultats réalisés en 2008, la Banque Raiffeisen a pu continuer sur sa lancée au premier semestre 2009 et note une croissance de son total du bilan de 5,5 % par rapport au 31 décembre 2008, et de 15 % par rapport au 30 juin 2008.

Le résultat net semestriel affiche une hausse de 11 % par rapport à la même période en 2008, grâce notamment à la forte croissance des activités et à l'évolution de la situation sur les marchés financiers.

Endéans une année, les dépôts de la clientèle ont connu une augmentation remarquable de près de 15 %. Cette croissance est liée au nombre important de nouveaux clients qui, alarmés par les impacts de la crise financière sur la place bancaire de Luxembourg, ont trouvé en Raiffeisen un partenaire bancaire stable et prévisible. Ces nouveaux dépôts ont été presque intégralement réinvestis dans l'économie luxembourgeoise. Tout en conservant une politique prudente, la Banque Raiffeisen – grâce à un nombre

important de nouveaux clients aussi bien dans le domaine des prêts logements que dans le domaine des crédits aux entreprises – a pu développer ses activités de prêts et crédits de manière conséquente (plus de 20 % par rapport au 30 juin 2008). La Banque Raiffeisen a ainsi supporté, dans la mesure de ses moyens, la politique de stabilisation de l'économie nationale poursuivie par le Gouvernement et la Banque Centrale.

La collaboration avec la banque privée suisse Vontobel, entamée en début d'an-



née, a permis à la Banque Raiffeisen de compléter sa gamme de produits et de services en matière de gestion patrimoniale et de conseil en placement. Grâce à cette collaboration, les clients ont désormais accès au savoir-faire et aux analyses d'un gestionnaire de patrimoine renommé.

Afin de garantir un service de qualité à ses clients, la Banque Raiffeisen a continué à investir dans son réseau d'agences. Ainsi les agences de Clervaux, Grevenmacher et Niederanven ont été réaménagées; les travaux en vue de l'ouverture de nouveaux points de vente à Steinfort, Esch et Mamer sont actuellement en cours. Au cours des 6 premiers mois de l'année, la Banque Raiffeisen a créé 8 nouveaux postes de travail, amenant ainsi le nombre de ses effectifs à 484 collaborateurs au 30 juin 2009.

Sous réserve de développements imprévisibles, la Banque Raiffeisen se montre confiante pour le 2^e semestre 2009 et prévoit d'ores et déjà un développement soutenu de sa base de clientèle. Dans un environnement économique toujours fragile, sa structure coopérative, la politique commerciale qui en découle – orientation sur le long terme, focus sur le marché local, relations d'affaires basées sur le respect et l'intérêt mutuel – ainsi que le fait que les centres de décision se trouvent exclusivement au Luxembourg, sont aujourd'hui, plus que jamais, des arguments convainquants en faveur de la Banque Raiffeisen. ■

BUILDING BRIDGES IN BUSINESS

• LUXEMBOURG • BELGIQUE
• FRANCE • PAYS-BAS

www.abc-d.lu

Consultation

des informations actuelles sur les sociétés et leurs produits.

Sélection

sur produits et services, activités, type de société, codes postaux, effectif ou chiffre d'affaires, ...

Téléchargement

de fichiers business-to-business mailing et marketing.

Visitez **www.abc-d.lu** et inscrivez-vous **gratuitement** via "Etre repris sur le site ABC".

ABC Editeurs c.v. - Allée de la Recherche 65 - B-1070 Bruxelles
E-mail: info@abc-d.be - TL +32 2 463 02 13

Aide à l'investissement

Premier prêt BEI pour les PME au Luxembourg en partenariat avec BGL BNP Paribas



La Banque européenne d'investissement (BEI) et BGL BNP Paribas ont passé un accord de partenariat par lequel cette dernière va mettre en œuvre un prêt BEI de «nouvelle génération» de 50 millions d'euros à l'intention des PME. Les agences du réseau BGL BNP Paribas seront les intermédiaires financiers et se chargeront de rétrocéder les fonds de la BEI sous forme de crédits aux petites et moyennes entreprises afin d'appuyer leurs projets d'investissement. Il s'agit de la première opération de ce type au Grand-Duché de Luxembourg; les procédures sont mises en place et la campagne d'information va être lancée dès le 24 septembre 2009.

Ce prêt BEI pour les PME consiste en une ligne de crédit que BGL BNP Paribas exploitera au profit de petites entreprises comptant moins de 250 salariés et opérant dans un large éventail de secteurs économiques admissibles à un financement de la BEI. Les projets financés devront être réalisés dans l'Union euro-

péenne et pour un montant de maximum 25 millions d'euros par projet. Il ne pourra s'agir de refinancement ou de transactions purement financières ou immobilières. Cette nouvelle formule de prêts BEI destinés aux PME se veut plus souple et plus transparente, y compris dans l'information donnée aux entrepreneurs. Les PME bénéficiaires ont l'assurance de percevoir les avantages d'un concours de la BEI, essentiellement sous la forme de taux d'intérêt réduits et ils en seront informés explicitement.

Lors de la finalisation de l'opération, le 23 septembre à Luxembourg, Carlo Thill, Président du Comité de direction de BGL BNP Paribas a déclaré: «Nous sommes fiers de pouvoir participer à ce projet de financement de la BEI et donner notre soutien aux PME à Luxembourg en agrandissant une nouvelle fois la palette de nos produits et services. Ainsi la banque souligne à nouveau le développement continu de son activité et son profond ancrage dans le tissu économique du Luxembourg».

Philippe Maystadt, Président de la BEI a insisté «sur l'importance, spécialement en période de crise, de continuer à assurer les flux de financement vers les PME, de soutenir leurs activités et leurs projets d'investissement et ainsi les emplois qu'elles pourvoient». Il a rappelé la politique volontariste de la BEI en ce domaine et les actions et moyens mis en œuvre par son institution en un minimum de temps. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union ont demandé à la BEI dès l'automne dernier, de moderniser et de diversifier ses prêts à destination du secteur des PME afin d'aider celui-ci à traverser la crise financière; elle a répondu d'emblée, avec un programme qui continuera d'être étoffé dans les mois à venir. «Nous avons en moins d'un an conclu ce nouveau type de prêts pour les PME dans 22 pays de l'Union européenne et je suis particulièrement heureux d'annoncer ce premier partenariat au Grand-Duché, le pays hôte de la BEI».



LUXEMBOURG
SCHOOL OF FINANCE

A unique opportunity for personal growth
and international networking.

Cyrille Raffoul,
*Merrill Lynch Luxembourg,
Financial Advisor,
LSF Alumnus*

First-class professors conducting
and sharing rigorous research.

Isabelle Mangin,
*Brown Brothers Harriman,
Real Estate Funds,
LSF Alumna*



MASTER OF SCIENCE IN BANKING AND FINANCE

Part-time programme for working professionals: January 2010

Courses given entirely in English

Renowned faculty recruited from leading institutions including New York University Stern School of Business and INSEAD

Balanced approach to business education, linking theory to real-world business

Multicultural and international environment

The program includes a residential academic week at the New York University Stern School of Business, one of the world's leading business schools recognized for its strength in finance.

info@lsf.lu or phone: +352 466644-6807 visit us at www.lsf.lu



Secteur financier

Inauguration officielle de la Banque Havilland S.A. au Kirchberg

Le 28 septembre, la Banque Havilland S.A. a officiellement été inaugurée en présence de Son Altesse Royale le Duc d'York K.G., du Ministre des Finances Luc Frieden, de l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne au Luxembourg Son Excellence M. Peter Bateman, de l'Ambassadeur du Luxembourg en Grande-Bretagne Son Excellence M. Hubert Wurth, de l'Ambassadeur de l'Islande en Belgique Son Excellence M. Stefan Haukur Johannesson et de nombreux autres invités d'honneur. Suite à la finalisation du plan de restructuration de Kaupthing Bank Luxembourg S.A., la Banque Havilland S.A. ouvrit ses portes au Kirchberg le 13 juillet 2009 à l'ancien siège de la filiale islandaise.

«Depuis 45 ans la famille est active dans le monde des affaires et a développé son esprit entrepreneurial à travers le monde. Je suis impatient de développer la future banque, opportunité unique pour la famille, et nous sommes heureux d'avoir à nos côtés une équipe extrêmement motivée et compétente. Nous avons l'intention de gérer cette banque de manière conservatrice, le conservatisme étant une valeur de famille depuis toujours», a précisé le Président du Conseil d'Administration, Jonathan Rowland, fils de David Rowland, nouvel actionnaire de la Banque Havilland. Il a souhaité la bienvenue aux invités d'honneur avant de donner la parole à Magnus Gudmundsson, Directeur Général de la banque, qui s'est



empressé de remercier les différents intervenants qui ont contribué à trouver une solution pour l'ancienne filiale islandaise au Luxembourg étant entrée en suspension de paiement en octobre 2008.

Le Ministre des Finances Luc Frieden a rappelé l'intervention de l'Etat luxembourgeois pour soutenir la reprise de la banque à la suite du sursis de paiement. «La priorité du gouvernement était de sauver les banques systémiques au Luxembourg. Il fallait régler les différents problèmes survenus suite à la crise financière en respectant les intérêts de tout un chacun, notamment ceux des contribuables», a précisé le Ministre. «A partir du moment où un investisseur pour la Banque avait été trouvé, le gouvernement a fait des efforts considérables pour soutenir la reprise, ceci également dans l'inté-

rêt général de la place financière luxembourgeoise», a poursuivi Luc Frieden. Le Ministre soutient l'approche conservatrice des nouveaux propriétaires. «Après cette crise financière, où la confiance générale dans le système financier s'est perdue, une telle approche est indispensable et ne peut qu'être soutenue par le gouvernement», a précisé le Ministre. «Cette nouvelle banque est pour moi un signe d'espoir et de confiance dans la place financière luxembourgeoise», a conclu Luc Frieden qui s'est donné comme mission de développer davantage le Luxembourg comme centre d'activités diversifié et international.

Son Altesse Royale le Duc d'York K.G. a par la suite adressé la parole aux invités en remerciant le Ministre pour son discours. ■

Médias

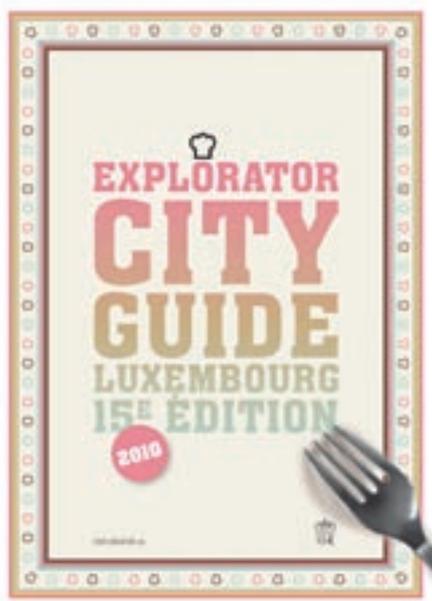
Explorator 2010 en kiosque

Explorator City Guide Luxembourg 2010 présente de nombreuses nouveautés sur les 358 pages de sa 15^e édition qui vient de paraître. La principale nouveauté du City Guide se remarque dès les premiers instants où on le feuillette, car c'est le chapitre consacré aux restaurants, de loin le plus important

de la publication, qui a été complètement revu, pour ne pas dire révolutionné.

«Pour les 15 ans d'Explorator, nous avons voulu changer l'approche», témoigne Mike Koedinger, rédacteur en chef et éditeur. Au lieu de classer les restaurants d'après des quartiers ou des régions, les établissements se retrouvent désormais

répartis dans une vingtaine de catégories thématiques. «Nous voulions proposer une lecture différente, par thème, puis publier un article de fond par sujet au lieu de présenter les restaurants un par un», ajoute le critique gastronomique Jacques Demarque. «Le lecteur pourra plus facilement choisir le restaurant de sa soirée



en fonction d'un thème qu'il aura défini au départ.» Ainsi, l'on retrouvera les restaurants avec les plus belles terrasses, ceux proposant un accueil adapté aux enfants, un classement selon de nombreux types

de cuisines, les restaurants romantiques ou encore ceux avec un accueil parfaitement réussi. «C'était un travail d'équipe très intéressant», ajoute Karine Touati, co-auteur de ces rubriques. «Nous avons beaucoup discuté et partagé nos expériences différentes.»

Autre nouveauté, les Flashbacks publiés en début du guide, qui passent en revue les moments forts de la saison dernière. Culture, Sports, Eco-politique et Société: ce sont, au total, une vingtaine de pages rédigées sous la plume de différents auteurs invités. C'est un chapitre qui avait disparu au fil des années et qui, pourtant, existait dans les premières éditions. Bien entendu, l'on retrouve toujours les chapitres «Nightlife», «Vins et produits du terroir» et «Événementiel» qui reprennent déjà, à eux seuls, 350 références. Le «look», aussi, est nouveau, sous la direction artistique de l'agence luxembourgeoise Ingrid – Studio for Editorial Design. La riche illustration photographique a été assurée par Julien Becker, Luc Deflorenne,

David Laurent et Olivier Minaire, alors que les cartographies ont été réalisées par la société monopolka.

Côté web, un nouveau site accompagne le lancement du guide imprimé. «C'est ici que l'on trouve la clef de notre nouvelle approche», ajoute Mike Koedinger. Car le site, dans son approche 2.0, invitera le lecteur à s'exprimer et à donner son avis sur les restaurants. «C'est une vraie démocratisation de l'opinion. Depuis ses débuts, Explorator a toujours donné la parole aux experts, ce qui est essentiel pour livrer un travail professionnel. En revanche, si les lecteurs eux-mêmes participent de façon active et que leurs commentaires sont encadrés par un expert, c'est encore mieux.» On nous annonce à cette même occasion que les restaurants seront, du coup, classés. A suivre sur www.explorator.lu.

Explorator City Guide Luxembourg 2010, 15^e édition, Mike Koedinger Editions, 358 pages, 10 € en kiosque ou sur www.explorator.lu. ■

Télécommunication

Luxembourg Telecom: un nouvel opérateur télécom au Luxembourg



Luxembourg Telecom fait son entrée officielle dans le cercle restreint des opérateurs télécom en levant le voile sur une offre globale innovante clairement destinée aux entreprises.

Cette offre globale intégrée s'articule autour des 3 axes télécom, datacenter et «managed services». Luxembourg Telecom propose ainsi une large palette de services en matière de téléphonie fixe et mobile, et de lignes data haut débit sur fibre optique (DarkFiber) tant sur le réseau national qu'international. Le nouvel acteur télécom dispose également de salles «datacenter» de toute dernière génération dans le bâtiment Lux-Connect à Bettembourg, à distance de ses locaux de contrôle des opérations et est sur le point d'ouvrir un second

site qui répondra, à l'instar du premier, aux normes de sécurité et aux exigences du respect de l'environnement les plus strictes. Finalement Luxembourg Telecom opère sous statuts PSF et commercialise d'ores et déjà plusieurs packages modulables adaptés aux besoins réels des entrepreneurs. Les différentes options vont de l'hébergement des serveurs et des centrales téléphoniques à la gestion complète des appels en passant par la prise en charge de la sécurité ou du stockage de données, les «call center» et les «help desk».

D'emblée, Luxembourg Telecom entend se différencier de la concurrence par une majeure compréhension des entreprises, par une politique de véritable partenariat à long terme et par une plus grande flexibilité des solutions

technologiques. Tant au Grand-Duché que dans la Grande Région, l'objectif est clairement de devenir le deuxième opérateur télécom. A noter que le marché des particuliers, actuellement à l'étude, fera prochainement l'objet d'une offre commerciale.

La société BIP InvestmentPartners, investisseur institutionnel luxembourgeois coté en bourse de Luxembourg, entrera prochainement dans le capital de Luxembourg Telecom. Ayant suivi avec grand intérêt le projet Luxembourg Telecom depuis plusieurs années, c'est en y injectant un investissement de plus de 6 millions d'euro qu'elle prendra en effet une part significative dans le capital de la société. Luxembourg Telecom sera ainsi dotée à la fois d'un actionariat solide et de moyens à la hauteur de ses ambitions. De plus, Jean-Claude Bintz (ex-Tango et co-fondateur de Voxmobile), devrait rejoindre prochainement le conseil d'administration de Luxembourg Telecom afin d'y apporter son expérience. ■

Belval – Großprojekt von nationaler Bedeutung

Der Umbau des ehemaligen Industriestandorts Belval in ein 160 Hektar umfassendes modernes Wohn-, Arbeits- und Freizeitzentrum, in dem langfristige 7.000 Menschen leben und 20.000 – 25.000 Menschen arbeiten werden, ist eines der größten Urbanisationsprojekte der Luxemburger Geschichte. An dieser Stelle werden wir jeden Monat in Bild und Wort über das Voranschreiten dieses ehrgeizigen Mammutprojektes berichten.

Faszination Belval – From Metal To Mental Work

Der aktuellen Berichterstattung über Belval Plaza könnte man entnehmen, dass der Prozess der Umgestaltung in Belval unerfreulich für die Geschäftswelt verlief.

Es ist wahr, dass die Commerçants mit Herausforderungen konfrontiert sind, die darauf zurückzuführen sind, dass ein Mitspieler nicht die notwendige Drehgeschwindigkeit aufweist. Aber die Unternehmerschaft in Belval wird entweder beschleunigend einwirken oder, wie es im Handel heißt, den Lieferanten „auslisten“. Die unternehmerischen Chancen in Belval sind jedoch gegeben und die Entscheidung für den Standort richtig.

Die Realisierung von Belval findet aber auf einer größeren Bühne statt:

Auf Luxemburg, als prägendem Mitglied der Politik der Europäischen Union, ruhen natürlich besonders aufmerksam beobachtende Augen, wenn es um die Gestaltung der eigenen Landeszukunft geht. Wie werden Wirtschaft und Kultur aufgestellt? Welche Visionen werden hier entwickelt? Und vor allem: wie erfolgreich werden diese umgesetzt?

Das übliche Problem mit Visionen ist, dass sie meistens nicht konsequent realisiert werden und langsam verblasen, weil diese Umsetzung anstrengend ist.

Belval aber, im Fokus der Luxemburger Entwicklung, zeigt diese Konsequenz und leistet diese Anstrengung: Belval war einmal eine Vision, aber es hat den schwierigen Sprung in die Realität geschafft. Der Grund: die Vision ist detailliert durchdacht und wurde in operative Pläne und Arbeitspakete gepackt. Die Herkulesaufgabe, hier eine ganze Stadt zu erschaffen, die aus den Luxemburger Stärken erwächst und den Luxemburger Vorsprung in der Zukunft sichert und ausbaut, wird hier alltäglich umgesetzt: Belval Plaza, RBC Dexia – führend in Banking & Finance, Rockhal – die internationale Konzerthalle, Universität, Cité des Sciences, Inkubatoren für junge Unternehmen, Forschungszentren, urbaner Wohnraum, Entertainment und Motivation durch Wahrzeichen und ihre Inszenierung – Garantien für den Erfolg von Belval!

Es ist kein langweiliges „Malen nach Zahlen“-Bild, das hier produziert

wird, sondern ein faszinierendes, intelligentes, ästhetisches und spannungreiches Kunstwerk, das hier entsteht: die Gestaltung eines funktionierenden und attraktiven Lebensraums und geistiger, kultureller und wirtschaftlicher Zukunft!

Belval ist im Prozess, sich von „Metal To Mental Work“ zu entwickeln und die Luxemburger Dienstleistungskultur entscheidend zu prägen.

Nur, nicht vielen ist bewusst, was hier alles bereits bewegt worden ist. Die „Marke“ Belval ist momentan zu wenig bekannt. Und es gibt viel, worauf man jetzt schon stolz sein kann.

Mit den heutigen Bildern zu den „metal aspects“ startet im Merkur eine Kolumne, die regelmäßig von den Meilensteinen, Fortschritten und der Atmosphäre in Belval berichten wird.

Faszinierte Grüße aus Belval!

Hugues SCHLUETER
(Text und Bilder) ■

Mehr Informationen über Belval bei den umsetzenden Organisationen unter www.agera.lu und www.fonds-belval.lu



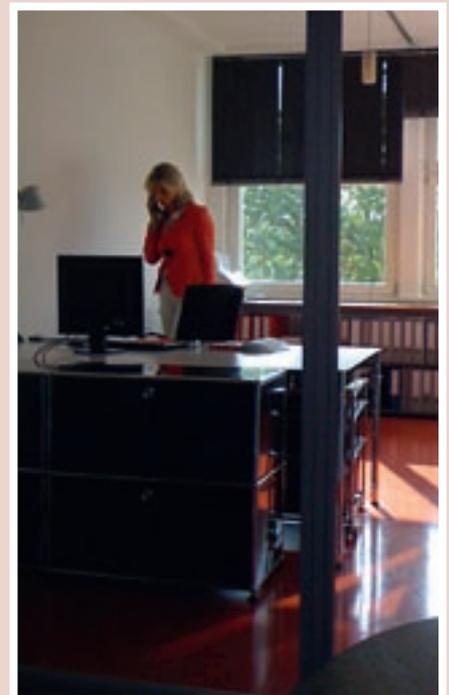
Harmonischer Dreiklang: In Belval verbinden sich alte und neue Erfolge mit Natur zum Dienstleistungszentrum der Zukunft



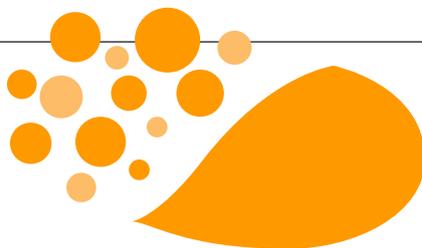
Sounds of the Universe: Depeche Mode in der ausverkauften Rockhal



From Metal ...



... To Mental Work: in Belvals Büros wird gedacht, entschieden und kommuniziert



BOURSE D' ENTREPRISES

Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et
la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Nord

Réf C1988: Vends fonds de commerce se trouvant dans une cité touristique, situation exceptionnelle, au plein centre, zone piétonne, style et tradition ardennaise, terrasse, brasserie rustique, 45 couverts, cuisine régionale, le meilleur emplacement touristique au centre.

Ouest

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique vallée des 7 châteaux, grande terrasse, parking privé.

Centre

Réf C2145: Vends Hôtel 46 chambres, studios et suites, 4 salles de conférences, 2 restaurants, 1 bar et cuisine professionnelle.

Commerce de détail

Nord

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Centre

Réf C1920: Vends fonds de commerce de magasin de meubles, fournisseur luxembourgeois exclusif de la marque Danish Design sur mesure.

Réf C1907: Vends fonds de commerce de vêtements pour enfants, multimarques. Situation magasin centrale, grandes vitrines et clientèle habituée.

Réf C1925: Vends société de promotion immobilière avec un capital immobilier propre et loué.

Réf C1947: Vends fonds de commerce de vêtements de qualité pour hommes (Lacoste, Seidensticker, ...) ainsi que de lingerie (Calida, Triumph, Rösch, Hom).

Réf C2011: Vends fonds de commerce d'accessoires agricoles et articles de quincaillerie.

Sud

Réf C1992: Vends fonds de commerce de vente de jouets et de cadeaux.

Réf C2131: Vends fonds de commerce de magasin en ameublement et cuisines équipées, excellente renommée, situation proche de Luxembourg-Ville et près des grandes axes routières.

Services

Nord

Réf C1828: Fleuriste situé sur une route nationale avec passage de 60.000 voitures par jour. Magnifique emplacement avec Parking clients, plus site internet pour vente.

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Centre

Réf C2130: Vends Société de transports internationaux et nationaux de tous genres + ADR.

Est

Réf C1976: Vends commerce, opérateur télécom, offre services téléphonie fixe et mobile, abonnements lignes ISDN/Analogues, ADSL, VO/P en GSM sans roaming (distributeur agréé TRANSATEL).

Sud

Réf C2094: Vends fonds de commerce de logiciels complètement redéveloppés en phase de commercialisation.

Autres

Centre

Réf C2002: Vends société de transport international et national, de déménagement et garde meubles.

Réf C2007: Vends fonds de commerce de commerce d'articles de cadeaux, sport, décoration, gravures, coupes, médailles, etc.

Sud

Réf C2119: Vends fonds de commerce de société de création de site Internet ainsi que tout autre travail informatique.

Pour tout renseignement
complémentaire, la Chambre de
Commerce reste à votre disposition

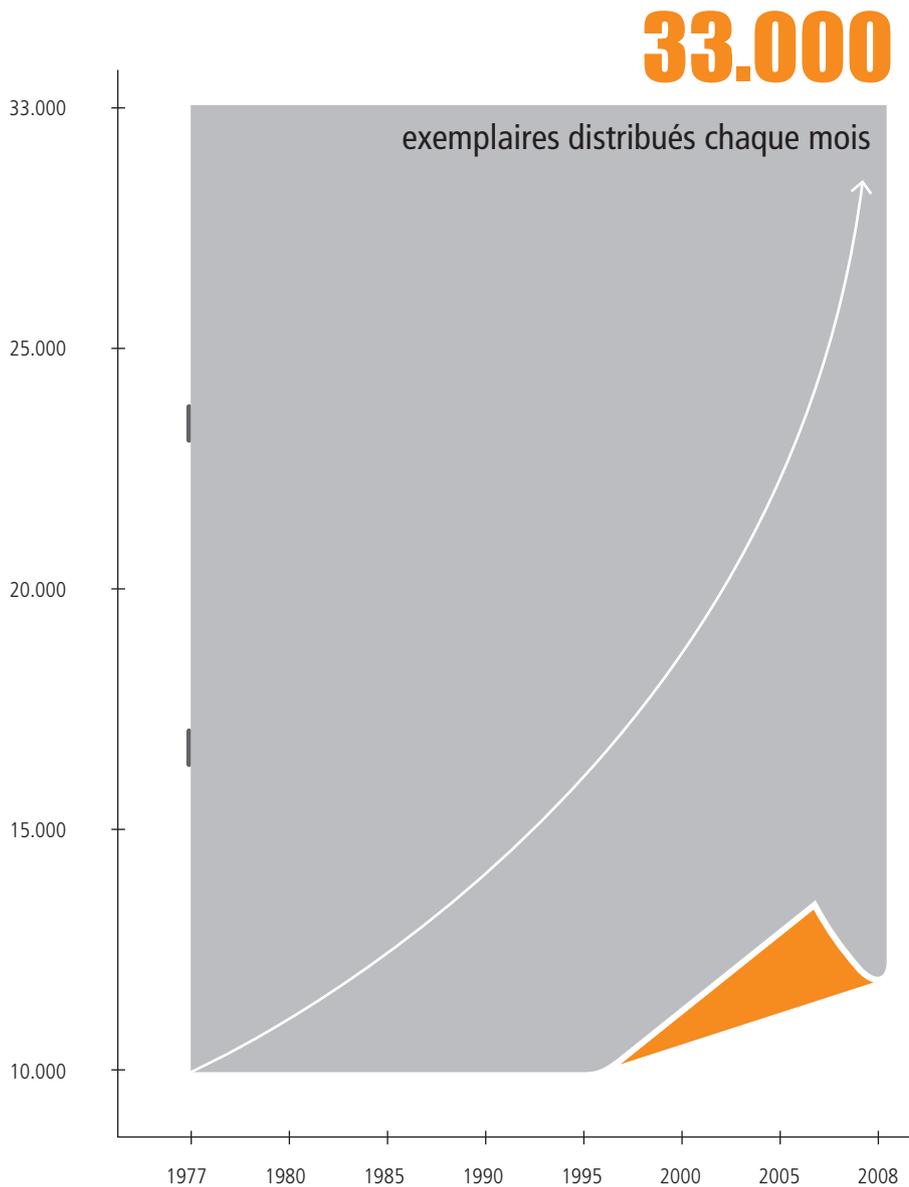
E-mail: bourse@cc.lu

Tél.: (+352) 42 39 39 338

Personnes de contact:

Géraldine Flammang et

Blazenka Bartolovic



Par sa vocation, le Merkur est au cœur de la vie des entreprises et du monde économique. Avec **33.000** exemplaires distribués chaque mois aux décideurs et chefs d'entreprises en 2008, le Merkur est le premier magazine des entreprises luxembourgeoises. Il est le vecteur privilégié de l'expression de l'opinion des entreprises sur l'activité économique et l'action politique actuelle.



MERKUR

RÉDACTION	RÉGIE PUBLICITAIRE
(+352) 42 39 39 – 380	(+352) 40 36 10 – 1
merkur@cc.lu	regie@ic.lu

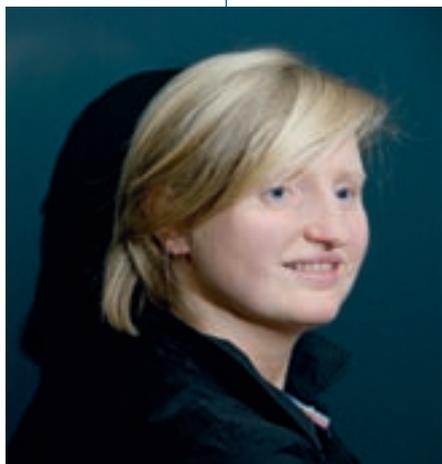




CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Liette Molitor

Assistante d'Administration auprès de l'Espace Entreprises, Département «Création et Développement des Entreprises»

Liette travaille auprès du Département Création et Développement des Entreprises de la Chambre de Commerce, en tant qu'assistante d'administration auprès de l'Espace Entreprises. La mission de conseil et d'assistance du département Création et Développement des Entreprises est assurée par l'Espace Entreprises, une entité de type «Guichet Unique» qui répond à toutes les démarches liées à l'exploitation et la création d'entreprises dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce. A ce titre, Liette conseille les créateurs d'entreprises. Elle les assiste dans les diverses obligations administratives que tout opérateur économique doit satisfaire avant de commencer son activité commerciale: autorisation d'établissement, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (RCSL), inscription au registre des assujettis à la TVA et déclaration d'immatriculation (déclaration initiale) à introduire auprès du bureau d'imposition

compétent. Par ailleurs, Liette établit les certificats européens attestant d'une activité professionnelle en cas d'établissement à l'étranger. Elle apporte également son aide en conseil juridique et en droit du travail. Enfin, Liette assiste les entreprises dans la réalisation de différentes formalités nécessaires à leur bon développement, tels que les documents d'accompagnement des marchandises (certificats d'origine). «Le contact avec les clients me plaît tout particulièrement. La bonne ambiance qui règne au sein de l'Espace Entreprises et le travail en équipe satisfont pleinement mes besoins et mes attentes», résume Liette avec le sourire. Côté loisirs, Liette conjugue passion pour sa famille et pour le sport. Elle aime sillonner les routes à vélo avec son mari et ses deux jeunes enfants, à la recherche de paysages pittoresques. Et pour une remise en forme musclée, Liette opte sans hésitation pour des séances de fitness. ■



■ Patrick Wolter

Responsable du service Ressources Humaines

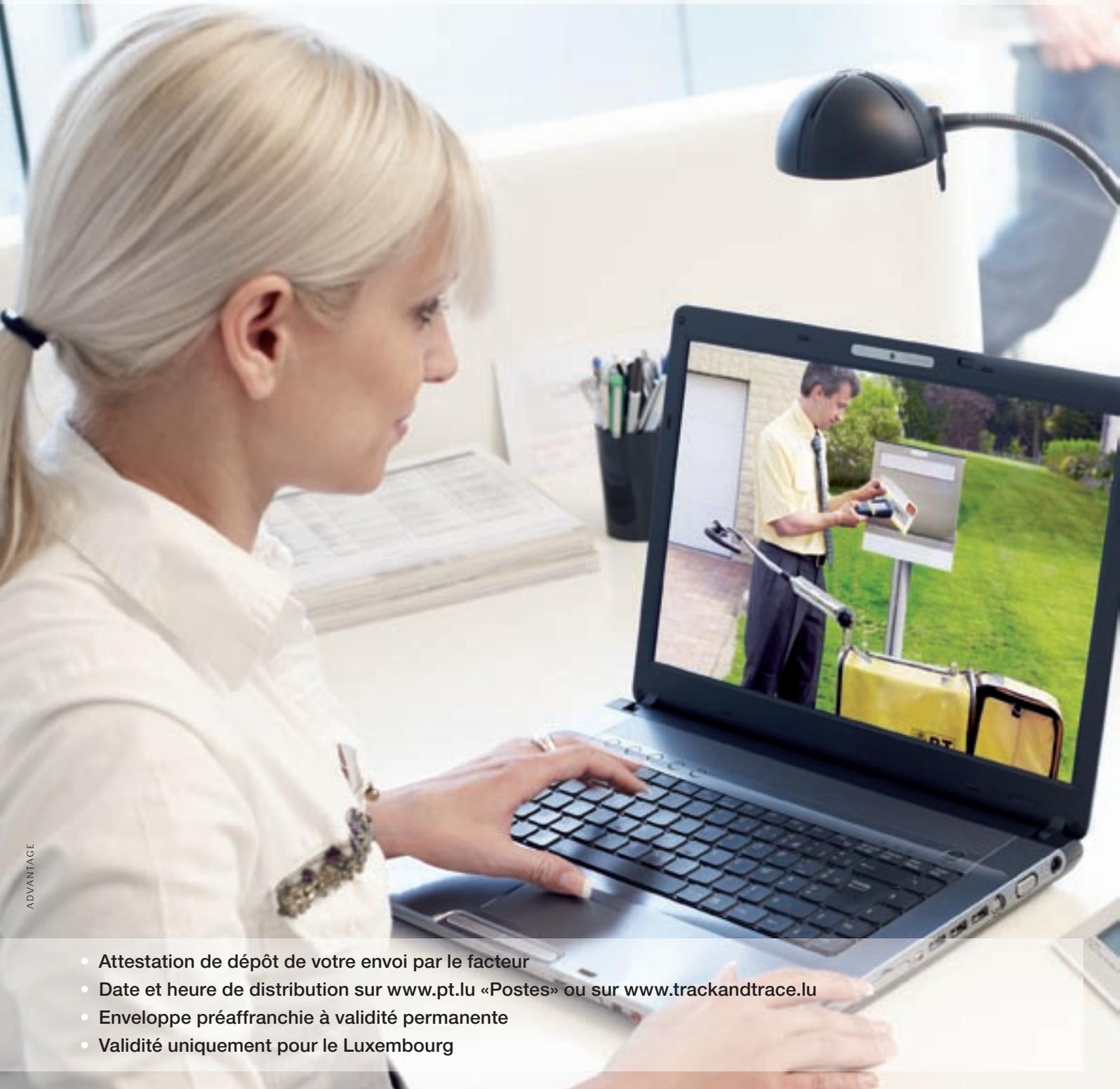
Patrick est le Responsable des Ressources Humaines de la Chambre de Commerce. La gestion des ressources humaines est une des composantes essentielles du bon fonctionnement d'une entreprise. C'est grâce au choix de bons candidats, à une bonne connaissance du droit du travail et à une bonne gestion prévisionnelle des compétences qu'une entreprise pourra valoriser son capital humain. En soutien de la stratégie définie, Patrick a à cœur d'optimiser l'efficacité au niveau du recrutement, de l'accompagnement et de la formation et veille à la motivation et à l'épanouissement des collaborateurs dans leur environnement de travail. Patrick participe activement au maintien d'un bon climat relationnel et d'une bonne communication interne au sein de la Chambre de Commerce. Au quotidien, Patrick a à sa charge le suivi des recrutements. Il gère les

relations sociales et s'occupe de la gestion des salaires et des carrières, de la motivation et de l'implication du personnel, de la formation, de la gestion des conflits et des conditions de travail. «Le contact avec des personnes d'horizons variés et de cultures diverses est très enrichissant pour moi. Le fait aussi de pouvoir travailler sur des problématiques d'organisation et de développement qui se rapportent toujours à l'individu ou au groupe est une chose qui me tient particulièrement à cœur», explique Patrick, enthousiaste.

Même si Patrick s'investit avec ardeur dans sa tâche au sein de la Chambre de Commerce, il aime se ressourcer au calme et en famille. Amoureux de la nature, il profite de son temps libre pour faire de longues randonnées. Patrick s'adonne également aux joies du sport et est un adepte inconditionnel du vélo tout terrain. ■

PostEnveloppe+

J'envoie mon courrier
et je sais qu'il est bien arrivé



ADVANTAGE

- Attestation de dépôt de votre envoi par le facteur
- Date et heure de distribution sur www.pt.lu «Postes» ou sur www.trackandtrace.lu
- Enveloppe préaffranchie à validité permanente
- Validité uniquement pour le Luxembourg

POSTENVELOPPE+

Le prêt-à-poster avec suivi



VOTRE ENVIRONNEMENT NOTRE RESPONSABILITE



Collecte de déchets
Tri, valorisation et recyclage
Nettoyage privé, public et industriel
Traitement de déchets spéciaux
Location de containers

Lamesch est votre partenaire professionnel pour la gestion de tous les déchets. Notre défi est d'apporter des solutions globales performantes et durables qui favorisent la valorisation et le recyclage.



LAMESCH S.A.
12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG
Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01
www.lamesch.lu